

Document de
La Banque Mondiale

FILE COPY

A N'UTILISER QU'A DES FINS OFFICIELLES

Rapport No. ¹¹¹⁴~~1144~~-WA

ETUDE DU SECTEUR FORESTIER DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Le 20 octobre 1976

Département Régional des Projets
Bureau Régional Afrique de l'Ouest

TRADUCTION NON-OFFICIELLE A TITRE D'INFORMATION

Le présent document fait l'objet d'une diffusion restreinte, et ne peut être utilisé par ses destinataires que dans l'exercice de leurs fonctions officielles. Sa teneur ne peut être autrement divulguée sans l'autorisation de la Banque Mondiale.

TAUX DE CONVERSION

CAMEROUN	1 dollar EU	=	225 francs CFA
CONGO	"	=	"
COTE D'IVOIRE	"	=	"
GABON	"	=	"
GHANA	"	=	1.15 Cedi
LIBERIA	"	=	1 Liberian dollar
NIGERIA	"	=	0.60 Naira
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	"	=	225 francs CFA

POIDS ET MESURES

Systeme métrique

SIGLES

ARSO	:	Autorité pour l'Aménagement de la Région du Sud-Ouest (Côte d'Ivoire)
BCB	:	Bureau congolais du bois (Congo)
BIRD	:	Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement
BTB	:	Bureau technique du bois (République centrafricaine)
CEA	:	Commission économique pour l'Afrique
CTFT	:	Centre technique forestier tropical (France)
DRC	:	Développement and Resources Corporation, (USA)
FAO	:	Food and Agriculture Organization, (Italy)
OCF	:	Office congolais des forêts (Congo)
ONAF	:	Office national de l'aménagement de la forêt (Congo)
PNUD	:	Programme des Nations Unies pour le Développement
SEDES	:	Société d'études de développement économique et social, (France)
SODEFOR	:	Société pour le développement des plantations forestières, (Côte d'Ivoire)
SNEB	:	Société nationale d'exploitation du bois (Congo)
STFO	:	Société technique de la forêt d'Okoumé (Gabon)

EXERCICES

CAMEROUN	1er juillet - 30 juin
CONGO	1er janvier - 31 décembre
COTE D'IVOIRE	1er janvier - 31 décembre
GABON	1er janvier - 31 décembre
GHANA	1er juillet - 30 juin
LIBERIA	1er janvier - 31 décembre
NIGERIA	1er avril - 31 mars
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	1er janvier - 31 décembre

Le présent rapport a été établi à la suite du séjour effectué au Cameroun, au Congo, au Ghana et en Côte d'Ivoire, du 18 mars 1974 au 16 mai 1974, par une mission composée de:

A. Cole	Chef de mission
J. Schmedtje	Economiste principal
H. Goris	Economiste pour le Cameroun et le Congo
B. Snoy	Economiste pour la Côte d'Ivoire
K. Takeuchi	Analyste des marchés
D. Melhuish	Spécialiste de la production et des industries du bois (Programme de coopération FAO/Banque Mondiale)
F. Schmithusen	Spécialiste de la législation, des impôts, des concessions, de l'administration et de la formation (consultant)

MM. J. Gamba, A. Osei et T. Winston ont également participé à la préparation du rapport qui a été complété par les études documentaires effectuées jusqu'en juillet 1975 par les membres de la mission.

ETUDE DU SECTEUR FORESTIER
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

TABLE DES MATIERES

<u>Chapitre</u>	<u>Pages</u>
PREFACE	i-ii
RESUME ET CONCLUSIONS.....	i-vii
1. L'IMPORTANCE ECONOMIQUE DU SECTEUR FORESTIER.....	1
A. Introduction	1
B. Part du secteur dans le PIB et le PNB.....	1
C. Part de la valeur ajoutée dans la production.....	3
D. Part de la main-d'oeuvre dans la valeur ajoutée...	3
E. Situation de l'emploi pour le personnel africain et non-africain et réparation des traitements et salaires.....	4
F. Part du secteur dans les finances publiques.....	5
G. Part du secteur dans les gains en devises.....	6
H. Conclusions.....	7
2. RESSOURCES ET INDUSTRIES FORESTIERES.....	9
A. Forêts naturelles.....	9
B. Reboisement.....	
C. Industries mécaniques du bois	12
D. Fabrication de la pâte à papier	16
3. PERSPECTIVES CONCERNANT LE MARCHÉ DES BOIS FEUILLUS D'AFRIQUE DE L'OUEST.....	18
A. Données générales	18
B. Tendances des prix des bois feuillus tropicaux....	19
C. Offre et demande mondiales.....	22
D. Projections relatives à la production et aux exportations d'Afrique de l'Ouest	23
E. Perspectives concernant les prix des grumes d'Afrique de l'Ouest	24
F. Quelques questions concernant le commerce des bois feuillus tropicaux d'Afrique de l'Ouest.....	24
- Structure des taxes à l'importation.....	24
- Promotion d'essences de bois moins connues.....	26
- Coordination régionale des politiques de commercialisation du bois.....	29
- Conclusions	30

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Pages</u>
4. DROIT FORESTIER.....	32
5. POLITIQUE FISCALE.....	33
A. Données générales	33
B. Taxes forestières en vigueur	35
- Taxes frappant les exportations de grumes.....	35
- L'effet des taxes forestières sur les méthodes d'abattage	37
- Différenciation des taxes selon la zone.....	39
- Incidence des taxes forestières sur les industries locales de transformation du bois.....	40
C. Recommandations relatives à la modification de la structure des taxes forestières.....	41
- Assiette de la taxe.....	42
- Différenciation selon les essences.....	42
- Barème progressif unique pour les taxes d'expor- tation sur les grumes.....	42
- Incidence des coûts de transport.....	43
- Taxes sur les produits transformés.....	43
- Groupement des statistiques relatives aux taxes forestières.....	43
- Application d'une politique fiscale relative au secteur forestier.....	44
- Echange de renseignements.....	44
6. POLITIQUES CONCERNANT L'ATTRIBUTION DES PERMIS D'EXPLOITATION FORESTIERE.....	46
A. Données générales.....	46
B. Durée et importance des concessions.....	46
C. Inventaires.....	47
D. Procédures concernant l'attribution des concessions.....	48
E. Réglementation des contrats de sous-traitance pour abattage.....	49
F. Autres dispositions concernant l'attribution des permis d'exploitation des ressources forestières	50
7. ADMINISTRATION FORESTIERE ET FORMATION DU PERSONNEL....	51
A. Données générales.....	51
B. Personnel.....	53
C. Formation du personnel.....	54

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Pages</u>
8. STRATEGIE ET RECOMMANDATIONS.....	56
A. Stratégie régionale.....	56
B. Stratégies nationales.....	59
C. Rôle du Groupe de la Banque	60

ANNEXE STATISTIQUE

Tableau 1.01	Contribution du secteur forestier au PIB aux prix courants du marché
Tableau 1.02	Volume de la production et exportations de grumes et de produits forestiers primaires
Tableau 1.03	Production et valeur ajoutée pour l'abattage et la transformation du bois aux prix courants
Tableau 1.04	Valeur ajoutée par éléments principaux provenant des industries d'abattage et de transformation du bois
Tableau 1.05	Répartition des traitements et salaires pour le personnel Africain et expatrié dans les industries de production et de transformation du bois
Tableau 1.06	Recettes d'exportation sur les grumes et les produits ligneux
Tableau 2.01	Superficie des pays et des forêts
Tableau 2.02	Principales essences commerciales: essences enregistrées en 1951, 1961 et statistiques d'exportation de 1970
Tableau 2.03	Estimation de la production de grumes: 1973, 1974, 1980, 1985
Tableau 2.04	Capacité des scieries existante et envisagée
Tableau 2.05	Capacité des fabriques de contre-plaqué existante et envisagée
Tableau 2.06	Capacité existante et envisagée des fabriques de plaquage
Tableau 2.07	Capacité existante et envisagée de panneaux de bois et de panneaux de particules/fibres
Tableau 2.08	Coût de l'abattage avant chargement routier - 1973
Tableau 2.09	Scieries - Coût indicatif pour la production d'un m ³ de bois de charpente
Tableau 2.10	Fabrication de placage - Coût indicatif pour la production d'un m ³ de bois de placage
Tableau 2.11	Fabrication de contre-plaqué - Coût indicatif pour la production d'un m ³ de contre-plaqué
Tableau 2.12	Estimation de la consommation nationale du papier en 1980 et probabilité de satisfaire à la demande grâce à la production locale
Tableau 3.01	Statistiques concernant l'utilisation mondiale du bois et de ses produits dérivés 1950-52 à 1972
Tableau 3.02	Production (consommation) mondiale de grumes par groupes d'essences 1954-56, 1964-66 et 1971
Tableau 3.03	Pâte de bois: production mondiale par années sélectionnées de 1950-1971
Tableau 3.04	Consommation de feuillus tropicaux par principales zones 1961-1973
Tableau 3.05	Feuillus tropicaux: exportations de grumes et de produits traités par rapport à la production de grumes par région - 1970
Tableau 3.06	Exportations de grumes de feuillus pour certains pays tropicaux par années sélectionnées

ANNEXE STATISTIQUE (Page 2)

Tableau 3.07	Importations, exportations et consommation apparente de feuillus tropicaux en Corée, Hong Kong, Chine et Singapour, 1961, 1965, 1968, 1971, 1973
Tableau 3.08	Amérique latine tropicale: production de feuillus, Exportations et importations 1961, 1966 et 1971
Tableau 3.09	Exportations et importations de produits ligneux pour les pays africains en voie de développement, 1973
Tableau 3.10	Afrique: production et exportations de feuillus 1972
Tableau 3.11	Composition des exportations de feuillus tropicaux pour les principaux pays de l'Afrique de l'Ouest 1973
Tableau 3.12	Principaux pays de l'Afrique de l'Ouest, Exportations en grumes de feuillus par destination, 1972
Tableau 3.13	Principaux pays de l'Afrique de l'Ouest, Exportations en sciages par destination, 1972
Tableau 3.14	Principaux pays de l'Afrique de l'Ouest, Exportations de contre-plaqué et bois de placage par destinations, 1972
Tableau 3.15	Prix des grumes: Valeurs unitaires à l'exportation et à l'importation pour les grumes au niveau du commerce mondial, 1961-1973
Tableau 3.16	Valeurs unitaires c.i.f. des grumes de Lauan et d'Apitong importées par le Japon par pays d'origine, 1953-1972
Tableau 3.17	Prix des grumes à Tokyo et en Côte d'Ivoire, 1955-1974
Tableau 3.18	Indices des prix pour les grumes de quelques essences, 1958-1973
Tableau 3.19	Prix des grumes de l'Afrique de l'Ouest f.o.b. par essences de qualité loyale et marchande par années sélectionnées de 1958-1974 (FCFA/m ³)
Tableau 3.20	Prix des grumes de l'Afrique de l'Ouest f.o.b. par essences de qualité loyale et marchande par années sélectionnées de 1958-1974 (\$EU/m ³)
Tableau 3.21	Sciages de feuillus: Valeurs unitaires à l'exportation f.o.b. par région d'origine 1961-1972
Tableau 3.22	Feuillus tropicaux: Consommation par principaux pays - passée (1955-1973) et future (1980-1985)
Tableau 3.23	Afrique de l'Ouest: Prévisions de production de consommation et d'exportation de bois par principaux pays - résultats 1972 et prévisions 1980-1985
Tableau 3.24	Prix des feuillus tropicaux: Indices des prix pour les grumes
Tableau 3.25	Taxes à l'importation sur des produits forestiers sélectionnés en vigueur dans les principaux pays industrialisés
Tableau 3.26	Exportations de bois ronds et de sciages, par essences, 1951, 1961, 1970 pour six pays d'Afrique de l'Ouest
Tableau 3.27	Propriété d'emploi des essences 1938-1970
Tableau 5.01	Estimation des recettes fiscales
Tableau 5.02	Taux des taxes forestières internes

ANNEXE STATISTIQUE (Page 3)

Tableau 5.03	Taxes à l'exportation
Tableau 5.04	Taxes à l'exportation prélevées sur le bois rond exporté
Tableau 5.05	Pourcentage des valeurs f.o.b. dans les taxes à l'exportation prélevées sur le bois rond destiné à l'exportation
Tableau 5.06	Taxes imposées sur les produits de bois finis - taxe d'exportation
Tableau 5.07	Ratio moyen des valeurs f.o.b. et des taxes forestières
Tableau 5.08	Marge entre les valeurs mercuriales de 1973 et le total des taxes forestières plus la moyenne des coûts de transport
Tableau 5.09	Côte d'Ivoire: Pourcentage des valeurs moyennes f.o.b. des taxes à l'exportation prélevées sur les grumes
Tableau 5.10	Côte d'Ivoire - valeur moyenne f.o.b. des essences sélectionnées destinées à l'exportation
Tableau 5.11	Congo: Impact des taux de taxation sur le total des taxes prélevées sur les grumes destinées à l'exportation
Tableau 5.12	Gabon: valeurs annuelles f.o.b. des grumes Okoume
Tableau 6.01	Estimation des zones pour lesquelles in existe des permis d'exploitation et des zones disponibles pour des concessions futures
Tableau 7.01	Normes techniques relatives aux besoins en main-d'oeuvre
Tableau 7.03	Estimation des besoins en main-d'oeuvre forestière d'ici 1985
Tableau 7.04	Estimation des besoins de main-d'oeuvre des industries du bois d'ici 1985
Tableau 7.05	Récapitulation des besoins de main-d'oeuvre du secteur forestier d'ici 1985
Tableau 7.06	Estimation des besoins en personnel du secteur public d'ici 1985
Tableau 7.07	Estimation de la demande de main-d'oeuvre de l'industrie forestière d'ici 1985

PREFACE

i) Une mission de la BIRD, spécialisée dans le secteur de la sylviculture, a séjourné au Cameroun, au Congo, au Ghana et en Côte d'Ivoire entre le 18 mars et le 16 mai 1974. Elle était chargée de recueillir des renseignements qui, s'ajoutant aux études documentaires relatives à la République centrafricaine, au Gabon, au Libéria et au Nigéria, pourraient servir de base à l'examen des principaux problèmes que pose le secteur forestier aux niveaux régional et national. Le compte rendu de mission, en date du 24 mai 1974, fait état d'études ultérieures et souligne l'importance fondamentale de deux questions générales:

- a) la politique fiscale en ce qui concerne le secteur forestier, c'est-à-dire la structure des taxes et les recettes fiscales afférentes aux activités forestières - question mise en lumière par les études économiques effectuées par pays; et
- b) l'information de base en matière de ressources et de marchés nécessaire à la planification et la justification des projets de transport.

Le présent rapport vise à informer et à formuler certaines recommandations sur ces deux thèmes, à partir des données disponibles. D'autres questions importantes, telles que les tâches de protection forestière, les différentes formes d'utilisation des terres destinées à la sylviculture, les besoins en bois combustible, n'y sont pas traitées. Le rapport reconnaît la nécessité d'entreprendre des études supplémentaires sur ces différents sujets, et ce, le cas échéant, dans le cadre de chacun des pays. Il énonce des recommandations visant à une meilleure gestion des ressources forestières tropicales et indique les moyens que le Groupe de la Banque peut mettre en oeuvre pour aider les pays intéressés à appliquer certaines des recommandations formulées.

ii) Le rapport se compose d'un seul volume contenant une annexe consacré aux statistiques. Deux volumes supplémentaires, comprenant une documentation de référence qui pourrait être utilisée à l'occasion de futures études sur la sylviculture de cette région peuvent être obtenus en couverture verte. Le premier, Document de travail I, traite des perspectives du marché pour les produits forestiers d'Afrique de l'Ouest, le deuxième, Document de travail II, des problèmes de législation forestière, de politique fiscale, des principes relatifs aux concessions, de l'administration, de la recherche et de la formation.

iii) Une partie du travail de la mission a consisté à réunir des renseignements de référence sur la sylviculture de la région. Les statistiques sur les comptes nationaux nécessaires à l'analyse macroéconomique, les renseignements concernant les coûts de la transformation et de la production de

bois et les inventaires de forêts constituent les points faibles des données disponibles. De ce fait, il conviendrait de préciser certaines des conclusions importantes du présent rapport au cours des études de projet et des rapports économiques sur les pays, entrepris par la Banque.

ETUDE DU SECTEUR FORESTIER DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

RESUME ET CONCLUSIONS

- i. Dans les huit principaux pays producteurs de bois^{1/} qui relèvent du Bureau régional Afrique de l'Ouest de la Banque, les forêts dont le bois peut être exporté ou traité sur place représentent 75 millions d'hectares environ, soit 14 % des forêts tropicales du monde et 25 % de la surface totale des pays en question. Elles constituent un patrimoine important mais, comme elles couvrent la plus grande partie des terres fertiles, elles sont menacées par d'autres formes d'utilisation des sols, notamment l'agriculture de subsistance. C'est au Nigéria, au Ghana et en Côte d'Ivoire que la menace se fait sentir de la façon la plus aiguë et, à un moindre degré, en République centrafricaine, au Congo et au Gabon. Ces trois derniers pays, ainsi que le Cameroun, représentent à peu près 50 % des forêts d'Afrique de l'Ouest encore inexploitées d'un certain intérêt commercial.
- ii. Ces forêts tropicales ne constituent pas seulement un bien économique fondamental sur le plan de la production, mais peuvent également jouer un rôle important dans la conservation des sols, la lutte contre l'érosion, et l'approvisionnement en eau, activités qui relèvent toutes de la planification des ressources nationales. Il ne fait pas de doute que les pays d'Afrique de l'Ouest doivent définir une politique générale d'utilisation des sols fondée sur les multiples usages auxquels ils se prêtent selon les conditions locales. Une telle politique permettrait d'établir une distinction entre les forêts qui devraient être laissées à peu près intactes pour des raisons de protection, de celles qui seraient destinées à la production de bois commercial à long terme, et enfin de celles qui devraient être consacrées à d'autres usages.
- iii. Les renseignements récemment inventoriés sur la composition des forêts encore sur pied sont encore insuffisants mais, d'après des inventaires plus anciens et d'après ce que révèle l'exploitation, il semble qu'on y trouve une gamme d'essences analogue à celles des forêts déjà mises en valeur.
- iv. Si l'on utilise les techniques actuelles d'abattage, l'extraction de bois, lors de la première coupe, atteint souvent de 5 à 25 m³ à l'ha et en moyenne 10 m³ à l'ha environ. Ces techniques entraînent un gaspillage et laissent sur pied des peuplements mûrs d'essences moins connues mais commercialisables.
- v. Au cours des trente prochaines années, les forêts d'Afrique de l'Ouest des pays étudiés seraient à même de produire 30 à 40 millions de m³ par an. La production réelle, toutefois, atteindra par force des niveaux bien inférieurs,

^{1/} Cameroun, République centrafricaine, Congo, Gabon, Ghana, Côte d'Ivoire, Libéria et Nigéria.

en raison de l'absence et du coût de routes forestières ainsi que de la volonté toujours plus marquée des pays d'Afrique de l'Ouest d'acquérir le contrôle de cette industrie. De ce fait, l'enlèvement annuel devrait passer des niveaux actuels (14 millions de m³ environ) à 19 millions de m³ environ seulement, d'ici à 1985, ce qui équivaut à un taux de croissance annuel d'environ 3 %.

vi. Soixante-dix sept pour cent à peu près de la production actuelle de grumes est exportée, 55 % en grumes et 22 % sous forme transformée, principalement sous forme de sciages et de placages. La Côte d'Ivoire est le principal exportateur de l'ensemble des produits ligneux, le Ghana, celui du bois transformé. Le Nigéria, traditionnellement exportateur net, est maintenant en train de devenir un importateur de produits ligneux en raison des pressions conjuguées d'une demande interne en rapide expansion et d'un accroissement des populations vivant sur les terres forestières.

vii. Les industries mécaniques de transformation primaire du bois sont en général médiocrement planifiées et gérées, et ne disposent pas de capitaux suffisants. Leurs produits sont de qualité inférieure et ne peuvent soutenir la concurrence du marché mondial. Toutefois, ce phénomène n'est pas forcément irréversible, puisqu'aucun obstacle technique majeur ne s'oppose à la création d'industries de première transformation viables. En fait, les politiques fiscales actuelles, les accords de concession et le climat général des investissements favorisent plutôt les exportations de grumes. Il faudrait prévoir de préférence des incitations sur le plan fiscal, financier ainsi qu'en matière de concessions, en faveur de la transformation du bois sur place, et créer des conditions propres à garantir la fourniture des matières premières aux industries intégrées.

viii. Les perspectives du marché sont en général satisfaisantes. La consommation d'essences de feuillus tropicaux sur le marché européen, qui absorbe environ 90 % des exportations de grumes d'Afrique de l'Ouest, devrait s'accroître d'environ 4,5 % à 3,5 % par an entre 1975 et 1985. Les perspectives d'exportation de sciages et de contre-plaqués dépendront de la création en Afrique de l'Ouest d'industries de transformation pouvant soutenir la concurrence du marché mondial. En ce qui concerne les exportations vers l'Europe occidentale, les produits ligneux transformés en provenance d'Afrique de l'Ouest bénéficieront sans doute, grâce à la convention de Lomé, de droits qui les avantageront (5 à 13 % d'écart en leur faveur) par rapport à leurs principaux concurrents d'Asie. Sur le marché mondial, la demande d'essences de feuillus tropicaux devrait l'emporter sur l'offre, dans la mesure où les prix des produits transformés et des grumes pourront s'accroître en termes réels à un taux moyen annuel d'environ 3 % jusqu'en 1985.

ix. Une analyse macroéconomique des quatre pays où s'est rendue la mission d'étude indique que, abstraction faite des importantes sommes de devises qu'elle rapporte, le secteur forestier a relativement peu contribué au développement économique. La proportion de produits transformés sur place est, tout d'abord, limitée et l'on constate l'absence de liaisons entre les industries et la demande finale. Conjugués aux effets du contrôle qu'exercent les sociétés étrangères sur l'ensemble de cette industrie, ces deux facteurs placent le secteur de transformation du bois dans une situation analogue à celle où se trouvent les enclaves minières, à savoir une exploitation de ressources naturelles qui s'épuisent, essentiellement orientée vers l'exportation de produits à l'état de matière première.

x. C'est en Côte d'Ivoire que la part du secteur dans le PIB est la plus importante en valeur absolue; en valeur relative, elle dépasse proportionnellement celle d'autres secteurs. Toutefois, même dans ce pays, elle n'atteint que le niveau relativement faible de 6 %. De plus, la Côte d'Ivoire est le pays où la contribution au secteur aux finances publiques est la plus élevée, soit 8 % des recettes totales, alors que, dans la plupart des autres pays, elle se situe probablement entre 1 % et 4 %. L'intérêt principal du secteur réside dans les recettes brutes en devises qu'il procure. L'ensemble des exportations de grumes et de produits ligneux représente 13 % environ du montant total des exportations au Ghana, 24 % au Cameroun et 22 % en Côte d'Ivoire. Toutefois, la part du secteur est nettement plus faible dans les rentrées nettes de devises que dans les rentrées brutes, en raison du coût des importations, nécessaires aux activités d'exploitation, notamment la main-d'oeuvre et le capital étrangers.

Recommandations

xi. Le rôle du secteur dans le développement économique pourrait, et devrait être renforcé: a) en modifiant et en adaptant les politiques fiscales pour favoriser l'utilisation plus efficace des ressources forestières tout en faisant passer dans les recettes publiques une plus grande part de la "rente" économique ou rente de ressource provenant des activités d'exploitation du bois; b) en encourageant, grâce à des incitations appropriées, la transformation accrue du bois destinée aux marchés d'exportation grandissants, une fois que les besoins locaux sont satisfaits; et c) en prenant des mesures visant à conserver et protéger les forêts et à assurer une gestion efficace du patrimoine forestier.

xii. La Côte d'Ivoire a déjà démontré que l'on peut, avec succès, apporter des modifications novatrices au régime fiscal. L'exemple qu'elle a donné d'une augmentation des taxes frappant les essences les plus précieuses et la définition d'une assiette fiscale se rapprochant des valeurs du marché devrait être suivi par tous les pays de la région, qui ne pourraient en retirer que des avantages individuels et collectifs. D'autres modifications permettraient

de mieux utiliser les ressources et de percevoir une "rente" sur les activités forestières; elles consisteraient à percevoir, à une plus grande échelle: a) des impôts tenant compte des différences de coûts de production dues au transport, et b) pour les grumes d'exportation, des impôts axés sur les valeurs f.o.b. réelles et assujettissant les grumes, quelles que soient leur qualité et l'essence de leur bois, aux mêmes droits progressifs, fixés à un niveau qui encourage les chefs d'entreprise et élimine les bénéfices exceptionnels ainsi que les pratiques d'abattage par trop sélectives.

xiii. Il sera plus difficile d'accélérer l'essor du secteur. Les résultats, dans ce domaine, dépendront des plans prévoyant la création d'unités efficaces et intégrées susceptibles de concurrencer les fabricants européens et asiatiques de contre-plaqués et de sciages. Ces plans devraient assurer la sécurité des investisseurs privés, au moyen de marchés à long terme et, éventuellement, d'entreprises en participation, de garanties d'approvisionnement en matières premières, de programmes de formation technique du personnel local, de projets de routes d'accès et de services aux moindres coûts. De plus, les impôts frappant les matières premières destinées aux industries locales ne devraient pas dépasser le niveau de ceux qui s'appliquent aux grumes d'exportation, mais leurs taux pourraient être inférieurs lorsqu'il s'agit d'une très jeune entreprise.

xiv. Excepté en ce qui concerne le Ghana et le Nigéria, les services officiels dont relève le secteur forestier laissent à désirer. Ils doivent donc être renforcés pour pouvoir se charger de mettre en oeuvre, de façon efficace, les régimes fiscaux, de planifier et de contrôler les activités de sylviculture et de protéger les réserves forestières. En conséquence, il convient d'améliorer immédiatement les institutions forestières du Congo, de la République centrafricaine, du Gabon, de la Côte d'Ivoire, du Cameroun et du Libéria.

xv. En mars 1975, les principaux exportateurs africains ont constitué l'Organisation africaine du bois (OAB), afin d'harmoniser leurs politiques et leurs plans d'exploitation forestière. Il convient de soutenir cette organisation, qui constitue un moyen de corriger le déséquilibre existant actuellement entre les intérêts des pays producteurs et des pays consommateurs.

Le rôle du Groupe de la Banque

xvi. Cette étude est axée principalement sur le potentiel forestier des principaux pays riches en produits ligneux tels que le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Congo, le Gabon, le Ghana, le Libéria, le Nigéria et la République centrafricaine. Cette étude n'a pas eu pour objectif d'étudier la question - très importante à du rôle du secteur forestier dans les pays du Sahel non producteurs de bois. Une étude à ce sujet est en préparation et le rôle du Groupe de la Banque dans le secteur forestier pour la région en général devra attendre le résultat de ces études. Néanmoins, d'amples informations ont été recueillies pour cette étude afin de permettre le développement de quelques idées préliminaires sur le rôle possible de la Banque dans les pays riches en produits ligneux et celles-ci sont détaillées ci-dessous.

xvii. Le Groupe de la Banque est bien placé pour aider les gouvernements à prendre les mesures propres à améliorer la contribution du secteur forestier à l'économie. Premièrement les missions économiques pourraient aider les services compétents à mieux comprendre le rôle du secteur forestier dans l'économie actuelle: déterminer les dépenses et les recettes du secteur public, la valeur ajoutée par les activités d'abattage, de transformation primaire et secondaire des produits forestiers et la contribution nette en devises de ce secteur. Les rapports de ces missions devraient recommander les mesures nécessaires pour améliorer le recouvrement des recettes fiscales; ils devraient aussi comporter l'analyse des données disponibles, la reconnaissance des statistiques appropriées, les suggestions concernant la recherche des informations et leur amélioration.

xviii. Dans les pays producteurs de bois, le rôle principal du groupe de la Banque devrait être de promouvoir la création d'industries efficaces et intégrées de première transformation des produits forestiers ainsi que de fabrication de pâte à papier et de papier dans les cas où cela est justifié. Cet objectif devrait être réalisé grâce aux fonds de la SFI ou de la Banque. Le financement de DFC ne serait sans doute pas approprié pour ce genre d'investissement car les projets seraient trop amples. La Banque et la SFI devraient jouer un rôle de catalyseur et encourager une plus grande participation des pays producteurs au contrôle du développement de l'industrie forestière sans pour autant ébranler la confiance des milieux d'affaires. Outre l'aide apportée sur le plan financier, le Groupe de la Banque pourrait en participant à ces projets, avoir l'occasion d'aider les gouvernements à mettre au point l'ensemble de la politique à suivre en matière de concession et de fiscalité.

xix. La déficience institutionnelle est un important obstacle au développement du secteur. Concurremment avec des projets relevant d'autres secteurs, par exemple dans le domaine de l'éducation, selon le bien-fondé de chaque projet particulier, le Groupe de la Banque devrait accorder la plus haute priorité à des projets visant à renforcer les services forestiers du gouvernement et à la formation industrielle des techniciens de l'industrie forestière, des scieries et des usines de contre-placage. La Banque s'est déjà associée à des études visant à renforcer les services forestiers en Côte d'Ivoire et au Libéria. Elle devrait se préparer à fournir son appui à d'autres pays qui le demanderaient et entreprendre une étude des institutions de tous les pays dans lesquels elle envisage de financer des projets d'activité forestière ou connexes.

xx. Les besoins en main-d'oeuvre qualifiée seront considérables, d'autant plus qu'il faudra remplacer non seulement le nombreux personnel d'expatriés qui occupent des emplois de cadres supérieurs et moyens dans l'industrie, mais également renforcer les services forestiers et accélérer le développement des nouvelles industries. Donc pour accroître la participation de la population locale au secteur forestier, il faudra donc créer de nouvelles installations de formation et agrandir les installations existantes. La Banque devrait envisager

d'offrir son concours financier à des programmes de formation. Parmi les projets ou les éléments de projets qu'elle pourrait examiner, il faut citer la formation de niveau universitaire en Côte d'Ivoire, au Gabon et au Cameroun, la création d'établissements pour la formation de techniciens du bois au Gabon ou au Congo ainsi qu'en Côte d'Ivoire et la formation de gardes forestiers au Congo, en Côte d'Ivoire, au Libéria et peut-être en République centrafricaine. Pour la formation des techniciens du bois et l'enseignement de niveau universitaire la Banque pourrait patronner des programmes entrepris en coopération et desservant plusieurs pays.

xxi. Une priorité élevée devrait être accordée au développement des industries utilisatrices du bois, telles que celles se spécialisant dans le bois de sciage et la fabrication de contre-plaqué, plutôt qu'aux projets destinés à l'expansion des exportations de grumes. Des possibilités de projets ont été manifestement identifiées au Cameroun, au Congo, au Libéria et en Côte d'Ivoire. Lorsqu'une demande lui sera adressée dans ce sens, la Banque devra orienter son concours vers le financement d'études de justification dans le domaine industriel. Bien que la création d'industries de transformation primaires présente une grande importance dans toute la région, c'est au Cameroun et au Congo qu'elles s'imposent plus particulièrement: au Cameroun pour permettre à la politique de développement des ressources forestières de sortir de la phase de discussion pour entrer dans la phase de la mise à exécution; et au Congo pour permettre au développement de l'industrie forestière de démarrer, sur la lancée des récentes mesures fiscales et en soutien au développement de l'infrastructure dans le domaine du transport. Des missions du Groupe de la Banque devraient se rendre au Cameroun et au Congo pour identifier et élaborer des projets ayant trait aux industries appropriées. Le Groupe de la Banque suit également de près les études portant sur la création au Gabon et en Côte d'Ivoire d'usines à pâte et à papier dont la production serait destinée à l'exportation.

xxii. Le manque d'infrastructure, à savoir pistes de débardage et ports destinés à l'expédition des produits forestiers en provenance de l'intérieur, constitue un important obstacle au développement notamment au Cameroun et en République centrafricaine. Au Cameroun, plusieurs trajets possibles sont à l'étude depuis plusieurs années. Il conviendrait à présent de concentrer les efforts pour parvenir à résoudre ce problème au moyen d'un plan combiné d'aménagement des forêts et des moyens de transport qui permettrait d'élaborer un programme détaillé pour l'exploitation de nouvelles zones forestières au sud-est du Cameroun et en République centrafricaine. Les études prévues dans le cadre du Deuxième projet routier au Cameroun déjà financées par la Banque pourraient servir de point de départ à l'identification de projets.

xxiii. La priorité devrait également être accordée à l'aménagement des forêts, notamment en ce qui concerne les plantations à l'échelle commerciale d'essences à croissance rapide. Dans un certain nombre de pays anciennement riches en bois de la région, tels que le Nigéria, le Ghana et la Côte d'Ivoire, les ressources en forêts naturelles ne permettront pas de faire face à la demande locale, prévisible de bois, si bien que des plantations complémentaires s'imposent d'urgence.

Chapitre 1

L'IMPORTANCE ECONOMIQUE DU SECTEUR FORESTIER

A. Introduction

1.01 Compte tenu de la demande croissante de bois tropical dans le monde, les forêts de l'Afrique centrale et de l'Afrique de l'Ouest pourraient constituer un moteur puissant de développement économique. Le présent chapitre représente une tentative d'évaluation du rôle joué depuis quelques années par le secteur forestier dans ce développement et de la manière dont il peut être renforcé à l'avenir au moyen de mesures appropriées de politique économique.

1.02 Le secteur forestier tel que défini dans cette étude comporte l'exploitation forestière traditionnelle, notamment la production de bois de chauffage et de charbon de bois, l'abattage, les industries de transformation du bois, y compris la pâte à papier, le papier et les produits de papeterie. Dans les pays sur lesquels porte particulièrement l'étude (Cameroun, Ghana et Côte d'Ivoire) l'industrie du papier et de la pâte à papier est encore négligeable.

1.03 C'est par la création d'emplois et de revenu à l'intérieur même du secteur que le secteur forestier contribue directement à l'économie nationale. Plus importants encore toutefois, en tous cas en puissance, sont les effets d'entraînement: à savoir le revenu et l'emploi créés dans un autre secteur de l'économie par la production et les dépenses du secteur forestier. Les recettes fiscales et les devises que procure le secteur forestier revêtent une importance particulière: en effet, une épargne interne substantielle est indispensable pour financer les investissements et les rentrées de devises le sont tout autant pour payer l'importation des biens d'équipement et des autres produits industriels. Dans ce domaine aussi évidemment, les effets d'entraînement interviennent, par exemple: les recettes provenant des droits frappant les importations générales sont financées par les exportations du secteur. Puisque les données concernant les aspects macroéconomiques de la sylviculture sont rares, parfois incomplètes et d'une exactitude variable, le présent rapport ne traitera que de la part directe du secteur dans le PIB, l'emploi, les finances publiques et les gains en devises. Chaque fois qu'il se révèle utile et que les renseignements nécessaires existent, un examen séparé est consacré à l'exploitation forestière traditionnelle, à l'exploitation des grumes, à la première et à la deuxième transformations du bois.

B. Part du secteur dans le PIB et le PNE

1.04 Si l'on envisage une période quinquennale récente, de 1966 à 1971 environ, on constate que la valeur ajoutée relative du secteur forestier a très peu varié et se situe entre 3 % du PIB (prix courants du marché) au Cameroun, à 6 % en Côte d'Ivoire (Tableau 1.01). En d'autres termes, malgré

les augmentations importantes de la production de grumes dans tous les pays et quelques accroissements notables de la part qu'elle occupe dans la transformation interne (Tableau 1.02), l'augmentation de la valeur ajoutée par le secteur forestier semble avoir à peu près suivi celle du PIB dans son ensemble, au moins aux prix courants. En volume, la part du secteur s'est probablement accrue plus rapidement que ne l'indiquent les chiffres, puisque les prix du bois ont diminué pendant la période quinquennale en question par rapport à ceux de produits tels que le cacao et le café.

1.05 En dehors de la Côte d'Ivoire, la majeure partie de la valeur ajoutée du secteur provient de l'exploitation forestière traditionnelle, c'est-à-dire principalement la production de bois de chauffage et de charbon de bois, qui fait appel à une forte proportion de main-d'oeuvre et représente donc pratiquement toute la valeur ajoutée. La production de bois est en général à l'origine du reste de la valeur ajoutée obtenue par le secteur (Tableau 1.03). La transformation se limite, dans la plupart des cas, à la transformation primaire, c'est-à-dire la production de sciages et, dans une moindre mesure, de placages, de contre-plaqués et de panneaux particules; la transformation secondaire, à savoir menuiserie, ébénisterie et construction de bateaux est très peu pratiquée, voire négligeable et, fait notable, n'accuse aucune augmentation, même aux prix courants.

1.06 Ce sont surtout des industries fournissant au secteur forestier des facteurs de production tels que l'énergie, le transport et les services commerciaux, que provient la majeure partie de la valeur ajoutée induite. D'après des estimations approximatives, ces effets d'entraînement en amont représentent environ un tiers de la part directe du secteur dans le PIB au Cameroun, et environ 2 % du PIB total en Côte d'Ivoire. Les effets en aval semblent avoir été plus limités. Ainsi, en dehors de son rôle en tant que source de devises étrangères (par. 1.17), le secteur forestier a jusqu'ici relativement peu stimulé le développement économique de l'Afrique de l'Ouest.

1.07 Puisque l'exploitation industrielle des forêts et le traitement du bois sont généralement aux mains d'entreprises appartenant à des étrangers et gérées par des non-Africains, la part directe du secteur dans le PNB ne peut être qu'une fraction de sa part dans le PIB. Dans le cas de la Côte d'Ivoire, ces activités emploient un plus grand nombre d'Africains non ivoiriens qu'ivoiriens. On ne dispose malheureusement pas de renseignements sur la rentabilité du secteur forestier, notamment en ce qui concerne les revenus qu'en tirent les investisseurs étrangers.

C. Part de la valeur ajoutée dans la production

1.08 On ne peut déduire de schéma clair de la comparaison entre la valeur ajoutée et la valeur de la production des grumes et de la transformation du bois (Tableau 1.03), que ce soit dans le temps ou dans l'espace (en comparant les quatre pays à l'étude). Cette impossibilité tient certainement en partie du fait qu'il n'y a pas d'éléments de comparaison entre les données. Toutefois, celles-ci permettent tout au moins de dégager quelques caractéristiques élémentaires. Contrairement à l'expérience généralement acquise,^{1/} la part de la valeur ajoutée par la production de grumes dans l'ensemble de la production ligneuse est généralement la plus importante. Dans le cas de la transformation du bois, la part de la valeur ajoutée semble être plus élevée lors de la transformation primaire, excepté en Côte d'Ivoire où le contraire semble se produire. Examinée dans le temps, la fraction de la valeur ajoutée semble avoir subi un abaissement notable. Des exceptions à cette règle sont la production de bois en Côte d'Ivoire, la transformation primaire au Congo et la transformation secondaire au Ghana.

D. Part de la main-d'oeuvre dans la valeur ajoutée

1.09 Les données relatives à la composition de la valeur ajoutée, en particulier la part que représente la main-d'oeuvre, ne sont pas beaucoup plus concluantes (Tableau 1.04). La part dans la valeur ajoutée de la main-d'oeuvre employée à la production et à la transformation du bois se situait au début des années soixante-dix, entre 40 % en Côte d'Ivoire et 71 % au Cameroun; la gamme correspondante vers 1965 était de 44 % (Côte d'Ivoire) à 59 % (Congo). On constate aussi d'importants écarts si l'on examine séparément la production et la transformation. Dans les quatre pays, toutefois, la valeur ajoutée provenant de la main-d'oeuvre est plus élevée dans le cas de la transformation que dans celui de la production, mais elle n'augmente pas nécessairement au stade de la transformation secondaire. En Côte d'Ivoire, par exemple, la transformation primaire a été l'activité faisant appel à la plus forte proportion de main-d'oeuvre - 73 % par rapport à 67 % en 1971 - bien que l'écart par rapport à la transformation secondaire se soit notablement réduit depuis quelques années (de 16 points de pourcentage en 1965 à six en 1971).

^{1/} "La transformation primaire augmente de deux à trois fois la valeur du bois rond récolté, les transformations primaires et secondaires prises ensemble l'augmentent de cinq à dix fois". UNASYLVA, Numéro spécial 104, FAO, 1972; o. 100 par. 27.

1.10 Les données recueillies ne permettent d'établir aucune comparaison valable entre les pays en ce qui concerne la part de la main-d'oeuvre dans la valeur ajoutée, calculée par activité industrielle. Si l'on se fonde sur les chiffres les plus récents, on constate que, pour la production, la part de la main-d'oeuvre représentait 54 % au Congo et 33 % en Côte d'Ivoire; pour la transformation primaire, 54 % au Cameroun, 64 % au Congo, 29 % au Ghana et 74 % en Côte d'Ivoire; une répartition analogue se dégage des données concernant la transformation secondaire. Des écarts de cet ordre de grandeur, pour des activités pratiquement semblables réalisées essentiellement dans les mêmes conditions, peuvent difficilement être dus à des facteurs économiques. Ils semblent plutôt traduire des disparités dans la portée, les définitions et les domaines couverts par les statistiques de base ou bien même des événements particuliers qui se seraient produits au cours des années sur lesquelles portent les statistiques.

1.11 La part de la main-d'oeuvre dans la valeur ajoutée augmente généralement avec le temps dans le cas de la transformation du bois. Le Ghana fait exception à cette tendance, puisque la valeur ajoutée, d'après les données exprimées à prix constants, accuse un abaissement important. En ce qui concerne la production, d'autre part, les chiffres révèlent des réductions considérables au Congo et en Côte d'Ivoire. Les renseignements disponibles ne permettent pas de savoir si cette évolution est importante ou non, et dans l'hypothèse où elle le serait, d'en déterminer la cause probable.

E. Situation de l'emploi pour le personnel africain et non-africain et réparation des traitements et salaires

1.12 Selon les meilleures estimations disponibles, la part du secteur forestier dans l'emploi salarié hors de la fonction publique représentait 9 % environ au Cameroun (1970) et au Congo (1970) et 12 % en Côte d'Ivoire (1972). Faute de données chronologiques appropriées, il est impossible d'évaluer les emplois supplémentaires dus à ce secteur et aux activités qui le composent.

1.13 Une partie importante de la masse salariale afférente à la production et à la transformation du bois est destinée aux non-Africains (Tableau 1.05). Soixante-cinq pour cent seulement des salaires et traitements payés par 55 entreprises du Cameroun en 1966/67 revenaient aux Camerounais, bien qu'ils représentent 96 % de la main-d'oeuvre totale de ces entreprises. Des rapports très semblables ont pu être constatés au Congo où les chiffres correspondants pour 1970 étaient de 62 % et 92 %. La situation est encore plus frappante en Côte d'Ivoire (chiffres pour 1971):

	<u>Pourcentage de de la masse salariale</u>	<u>Pourcentage d'employés</u>
Ivoiriens	31,0	39,6
Autres nationalités africaines	34,2	56,6
Non-Africains	34,8	3,7

Cette répartition inégale des revenus est due naturellement au fait que les non-Africains occupent les positions de cadres et de techniciens les mieux rémunérées, alors que les nombreuses tâches semi ou non qualifiées sont accomplies par les Africains. Les disparités entre les revenus moyens par personne sont flagrantes: les non-Africains gagnent à peu près sept fois plus que leurs homologues africains au Congo, 14 fois plus au Cameroun, et 12 fois plus en Côte d'Ivoire. Ces chiffres font ressortir la nécessité d'une formation accélérée des Africains pour qu'ils puissent accéder aux postes de cadres moyens et supérieurs de l'industrie.

F. Part du secteur dans les finances publiques

1.14 Les données relatives aux recettes provenant des taxes forestières sont les seules dont on dispose dans ce domaine. Ces taxes englobent tout ce qui est prélevé par le fisc au stade de l'exploitation forestière, du traitement du bois et de l'exportation des produits forestiers. Elles excluent les recettes fiscales générales, telles que l'impôt sur le revenu.^{1/} L'ensemble des recettes provenant des impôts généraux doit représenter des chiffres considérables, mais il n'existe pas de données se rapportant spécifiquement au secteur forestier.

1.15 La part des taxes forestières dans les recettes publiques a donc jusqu'ici été réduite, voire négligeable. D'après certains chiffres récemment compilés (1973), la proportion de ces taxes dans le montant total des recettes publiques représentait 0,6 % au Ghana, 1,2 % en République centrafricaine, 1,3 % au Cameroun, 3,4 % au Congo et 8 % en Côte d'Ivoire. Ce n'est qu'au Cameroun et en Côte d'Ivoire que cette proportion s'est accrue de façon importante depuis quelques années. En République centrafricaine et au Ghana, elle

^{1/} Les impôts indirects inclus à la valeur ajoutée au Tableau 1.04 comprennent du point de vue de la conception générale certains de ces impôts généraux, tels que les droits d'entrée, mais il n'ont pas été pris en compte. En effet, bien qu'ils aient une large portée, ils représentent des chiffres plutôt inférieurs à ceux des taxes forestières.

est restée constante. Au Congo, par contre, on note un abaissement tant de la proportion des taxes forestières dans les recettes d'Etat que de leurs montants absolus.

1.16 Pour évaluer la part nette du secteur dans les finances publiques, il faudrait estimer les avantages financés par l'Etat dont bénéficient les industries de production et de transformation du bois, telles que par exemple l'entretien des routes principales utilisées pour l'évacuation des produits forestiers, les services subventionnés rendus par les entreprises publiques etc. Evaluer ces avantages est une tâche complexe qui s'est révélée irréalisable compte tenu des renseignements disponibles. Il n'a pas été non plus possible de préciser la contribution du secteur aux recettes de l'Etat, compte non tenu des taxes forestières, c'est-à-dire la part qu'il représente dans l'impôt sur le revenu, les droits d'entrée, etc.

G. Part du secteur dans les gains en devises

1.17 Du point de vue macroéconomique, la part la plus importante du secteur est sa contribution aux gains en devises (Tableau 1.06). Les recettes d'exportation des grumes et des produits ligneux représentent à elles deux 13 % du total des exportations de marchandises au Ghana (1972), 14 % au Cameroun (1974), 22 % en Côte d'Ivoire (1974), et 42 % au Congo (1972). On doit noter que les grumes ^{1/} continuent à constituer le plus clair des recettes d'exportation du secteur: 80 % en Côte d'Ivoire, 73 % au Cameroun et 65 % environ au Congo et au Ghana. Pour le Cameroun et la Côte d'Ivoire, ces proportions ont très peu varié par rapport au niveau atteint vers 1965 malgré des accroissements importants de la part de la production totale vendue aux usines locales (Tableau 1.02). Cette situation est liée au fait bien connu que le bois transformé et utilisé sur le marché intérieur est dans la plupart des cas de qualité inférieure; ainsi, dans les cas où l'on parvient à exporter ces produits de bois, leur prix est plus bas que ceux des grumes de qualité supérieure. Au Ghana, la part des grumes dans les recettes d'exportation du secteur est même passée de un demi en 1965 à près de deux tiers en 1972 et la proportion du volume de production vendu sur place a baissé proportionnellement. Parmi les produits de bois exportés, c'est le bois de sciage qui est la source principale des recettes, bien que la part des placages et du contre-plaqué ait quelque peu augmenté.

1.18 Pour calculer la contribution nette du secteur aux gains en devises, les recettes d'exportation doivent être ajustées pour tenir compte de la valeur des importations du secteur, notamment les paiements au titre des services liés à l'utilisation du capital et de la main-d'oeuvre étrangers. Ceux-ci représentent des sommes importantes sur lesquelles, cependant, il n'existe pas des renseignements précis. Toutefois, il semble que le secteur forestier soit, pour les pays étudiés, une source importante de gains nets en devises.

^{1/} Bois de sciage, placages et grumes de traverse; le bois de combustion est exclu car les exportations sont négligibles.

H. Conclusions

1.19 Dans les pays où les activités forestières sont importantes, le rôle du secteur dans le développement économique a été relativement effacé. Les raisons en sont: i) un faible développement de la transformation du bois dans les pays, notamment des grumes de qualité supérieure, et ii) une absence de liaisons entre les industries et entre l'industrie et la demande finale. En fait, le rôle économique du secteur s'apparente beaucoup à celui de l'exploitation minière enclavée, à savoir la sous-exploitation d'une ressource naturelle en voie d'épuisement qui est exportée sans avoir subi de transformation.

1.20 Il serait peu réaliste, toutefois, d'espérer un accroissement rapide de la transformation du bois sur place au-delà du stade du sciage. Compte tenu de l'étroitesse des marchés intérieurs, la plus grande partie de la production supplémentaire de placages et de contre-plaqués devrait être destinée à l'exportation et donc entrer en concurrence avec des industries extrêmement efficaces des principaux pays importateurs. Nombre d'industries de transformation européennes exercent déjà un contrôle sur les sources d'approvisionnement en matières premières en Afrique par le truchement d'accords de concession. Puisque les gouvernements estiment qu'il est essentiel de conserver et même d'accroître les investissements étrangers dans le secteur forestier, le développement de la transformation à l'intérieur des pays, en profondeur et à une échelle suffisante, revient généralement à encourager dans ce sens les concessionnaires étrangers. L'instauration récente, par exemple au Cameroun, en Côte d'Ivoire et au Libéria, de contingents minimum de bois qui seraient réservés à la transformation n'a guère permis d'atteindre ce but, notamment en ce qui concerne la transformation plus poussée du produit.

1.21 La deuxième contrainte qui nuit à l'importance économique du secteur forestier, c'est-à-dire le manque de liaisons entre les industries, révèle simplement la pénurie généralisée d'industries nationales qui serviraient soit à approvisionner le secteur en facteurs de production et en biens d'équipement, soit à acheter sa production en vue de la transformation ultérieure et de l'utilisation finale. Compte tenu de l'étroitesse des marchés intérieurs, notamment dans des pays comme le Cameroun et le Congo, il est très peu probable que des liaisons industrielles plus solides se développent, autrement dit, le gros des facteurs de production continuera à être importé tandis que la production sera comme par le passé exportée.

1.22 Les liaisons avec la demande finale peuvent d'autre part être considérablement renforcées. Tout d'abord, au moyen de la formation accélérée des Africains pour leur permettre d'occuper les postes de cadres moyens et supérieurs dans l'industrie, ce qui accroîtra leur revenu et, partant, la demande de produits nationaux. Deuxièmement, fait plus notable encore, au moyen de politiques fiscales plus efficaces visant à augmenter les recettes publiques,

donc l'épargne publique pouvant être investie. Les recettes que l'Etat tire des concessions ne semblent pas couvrir la valeur économique ("rente") du bois brut, c'est-à-dire cette part des bénéfices provenant de la production de bois et dépassant le taux de rentabilité "normal" du capital investi. Pour pouvoir résoudre ce problème équitablement, les gouvernements devront exiger des concessionnaires qu'ils fournissent les renseignements nécessaires en matière d'investissements en capital, de recettes et de dépenses d'exploitation.

1.23 En dehors de l'objectif qui consiste à recouvrer aussi complètement que possible la valeur économique du bois brut, les politiques à arrêter à l'avenir en matière de forêts devraient viser avant tout une utilisation plus efficace des ressources forestières et encourager la transformation du bois à l'intérieur du pays ainsi que les effets de liaisons, l'augmentation des recettes restant un objectif de second plan. La suite du rapport expose avec plus de précision les questions de politique générale et les problèmes fiscaux qui s'y rapportent.

1.24 Enfin, il ressort clairement de cette analyse que l'ensemble des données statistiques requises comportent de graves lacunes. Leur insuffisance est particulièrement frappante en ce qui concerne la part nette du secteur dans les finances publiques et les gains en devises. Les gouvernements devraient donc entreprendre des études spéciales en vue de combler ces lacunes de façon que les politiques touchant au secteur forestier aient à l'avenir un fondement plus sûr. De telles études seraient certainement beaucoup plus efficaces si elles étaient coordonnées entre tous les pays africains possédant d'importantes ressources forestières, pour permettre des comparaisons valables et ainsi créer la base de politiques régionales de développement de la sylviculture. C'est là précisément l'objectif de l'"Organisation interafricaine pour l'économie forestière et le commerce du bois", de création récente, qui pourrait constituer le cadre et le mécanisme nécessaires au rassemblement et à la recherche des données appropriées (voir par. 3.43).

Chapitre 2

RESSOURCES ET INDUSTRIES FORESTIERES

A. Forêts naturelles

2.01 Les huit pays producteurs de bois^{1/} couvrent une superficie d'environ 300 millions d'hectares dont un quart, soit 75 millions d'hectares, se compose des feuillus tropicaux présentant un intérêt commercial. C'est donc là une ressource importante dont l'existence même cependant est menacée par d'autres formes d'utilisation des sols, notamment dans les régions à peuplement dense de Côte d'Ivoire, du Ghana et du Nigéria. Nous n'en voulons pour preuve que l'amenuisement, au cours des vingt dernières années, des forêts tropicales ivoiriennes qui sont passées de 15 millions à 5 millions d'hectares environ, les terres forestières étant couvertes à d'autres utilisations au rythme d'environ 400.000 hectares par an.^{2/}

2.02 La proportion de zones forestières tropicales d'un intérêt commercial par rapport à la superficie totale du pays va de 4 % pour la République centrafricaine à 76 % environ pour le Gabon. Trois de ces pays, le Cameroun, le Gabon et le Congo possèdent environ 74 % de ces forêts. Les 20,51 millions d'hectares de forêt gabonaise représentent 28 % environ de la superficie forestière totale des huit pays (Tableau 2.01).

2.03 Depuis le début des années soixante, les inventaires des forêts de feuillus tropicaux n'ont porté que sur 45 % d'entre elles. Ces inventaires n'ont pas été dressés en général pour satisfaire aux obligations imposées par la gestion des forêts. Rares sont ceux qui comportent des données facilement accessibles sur les volumes marchands nets par essence, les catégories d'utilisation finale et la qualité des bois. C'est pourquoi les concessions forestières sont en général octroyées sans qu'aucune des parties n'ait une connaissance suffisante des ressources en bois ou des coûts unitaires que représentent la production et le débardage. Cependant, les inventaires établis et la production connue révèlent que les forêts tropicales de régime pluvieux des huit pays contiennent une répartition analogue d'essences et un maximum de quelque 90 essences par hectare. Le nombre d'essences exportées peut atteindre 40 environ, mais le gros des exportations n'en comporte pas plus de 14. Au Gabon par exemple, 97 % du commerce porte sur cinq essences. Au Nigéria, 90 % du commerce concerne six essences. La répartition des essences commerciales principales figure au Tableau 2.02.

^{1/} Cameroun, République centrafricaine, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Ghana, Libéria et Nigéria.

^{2/} Voir document de référence de base, Reidar Persson, World Forest Resources - Review of the World Forest Resources in the Early 1970's: Royal College of Forestry, Stockholm, 1974.

2.04 Selon les pratiques actuelles de coupe sélective, l'abattage au cours de la première coupe produit souvent de 5 à 25 m³/ha, la moyenne étant de 10 m³/ha environ. Cette proportion ne soutient pas la comparaison avec les taux variant entre 20 et 50 m³/ha habituellement relevés dans les forêts tropicales de régime pluvieux d'Asie.

2.05 En l'absence de renseignements suffisants sur la régénération des forêts au cours d'une révolution ou par une gestion soutenue du rendement, il n'est pas possible de projeter à long terme le rendement des forêts naturelles à partir de la capacité de reproduction d'arbres d'intérêt commercial. Néanmoins, la tâche qui s'impose dans l'immédiat est d'estimer le potentiel des forêts sur pied, ce qui est possible de façon approximative.

2.06 En moyenne, les forêts d'Afrique de l'Ouest peuvent rapporter de 240 à 350 m³/ha de bois, le volume des essences présentant un intérêt commercial et dont la circonférence de coupe dépasse la normale (60 cm de diamètre), se situe probablement dans la gamme des 50 à 100 m³/ha. Compte tenu des techniques de coupe actuellement utilisées, le reste des arbres ne pourrait trouver d'utilisation que dans l'industrie de la pâte à papier.

2.07 Actuellement, la production de bois n'utilise en moyenne que 4 % environ du volume total de bois sur pied et 25 % environ des essences dont la demande est élevée ou moyenne. Aussi, les forêts ayant subi une première coupe possèdent-elles une valeur résiduelle importante. Dans les trente ans à venir, la croissance des arbustes dont les essences sont actuellement exploitées pourrait probablement produire, dans ces zones, de 5 à 10 m³/ha de bois marchand. On peut également espérer obtenir 10 à 15 m³/ha de bois supplémentaire en tirant parti des espèces moins connues, à la suite de l'amélioration des marchés et de l'intensification du traitement effectué sur place. Ainsi, il serait possible d'extraire de ces zones forestières de 15 à 25 m³ de bois/ha correspondant à 0,5 ou 1 m³/ha par an environ, dans le cadre d'un système de contrôle des exploitations. En outre, si l'on se place dans une perspective de 30 ans, les forêts inexploitées de la région devraient pouvoir rapporter 25 m³/ha au moins, soit près de 1 m³/ha par an environ. De plus, il est possible que 30 millions d'hectares environ aient déjà fait l'objet d'une première coupe et qu'une forte proportion (près de 60 %) des zones forestières (surtout celles qui ont déjà été soumises à un premier abattage) seront destinées à d'autres utilisations. Compte tenu de ces hypothèses, les huit pays auraient la possibilité de produire près de 30 à 40 millions de m³ de bois d'oeuvre par an pendant 30 ans par rapport à une production annuelle actuelle de 14 millions de m³ environ.

2.08 Les estimations portant sur les enlèvements de grumes de 1973 et 1974 de même que les projections relatives à 1980 et 1985 figurent au Tableau 2.03 et sont ventilées par pays. La production prévue pour 1985 implique un taux

de croissance annuelle moyen de 3 % analogue au taux constaté entre 1968 et 1973. Les prévisions de 1985 se fondent sur les plans officiels et les estimations de la mission et tiennent compte des développements de l'infrastructure, du potentiel forestier et des tendances du marché.

B. Reboisement

2.09 Il est possible de réaliser une production continue de bois grâce à la régénération naturelle et au reboisement. Mis à part certains types forestiers où le repeuplement d'une espèce souhaitée se produit sans encombre comme c'est le cas de certaines forêts d'okoumé et de limba, la régénération naturelle a exigé des effectifs importants de main-d'oeuvre hautement qualifiée, ce qui l'a rendue onéreuse. Pour le moment il est probable que cette technique ne pourra pas être appliquée avec succès à une échelle importante en raison de la faiblesse généralisée des services forestiers en Afrique de l'Ouest.

2.10 Les plans de renouvellement de ressources de bois se sont en conséquence concentrés sur le reboisement. Les programmes annuels de replantation portent sur 1.000 ha au Cameroun, 2.500 en Côte d'Ivoire, 10.000 ha au Ghana, leurs coûts variant entre 900 dollars à l'hectare en Côte d'Ivoire et 400 dollars au Ghana. On ne dispose pas de données fiables sur le rendement, si ce n'est la production en provenance de plantations d'arbres destinés au sciage estimée à 350-400 m³/ha pour une révolution.

2.11 Au Libéria, au Congo, au Gabon et au Cameroun, qui disposent encore de vastes réserves forestières, la protection et l'utilisation efficace de l'ensemble du potentiel forestier existant constituent les tâches immédiatement prioritaires. D'autre part, en Côte d'Ivoire et au Nigéria, où les réserves forestières s'amenuisent ou sont déjà épuisées et où s'exerce en outre une forte pression démographique, les plantations devraient être considérées comme le moyen de répondre en premier lieu aux besoins intérieurs et peut-être aussi aux nécessités d'exportation sous forme de pâte à papier ainsi que, éventuellement, de bois transformé. Dans l'ensemble, les plantations de forêts devraient être considérées comme le moyen:

a) d'assurer l'offre à long terme de bois d'oeuvre aux industries du bois établies ou prévues; et b) d'assurer la conservation des sols et la protection de l'écologie. Ces plantations devraient répondre aux impératifs habituels de l'investissement économique et social. Il sera de plus en plus nécessaire de prévoir un reboisement à partir d'essences commerciales dans toute la région: on devrait procéder à des essais d'essences et à des plantations pilotes d'espèces commerciales, notamment au Nigéria, en Côte d'Ivoire et au Ghana, afin de préparer la voie aux programmes de replantation élargis.

C. Industries mécaniques du bois

2.12 Sur un enlèvement total de grumes que l'on estimait à 14 millions de m³ environ en 1973, 77 % ont été exportés: 55 % sous forme de grumes et 22 % sous forme de bois transformé. L'importance de la production exportée révèle l'emprise qu'exercent les étrangers sur la production et la transformation du bois ainsi que l'origine étrangère du financement des activités forestières et des investissements dans la commercialisation du bois d'oeuvre. L'influence étrangère traditionnelle s'est nettement atténuée au Nigéria et au Ghana, alors que dans les autres pays, elle continue également à devenir moins sensible mais à des degrés divers.

2.13 En valeur absolue, c'est au Libéria que les industries forestières sont les moins développées et en Côte d'Ivoire, au Ghana et au Nigéria qu'elles le sont le plus. A quelques exceptions près, ce secteur se caractérise principalement par le fait que la transformation sur place du bois est avant tout assurée par deux industries de transformation primaire: celles des sciages et des placages. Le Ghana a été le chef de file de l'exportation de sciages (350.000 m³ par an), rejoint en cela depuis quelques années par la Côte d'Ivoire. La production des placages est caractéristique des pays africains francophones, notamment le Congo, le Gabon, la Côte d'Ivoire et le Cameroun. Le Congo en est le producteur principal puisque sa production atteint environ 110.000 m³ par an; cependant, la Côte d'Ivoire et le Gabon auront bientôt des capacités de production s'élevant à environ 120.000 m³ par an. Les contre-plaqués ne sont fabriqués qu'au Ghana, Nigéria, Côte d'Ivoire et Gabon. Ils représentent un niveau de production important variant entre 50.000 m³ par an à 90.000 m³ environ. Le Nigéria et le Gabon sont les seuls pays qui fabriquent des panneaux-blocs. Seuls la République centrafricaine et le Nigéria ont traité plus de 50 % de leur production de grumes en 1972; la raison de ces taux relativement élevés de transformation est différente selon le pays: en République centrafricaine, elle est la conséquence directe des coûts élevés de transport des grumes en vue de l'exportation, alors qu'au Nigéria, le marché local absorbe la presque totalité de la production (Tableaux 2.04 à 2.07).

2.14 A quelques exceptions près, le développement de l'industrie forestière a échappé à la planification et à la réglementation. C'est en partie pour cette raison - mais surtout parce que les grosses sociétés d'exploitation des grumes contrôlées par l'étranger ne se sont guère efforcées de patronner et de soutenir les industries locales - que la plupart des unités de production sont petites, mal équipées, insuffisamment financées, inefficaces et mal gérées. Il s'en suit que les produits traités sur place le bois de sciage en particulier sont généralement d'une qualité inférieure et ne peuvent soutenir la concurrence du marché mondial.

2.15 La décision d'exporter les grumes plutôt que de traiter le bois sur place est souvent justifiée par les conditions du commerce local. Les accords de concessions ont souvent été de courte durée et les approvisionnements en matières premières ne sont pas garantis pendant le temps nécessaire pour justifier un investissement dans les usines de transformation. Une raison supplémentaire est la liaison étroite qui existe entre les sociétés d'exploitation des grumes d'Afrique de l'Ouest et les organismes commerciaux et industriels de transformation européens. Même dans le cas où la production de bois est entreprise par des sociétés qui sont aux mains d'Africains, l'accord de financement et de commercialisation habituel lie l'entreprise locale à un associé étranger, ce qui représente un encouragement à l'exportation des grumes au détriment de la transformation du bois sur place. En outre, comme la plupart des entreprises locales ne possèdent pas les compétences en matière de gestion, ni les techniques et les fonds nécessaires à la bonne marche de leurs installations, elles ne sont pas à même de rompre avec la tradition d'exportation des grumes. Le Nigéria représente une fois de plus une exception, en raison de sa forte consommation interne de grumes. Il en va de même pour le Ghana où toutes les sociétés ainsi que le Conseil de commercialisation du bois d'oeuvre (Timber Marketing Board) sont soumis à un contrôle local.

2.16 Dans l'immédiat, le développement de l'industrie mécanique du bois exige l'instauration d'un climat de confiance de nature à attirer les capitaux nécessaires à la mise sur pied d'industries mécaniques du bois intégrées. Celles-ci permettraient de répondre aux besoins intérieurs et d'opérer une percée sur le marché européen en expansion. Le Nigéria et le Ghana sont de bons exemples, possédant des industries intégrées de ce genre. Toutefois, même dans ces deux pays, l'industrie est dominée par de petites unités isolées. Dans le cas des fabriques de placages, une usine petite et isolée peut occasionner un gaspillage de 75 % environ du potentiel de ressources: a) en laissant sur pied 50 % des arbres présentant un intérêt commercial immédiat; et b) en gaspillant la moitié du bois produit qui ne se prête pas à la fabrication de placages mais pourrait servir de bois de sciage. Les conditions varient selon les caractéristiques des forêts; on admet toutefois que les industries intégrées, à l'exclusion de celle de la pâte à papier, nécessiteraient probablement des concessions d'une durée de 20 à 25 ans et une surface forestière de 200.000 à 300.000 ha, rapportant 200.000 m³ de grumes environ par an. Les dépenses d'investissement en équipement et bâtiments atteindraient approximativement de 20 à 30 millions de dollars. La mise sur pied de tels complexes industriels est importante pour tous les pays. Le Ghana, le Nigéria, la Côte d'Ivoire et la République centrafricaine ont besoin de rationaliser et de moderniser leurs industries. Au Gabon, au Congo, au Cameroun et au Libéria, il s'agit plutôt de développer l'exploitation et l'industrie puisque, dans ces pays, de vastes zones sont maintenant ouvertes à la sylviculture. Il se peut que la création de ces industries nécessite de nouvelles plantations d'arbres et c'est pour les desservir que devrait logiquement être entrepris le reboisement.

2.17 Cependant, si l'on veut prévoir un programme de développement forestier en plusieurs phases pour l'Afrique de l'Ouest, il faut envisager toute la gamme des installations éventuelles. Au tableau ci-dessous figure la liste des scieries de feuillus, des fabriques de contre-plaqués et de panneaux particules et, en regard, les gammes de dimension des entreprises convenant aux pays de l'Afrique de l'Ouest:

	<u>Marché intérieur</u>		<u>Exportations</u>
	<u>Marché</u>	<u>Marché captif</u>	
	-- Production (réelle) en milliers de m ³ --		
<u>Scieries</u>			
Dimensions convenant aux pays moins développés	2 - 50	-	30 - 200
Birmanie (Okkyin)			135 (2 équipes)
Turquie (Antalaya)			182 (3 équipes)
Malaisie (Jengka)			60 (2 équipes)
Zambie (création envisagée)	20 (1 équipe)		
Népal (peuplement forestier)	3 (1 équipe)		
Guyane (Great Falls)			100 (2 équipes)
<u>Fabriques de contre-plaqués</u>			
Dimension convenant aux pays moins développés	1 - 6		5 - 40
Dimensions convenant au monde entier, à l'exclusion des pays moins développés	2 - 3		8 - 90
Malaisie (Jengka)			35 (2 équipes)
Côte d'Ivoire (création envisagée)			24 (2 équipes)
<u>Fabrique de panneaux de particules</u>			
Dimensions convenant au monde entier	10 - 150	7 - 9 (3 équipes)	-
Moyenne - Etats-Unis	24		
Europe	16		

Le tableau ci-dessus permet de faire ressortir les points suivants:

- a) dans l'ensemble, les économies de taille ne sont pas essentielles dans le secteur de la scierie; c'est pourquoi, l'éventail des dimensions de ce type d'entreprises est plus large que dans le cas des fabriques de contre-plaqués ou de panneaux particules.
- b) Les fabriques en cours de création au Népal utilisent des scies à rubans horizontaux mobiles, actionnées par une seule équipe; c'est là l'unité viable la plus petite qui puisse répondre aux besoins internes;
- c) Des économies de taille notables peuvent être obtenues dans les fabriques de contre-plaqués à vocation exportatrice, toutefois, ce qui influence le plus la dimension de la fabrique de contre-plaqués, ce sont les possibilités d'approvisionnement en matières premières, uniformes, de préférence d'une seule espèce et en grande quantité, à des prix rentables; et;
- d) Les fabriques de panneaux particules écoulés sur un marché captif peuvent se permettre d'être nettement plus petites que les fabriques orientées vers le marché ordinaire. Les économies de taille sont marquées si la production est destinée à l'exportation.

2.18 La mise sur pied en Afrique de l'Ouest d'industries intégrées utilisant le bois inclurait la création en diverses phases d'une scierie et d'une fabrique de contre-plaqués disposant de la capacité voulue pour exploiter au maximum les forêts sur pied, suivie par l'établissement d'une fabrique de panneaux particules combinée à une usine de pâte à papier et une papeterie afin d'utiliser les déchets et les essences secondaires.

2.19 Outre la nécessité de garantir l'approvisionnement en matières premières, il faudra, pour créer la confiance et acquérir les compétences voulues pour le développement industriel dans toute la région que cinq conditions générales soient réunies: a) amélioration des renseignements relatifs à l'inventaire forestier pour qu'ils puissent servir de base à la négociation et au contrôle de nouvelles concessions; b) démarcation et protection des forêts; c) formation des techniciens et cadres de gestion nationaux; d) application de politiques fiscales efficaces de manière à promouvoir un développement viable de l'industrie; et e) amélioration et développement de l'infrastructure des transports.

2.20 La mission a eu beaucoup de difficultés à obtenir des données fiables en ce qui concerne les coûts de production et de transformation du bois. Certains renseignements ont été réunis à la suite d'entretiens avec les exploitants ou ont été extraits de rapports publiés. Les chiffres provisoires, qui doivent être envisagés avec beaucoup de circonspection, figurent aux Tableaux 2.08 à 2.11.

D. Fabrication de la pâte à papier

2.21 La fabrication de pâte à papier, industrie spécialisée du bois utilisant les essences résineuses, est surtout répandue dans les pays jouissant d'un climat tempéré. L'Afrique de l'Ouest ne possède qu'une petite fabrique de pâte à papier au Nigéria, dont la capacité annuelle atteint 12.000 tonnes environ. Toutefois, les pays de l'Afrique de l'Ouest ont commencé à s'intéresser à la fabrication de papier et de pâte à papier en raison de la pénurie mondiale prévue de ce produit, des progrès accomplis dans les techniques qui consistent à intégrer les feuillus tropicaux mixtes dans la matière première, enfin de l'expansion rapide des débouchés locaux pour le papier.

2.22 Compte tenu de l'existence de ces débouchés, la production de pâte à papier semble possible au Ghana et en Côte d'Ivoire et peut être fortement augmentée au Nigéria (Tableau 2.12). De plus, l'existence du marché élargi des pays de l'Union douanière (UDEAC) justifierait probablement la mise en place de fabriques de pâte à papier et de papeteries au Congo, au Gabon ou au Cameroun. Dans ces pays, une production minimale de 50.000 tonnes environ serait nécessaire pour justifier la mise sur pied d'un complexe industriel intégré comprenant une fabrique de pâte à papier et une papeterie. Outre le volume nécessaire à l'approvisionnement des marchés intérieurs, quatre pays (le Congo, la Côte d'Ivoire, le Cameroun et le Gabon) pourraient peut être également produire pour l'exportation de la pâte à papier blanchie à partir des bois résineux ou des feuillus.

2.23 La source principale de matières premières serait probablement les plantations d'essences étrangères (pins tropicaux, eucalyptus et gmélina), mais ces plantations ne sont pas encore créées. Le papier est déjà fabriqué commercialement à partir des feuillus tropicaux mixtes, en Colombie, au Brésil, en Inde, aux Philippines et en Chine (Taïwan) notamment, le marché intérieur absorbant la totalité de cette production. Toutefois, des essais de fabrication de cellulose permettant d'obtenir une pâte à papier Kraft blanchie et marchande ont été effectués sur 5.000 m³ de grumes ivoiriennes à la fabrique Chung Hwa Pulp Corporation de Taïwan. Des experts de l'Institut canadien de recherche sur la pâte à papier et le papier, ainsi que du Centre technique forestier tropical (CTFT) de France et d'autres organismes assistaient à ces essais en qualité d'observateurs. La pâte à papier obtenue a été envoyée à des papeteries d'Europe, des Etats-Unis, du Canada et de la Colombie. Les résultats de ces essais semblent avoir été, dans l'ensemble, satisfaisants.

2.24 Des études d'emplacements, d'infrastructure et d'utilisation du bois dans le cadre d'un projet de pâte à papier en Côte d'Ivoire ont été effectuées par des consultants canadiens et une étude de préjustification a été élaborée par Forindeco (Norvège) d'après un mandat examiné par la Banque et la SFI. Le Gabon étudie aussi actuellement la possibilité de produire et d'exporter de la pâte à papier et la SFI suit de près ce projet.

2.25 En conclusion, il semble que les essences telles que les feuillus tropicaux mixtes et les plantations de feuillus et de conifères pourraient servir à la fabrication de pâte à papier et de papier en Afrique de l'Ouest, et qu'il convient donc d'en envisager l'utilisation éventuelle.

Chapitre 3

PERSPECTIVES CONCERNANT LE MARCHÉ DES BOIS FEUILLUS D'AFRIQUE DE L'OUEST

A. Données générales

3.01 La production mondiale de bois s'élève à environ 2,5 milliards de m³, dont 54 % sont représentés par des bois industriels: bois de sciage, bois de tranchage, bois à traverses, bois de défibrage, piquets et bois de mines. Le reste est utilisé localement comme bois de chauffage. Les pays industrialisés entrent pour environ 85 % dans la production et la consommation des bois industriels, dont les trois quarts proviennent de conifères (essences résineuses). Les bois feuillus - et parmi eux, les feuillus tropicaux - représentent donc une faible proportion de la production mondiale de bois (Tableaux 3.01 à 3.03).

3.02 Cependant, au cours des deux dernières décennies, la production et la consommation de feuillus tropicaux ont augmenté beaucoup plus rapidement que la production de feuillus et de conifères des régions tempérées: 7 % par an contre 1,3 % et 0,6 % respectivement. Les échanges mondiaux de feuillus tropicaux ont progressé d'environ 11 % par an de 1961-63 à 1970-72 (Tableau 3.04).

3.03 Dans le domaine des exportations mondiales de feuillus tropicaux, trois régions dominent: Asie/Pacifique (77 %), Afrique (20 %) et Amérique latine (4 %) (Tableau 3.05). Les trois principaux exportateurs de la région Asie/Pacifique sont les Philippines, la Malaisie et l'Indonésie (Tableau 3.06). Les Philippines et la Malaisie occidentale exportent d'importantes quantités de sciages et de placages, mais la plupart de leur production - comme la totalité de la production de l'Indonésie - est exportée sous forme de grumes vers le Japon, la Corée, Taïwan et Singapour. La Corée et Taïwan "réexportent" la majeure partie de leurs importations de grumes sous forme de placages principalement vers les Etats-Unis (Tableau 3.07).

3.04 Malgré ses vastes ressources forestières, l'Amérique latine est, parmi les trois régions citées, celle qui exporte le moins. D'autre part, ses exportations n'ont que peu varié au cours des vingt dernières années (Tableau 3.08). Les principaux pays possédant des excédents d'exportation sont le Brésil, la Colombie et le Paraguay qui exportent surtout vers les pays voisins.

3.05 Les pays africains en voie de développement, et principalement les pays d'Afrique de l'Ouest, fournissent 20 % des exportations mondiales de bois (Tableau 3.09). Les exportations de grumes représentent environ 75 %, le reste étant réparti entre sciages, placages et contre-plaqués. Quarante-deux pour cent des exportations de grumes en provenance d'Afrique de l'Ouest sont destinés à l'Europe (Tableaux 3.10 à 3.14).

3.06 Le marché du bois a été principalement caractérisé ces dernières années par un déclin du pourcentage des bois africains - grumes et bois transformé - dans les importations européennes de feuillus tropicaux: de 78 % en 1967, ce chiffre est tombé à 68 % en 1972. Ce déclin est dû pour une grande part à un accroissement considérable des importations de bois transformé en provenance d'Asie, particulièrement de Malaisie et de Singapour. On constate en effet que la part de l'Afrique dans les importations européennes de grumes n'a que très légèrement diminué: elle était de 93 % en 1967 et de 91 % en 1972. Par contre, sa part dans les importations européennes de bois transformé est tombée de 45 % à 32 %, tandis que celle de l'Asie progressait rapidement pour atteindre 64 % en 1972.

3.07 "L'invasion" du marché européen par la Malaisie et Singapour peut être attribuée en grande partie à la qualité supérieure de leur produit et à leurs prix compétitifs. De ces deux facteurs, la qualité semble être le plus déterminant et les résultats obtenus par l'un comme l'autre de ces pays sont indubitablement le fruit des efforts considérables d'organisation qu'ils ont déployés dans le domaine de la commercialisation. Leurs sciages ont acquis une réputation solide sur le marché international alors que les sciages et les placages d'Afrique de l'Ouest semblent être peu appréciés.

B. Tendances des prix des bois feuillus tropicaux

3.08 En raison de la grande diversité des essences et des multiples qualités de bois, ainsi que de la nature relativement fermée du marché, il ne saurait exister un indicateur unique des prix des bois feuillus. Selon les données fournies par la FAO pour la période 1961-73, la valeur unitaire des exportations de grumes de bois feuillus des pays moins développés n'a même pas augmenté en dollars courants pendant toute une décennie, ce qui en fait équivaut à une baisse de la valeur unitaire, en termes réels (Tableau 3.15). Les moyennes de prix étant dominées par les exportations des pays d'Asie en développement, il est important de noter que les prix courants des exportations de grumes des pays d'Amérique latine et d'Afrique ont quelque peu augmenté.

3.09 Il convient également de remarquer que la stabilité apparente (ou la stagnation) de la valeur unitaire des importations japonaises de grumes de feuillus tropicaux en provenance de "toutes les sources" de 1953 à 1973 masque en fait une hausse considérable du prix des grumes de qualité supérieure (Tableau 3.16). Ceci est dû à la place de plus en plus grande, dans les importations japonaises, des grumes provenant de pays qui pratiquent des prix meilleur marché (Sabah tout d'abord, puis Indonésie); c'est ainsi que la qualité

moyenne des lauans et apitongs importés par le Japon a baissé. Le prix de gros, au Japon, des grumes de lauan de qualité supérieure est passé de 27 dollars le m³ en 1955-57 à 42,3 dollars le m³ en 1970-73 (Tableau 3.17), ce qui représente un accroissement de 3 % par an, c'est-à-dire le double de l'inflation enregistrée aux Etats-Unis par l'indice des prix de gros (Tableau 3.18).

3.10 Au cours des 10 à 15 dernières années, les prix des grumes en provenance d'Afrique de l'Ouest ont augmenté d'environ 30 % en chiffres réels. A des fins de comparaison, on peut classer les essences ouest-africaines en trois grandes catégories: bois rouge, bois blanc et "divers" (Tableaux 3.19 et 3.20). Les cours des bois rouges - sipo, sapelli, makore, acajou, tiama et niangon - sont exprimés f.o.b. Côte d'Ivoire ou Cameroun. En 1958, le prix nominal moyen de ces bois était de 28-32 dollars le m³. Ce prix a doublé une première fois de 1958 à 1972 et une deuxième fois de 1972 à 1973; il a par la suite fortement baissé en 1974.

3.11 Les bois blancs comportent cinq principales essences: okoumé, samba (obéché, ayous), frake (limba) et aiélé. Ces bois sont relativement tendres et servent principalement de bois de placage. Du point de vue décoratif, leur qualité n'est pas aussi appréciée que celle des bois rouges et ils sont plus vulnérables aux attaques d'insectes. C'est pourquoi leurs prix ont toujours été relativement plus faibles - environ 50 % à 60 % du prix des bois rouges - et suivent en général la même courbe que ces derniers.

3.12 Dans la catégorie "divers" figurent certaines essences rares et d'un prix très élevé, tels que assaméla (afrorosia, kokurodua) et doussié (abzalie). Le prix de l'assaméla, par exemple, est en général le double environ du prix moyen des bois rouges; le prix du doussié est comparable à celui du sipo, le bois rouge le plus recherché. Dans cette catégorie figure également l'azobé (ekki), bois dur utilisé dans la construction lourde, les pilotis pour les constructions maritimes, etc; son prix, relativement faible, s'aligne à peu près sur le cours moyen des bois blancs. L'iroko, essence très appréciée, se vend à un prix assez élevé. On voit par là que la tendance des prix pour la catégorie "bois divers", bien qu'elle semble suivre la même courbe que la tendance des prix des bois rouges et blancs, est difficile à généraliser.

3.13 Bois de sciage feuillus. Sur les marchés d'exportation, le prix des sciages, provenant des pays en développement n'a augmenté que de 4,4 % en dix ans, en termes courants, passant de 56,5 dollars le m³ en 1961-63 à 59 dollars le m³ en 1970-72 (Tableau 3.21), ce qui correspond à un déclin très net, en chiffres réels. Mais, il faut tenir compte que ces chiffres représentent les valeurs unitaires d'exportation, et risquent donc d'être inférieurs aux chiffres réels en raison de la taxe à l'exportation. D'autre part, ils correspondent à une période pendant laquelle les exportations à bon marché en provenance de Singapour et de la Malaisie occidentale gagnaient rapidement du terrain.

3.14 La comparaison de la valeur unitaire des exportations de sciages africains et des sciages en provenance de la Malaisie occidentale entraîne deux remarques :

- a) en 1970-72, le m³ de sciages africains était vendu f.o.b. 25 dollars de plus que les sciages en provenance de la Malaisie occidentale; cette disparité s'explique en partie par la différence des coûts de transport pour acheminer le bois depuis ces deux régions vers le marché européen; et
- b) les prix des sciages en provenance de la Malaisie occidentale ont augmenté de 35 %, passant de 36,8 dollars le m³ en 1961-63 à 49,5 dollars le m³ en 1970-72, alors que le prix des sciages africains n'augmentait que de 24 % pendant la même période, passant de 60,3 dollars le m³ à 74,7 dollars.

3.15 On s'attend à ce que durant les cinq à dix prochaines années la demande de feuillus, spécialement ceux de qualité, continuera de croître rapidement du fait que l'élasticité de la demande par rapport au revenu est très élevée pour ce produit. Bien que l'augmentation de revenu dans les pays développés ne sera pas aussi rapide durant la période 1973-85 que durant la période 1960-73, les possibilités d'approvisionnement en feuillus tempérés, spécialement en feuillus de qualité, continuera d'être une sérieuse contrainte dans les pays développés. Ceci est dû au fait que les feuillus tempérés de qualité (tels que chêne, merisier, érable, noyer...) demandent 40 à 100 ans pour atteindre une taille suffisante pour être tranchés (50 à 100 cm de diamètre à hauteur de poitrine et l'approvisionnement en feuillus tempérés de qualité n'a pas augmenté. C'est pourquoi la demande d'importation de feuillus tropicaux (qui remplacent les feuillus tempérés) devrait continuer de croître rapidement.

3.16 Cependant, sur le plan de l'offre, l'approvisionnement en feuillus tropicaux depuis les régions productrices actuelles est visiblement en voie d'épuisement. Le potentiel d'approvisionnement des forêts actuellement exploitées est limité du fait qu'il faut 50 à 150 ans pour que la plupart des feuillus tropicaux deviennent des grumes susceptibles d'être tranchées (70 - 150 cm de diamètre à hauteur de poitrine). En effet les feuillus tropicaux ne sont pas inépuisables et leur abattage est pratiquement une exploitation minière.

3.17 Comme la plupart des forêts accessibles s'épuisent de plus en plus, il sera nécessaire d'exploiter de nouvelles forêts. Ceci sera soutenu par l'accroissement envisagé de la demande. Cependant cela entraînera des coûts nettement plus élevés que ceux des exploitations actuelles (y compris l'évacuation). La plupart des nouveaux approvisionnements de la prochaine décade proviendront d'Indonésie (Kabinat et Ouest Irian), de Papouasie, de Nouvelle Guinée, du Brésil (Amazone) et d'Afrique Centrale (Sud-Est Cameroun, RCA, Congo, Gabon et Zaïre).

3.18 Pour les raisons ci-dessus, il est clair que les prises de feuillus tropicaux auront tendance à croître en termes réels durant la prochaine décennie. Il est très difficile de prévoir à quelle allure les prix augmenteront à cause:

- a) de la complexité des phénomènes de concurrence existant entre les conifères, les feuillus tempérés, les feuillus tropicaux et les produits de remplacement qui ne sont pas en bois;
- b) des difficultés pour estimer les coûts d'exploitation dans les forêts tropicales non encore exploitées.

Néanmoins, sur la base d'une estimation grossière des prix, les tendances à long terme des prix des feuillus tropicaux ont été projetées (cf. par. 3.25).

C. Offre et demande mondiales

3.19 Malgré l'augmentation attendue en prix réels, le marché mondial de feuillus tropicaux devrait donc augmenter considérablement, quoique peut-être plus lentement que dans le passé, en raison des perspectives économiques actuelles moins favorables et de la hausse des prix réels auxquels sont confrontés de plus en plus les pays industrialisés. L'Europe continuera de représenter, pour les grumes originaires d'Afrique de l'Ouest, le principal débouché et, selon les prévisions, ses importations augmenteront de 4,5 % - 3,5 % par an du milieu des années soixante-dix jusqu'en 1985, contre 5,5 % - 6,5 % du début des années soixante au début des années soixante-dix. (Tableau 3.22). Aux Etats-Unis, qui représentent pour les pays d'Afrique de l'Ouest un marché moins important, les importations de feuillus tropicaux devraient augmenter de 6,5 % par an jusqu'en 1985, contre 8,5 % par an de 1968 à 1974. Les importations japonaises, qui proviennent surtout de l'Asie du Sud-Est, augmenteraient de 4,5 % - 6,5 % par an seulement jusqu'en 1985, contre 10 % - 15 % au cours des dernières années, en raison du ralentissement probable de la croissance économique.

3.20 Au cours des dernières années, l'Asie - et plus particulièrement l'Indonésie - a développé considérablement sa production pour répondre à l'expansion très rapide de la demande japonaise et au développement d'industries de transformation efficaces et axées sur les exportations à Singapour, à Taïwan et en Corée. Il n'a pas été possible aux exportateurs ouest-africains de soutenir le même rythme que les fournisseurs des pays d'Asie, du fait notamment que les principales zones forestières d'Afrique de l'Ouest sont situées en dehors de l'infrastructure de transport existante, particulièrement au Gabon, au Cameroun et au Congo. Cependant, les essences africaines étant très appréciées dans les pays d'Europe, les grumes en provenance d'Afrique de l'Ouest sont très compétitives sur le marché européen par rapport aux grumes d'Asie et d'autres sources. La compétitivité du bois transformé d'Afrique de l'Ouest, qui est moins assurée, dépendra de la mise en place de complexes capables de produire des sciages et des placages de qualité supérieure.

D. Projections relatives à la production et aux exportations
d'Afrique de l'Ouest

3.21 Deux séries de projections portant sur la production et les exportations de huit pays d'Afrique de l'Ouest et du Zaïre, l'une fondée sur des hypothèses optimistes, l'autre sur des hypothèses prudentes, ont été établies pour les années repères 1980 et 1985. Une petite marge correspondant à la consommation intérieure a été prévue dans les deux cas. Ces estimations sont indiquées dans le Tableau 3.23.

3.22 L'hypothèse "prudente" implique que les exportations n'augmenteront que faiblement, passant d'un niveau de près de 10 millions de m³ en 1972 à 11 millions de m³ en 1980 et 13 millions de m³ en 1985. Selon les critères de base, les prix n'augmenteraient que modérément en termes réels et les problèmes de transports et autres contraintes seraient résolus à la cadence normale.

3.23 Selon les projections optimistes, qui sont les plus probables, la production augmenterait d'environ 40 % de 1972 à 1980 et de 85 % de 1972 à 1985. Les cours mondiaux, en dollars constants, augmenteraient de 35 % à 50 % de 1970-72 à 1980, puis de 5 % à 10 % de 1980 à 1985. Les goulets d'étranglement susceptibles de faire obstacle à une rapide expansion de la production seraient éliminés dans les délais normalement possibles, étant donné la situation des pays concernés. En particulier, l'hypothèse "optimiste" suppose que les ressources non exploitées existant à l'intérieure du Zaïre deviendraient **accessibles, et que les exportations zaïroises** exprimées en bois rond (r) passeraient de 0,14 million de m³ (r) en 1972 à 0,5 million de m³ (r) en 1980 et 3 millions de m³ (r) en 1985.

3.24 En outre, parmi les huit principaux pays exportateurs, le Libéria, le Cameroun, le Congo et le Gabon produiront probablement plus de un million de m³ (r) supplémentaire pour l'exportation d'ici à 1985, tandis que le Ghana et la République centrafricaine réunis produiraient un autre million de m³ (r). Le Nigéria cessera d'être un exportateur net en 1980 et deviendra un importateur net en 1985. Quant à la Côte d'Ivoire, dans le meilleur des cas, elle maintiendra son niveau d'exportation de 1972/73. Autrement dit, dans l'hypothèse, vraisemblablement la plus favorable, les exportations totales provenant de ces huit pays passeront de 9,7 millions de m³ (r) en 1972 à 15,2 millions de m³ (r) en 1985.

E. Perspectives concernant les prix des grumes d'Afrique de l'Ouest

3.25 Les projections indiquent une augmentation régulière, en chiffres réels, des prix des grumes (Tableau 3.24). Les prix des bois blancs ouest-africains pourraient augmenter d'environ 4 % par an, et ceux des bois rouges de 3 %, jusqu'en 1980. La perspective de prix élevés pourrait encourager les investissements dans l'exploitation de nouvelles forêts au cours des quelques prochaines années. On peut par la suite s'attendre à un ralentissement de la hausse des prix en termes réels, pendant les années quatre-vingt, à mesure que de nouveaux approvisionnements importants seront mis sur le marché. De 1974 à 1985, les prix réels des bois rouges ouest-africains devraient augmenter de 24 % et ceux des bois blancs de 38 %.

F. Quelques questions concernant le commerce des bois feuillus tropicaux d'Afrique de l'Ouest

Structure des taxes à l'importation

3.26 D'une façon générale, les importations de grumes feuillues tropicales sur les marchés des pays industrialisés sont exonérées de taxes et ne sont soumises à aucun contingentement. Pour les bois transformés, il n'existe pas de contingentement, mais la plupart des pays développés appliquent des droits d'entrée élevés. Le Tableau 3.25 indique la situation d'un certain nombre de produits ligneux. Parmi les grands pays industriels, quelques-uns appliquent un traitement spécial aux importations de grumes en provenance des pays en voie de développement. C'est ainsi que la Communauté économique européenne (CEE) admet en franchise les bois provenant des pays associés, ce qui favorise particulièrement les producteurs africains. D'une façon générale, plus la transformation est poussée, plus les droits d'entrée sont élevés, de sorte que les taux effectifs de protection des bois transformés sont bien supérieurs aux taux nominaux. Par exemple, au Japon, le prix des grumes constituant la matière première représente environ 60-70 % du coût de production totale des placages. Ce qui revient à dire que pour un taux nominal de 20 %, le taux effectif de protection des industries de placage au Japon est d'environ 50-66 %. Aux Etats-Unis également, les taux effectifs de protection des industries de transformation du bois sont beaucoup plus élevés que les taux nominaux.

3.27 D'autre part, les modifications apportées aux taxes à l'importation ont eu des effets importants sur la compétitivité relative des exportations de divers produits transformés. Par exemple, les Philippines ont développé leurs exportations de placages à destination des Etats-Unis jusque vers le milieu des années soixante; par la suite, ces exportations ont stagné bien

que le marché américain n'ait cessé de croître à un rythme rapide. L'Accord Laurel Langley prévoyait bien des taux préférentiels pour les produits en provenance des Philippines, mais conformément à l'Accord, ces derniers ont été relevés progressivement, ce qui a réduit la marge concurrentielle dont bénéficiaient les exportations philippines sur le marché américain des placages, vis-à-vis des autres fournisseurs tels que la Corée et Taïwan. Pour leur part, les exportations de bois de sciage de la Malaisie occidentale et de Sarawak à destination du Royaume-Uni ont été favorisées par les préférences tarifaires accordées aux pays du Commonwealth.

3.28 Il est tout aussi important de noter qu'en dépit des droits d'entrée élevés pratiqués aux Etats-Unis, les importations américaines de placages en provenance de la Corée et de Taïwan (pays qui importent des grumes feuillues tropicales) ont considérablement augmenté, au point que ces deux pays occupent aujourd'hui sur le marché américain le rang jusque là tenu par les Philippines et le Japon. Il est donc évident que la stagnation des exportations de placages des pays producteurs de grumes ne saurait être attribuée uniquement au niveau élevé des droits d'entrée appliqués par les pays industrialisés, et qu'il convient d'accorder une grande attention aux mesures de protection tarifaire.

3.29 Dans le cadre du système généralisé de préférences de la CNUCED, l'ancienne CEE, le Royaume-Uni, plusieurs autres pays européens et les Etats-Unis, ainsi que quelques autres pays industrialisés, ont offert d'admettre en franchise les produits manufacturés et semi-manufacturés provenant des pays en développement, parmi lesquels les sciages, placages et contre-plaqués, sous réserve cependant de mécanismes de protection tels que contingents tarifaires ou clauses de sauvegarde.

3.30 C'est ainsi que le Japon a offert, dans son schéma, d'accepter en principe l'entrée en franchise de tous les biens manufacturés et semi-manufacturés. Il exclut cependant de tout traitement tarifaire préférentiel les placages et panneaux-blocs et limite à 50 % la réduction des droits d'entrée prévus par le GATT pour les produits suivants: sciages de lauan, kering, mersawa et autres espèces de la famille des dipterocarpees (la plupart de ces essences proviennent des Philippines, de la Malaisie et d'Indonésie), ainsi que les feuilles de placage pour la fabrication du contre-plaqué. Le Japon prévoit comme mécanisme de sauvegarde un contingent tarifaire semblable à celui qu'applique la CEE. En fait, la seule différence entre le schéma de la CEE et celui du Japon est la suivante: le contingent supplémentaire annuel prévu dans le schéma japonais est égal à 10 % des importations en provenance des pays non bénéficiaires enregistrées l'année précédente, alors qu'il est de 5 % dans le schéma de la CEE.

3.31 En 1971 et 1972, plusieurs pays industrialisés ont mis à exécution leurs accords préférentiels concernant les pays en développement. Le Congrès des Etats-Unis a voté en janvier 1975 une nouvelle loi sur les échanges dans laquelle est inclus le Système généralisé de préférences.

3.32 Depuis leur admission dans la CEE, le Royaume Uni, l'Irlande et le Danemark ont entrepris de relever progressivement leurs droits d'importation jusqu'à atteindre le niveau du tarif extérieur commun pratiqué par la Communauté; le processus sera achevé au début de 1977. Cette mesure affecte particulièrement les importations du Royaume-Uni en provenance des pays en développement du Commonwealth.

3.33 Dans le cadre de la Convention signée à Lomé le 28 février 1975, un accord global de cinq ans, portant sur le commerce, l'aide et la coopération, a été conclu entre les neuf Etats de la CEE et 46 Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). Aux termes de la nouvelle Convention, qui remplace la deuxième Convention de Yaoundé, les Etats africains francophones et la plupart des Etats non asiatiques de l'ancien Commonwealth britannique s'associent officiellement en vue d'échanges commerciaux avec la nouvelle CEE élargie.

3.34 La Convention de Lomé, qui entrera en vigueur dès sa ratification par les signataires, prévoit l'entrée en franchise dans les pays de la CEE de tous les produits des pays ACP, à l'exception des produits agricoles qui sont placés sous la protection de la politique agricole commune de la CEE. Les critères concernant la détermination de l'origine des biens sont plus libéraux que dans la deuxième Convention de Yaoundé.

3.35 Dans le contexte des perspectives relatives aux exportations de bois transformés en provenance des pays d'Afrique de l'Ouest et destinées aux pays de la CEE, il est important de noter que la plupart des pays du Sud-Est asiatique - parmi lesquels figurent des concurrents redoutables tels que la Corée, Taïwan, Singapour, la Malaisie, les Philippines et l'Indonésie - ne sont pas signataires de la Convention de Lomé. Leur accès au marché de la CEE sera donc déterminé par les clauses du Système généralisé de préférences.

Promotion d'essences de bois moins connues

3.36 D'une façon générale, en Afrique de l'Ouest comme dans d'autres régions tropicales, une fraction seulement des peuplements d'arbres de forme acceptable en bon état et venus à maturité est exploitée: cette pratique, qui limite l'extraction aux essences ayant le plus de valeur, est connue sous le nom de coupe sélective ou "écrémage". Elle est en usage pour plusieurs raisons, entre autres, le fait que seules quelques essences présentent un intérêt pour l'exploitant, au moment de la coupe. Le degré d'acceptation d'une essence sur le marché du bois constitue le principal facteur limitant. Nul ne sait exactement combien il existe d'essences différentes dans les forêts d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale; selon une étude récente de la FAO,^{1/} une cinquantaine d'essences sont, à l'heure actuelle, commercialisées et quelque cent autres sont plus ou moins connues dans le commerce du bois.

1/ T. Erfurth, The Marketing of Tropical Wood: A Wood Species from African Humid Tropical Forests (FAO, Rome 1973; FO: MISC/73/5, troisième édition, décembre 1973, mimeographié), page 1.

3.37 Devant la pénurie croissante des approvisionnements en essences traditionnellement appréciées sur les marchés, des efforts sporadiques ont été déployés en vue de familiariser l'utilisateur final avec de "nouvelles" essences. Les campagnes promotionnelles lancées par quelques firmes privées ont dans certains cas donné de bons résultats. Le Tableau 3.26 indique, par essence, le volume des exportations de bois ronds et de sciages en provenance de six grands pays d'Afrique de l'Ouest exportateurs de grumes, pour les trois années repères 1951, 1961 et 1970.^{1/} Plus d'une douzaine parmi les 52 essences identifiées dans les statistiques de 1970 ont ainsi été "introduites" sur le marché au cours des deux dernières décennies; d'autre part, on pourrait ajouter quelques essences "nouvelles" dans la catégorie "autres essences", dont la liste n'a également pas cessé de s'allonger.

3.38 Cependant, bien que le nombre des essences acceptées sur le marché ait augmenté au cours des vingt dernières années, le commerce des bois tropicaux d'Afrique de l'Ouest continue de se concentrer sur un tout petit nombre. En 1970, deux essences - okouma et obeche (samba) - constituaient à elles seules 44 % des exportations de grumes de sciages des six principaux pays ouest-africains producteurs de bois. Les dix principales essences exportées en représentaient 80 %. Selon la définition donnée par Erfurth, les "essences commerciales" représentent les essences dont les exportations dépassent 5.000 m³ (r) par an, les "essences peu utilisées" celles dont les exportations varient entre 500 et 5.000 m³ (r) par an et les "essences moins connues" celles dont les exportations sont inférieures à 500 m³ par an.^{2/} En 1970, les essences commerciales représentaient 98 % du total des exportations.

3.39 Parmi les 33 essences classées comme essences commerciales (en 1970), 13 étaient peu utilisées ou moins connues en 1951. De même, parmi les 13 essences peu utilisées en 1970, dix étaient classées "essences moins connues" en 1951 (Tableau 3.27).

3.40 Au cours des dernières années, le marché potentiel des essences peu utilisées, moins connues ou secondaires, a suscité une attention croissante, et cela pour deux raisons principales: d'une part, les pénuries répétées de feuillus tropicaux sur les marchés européens, particulièrement les essences qui ont toujours été les plus appréciées; d'autre part, le fait qu'après deux décennies d'exploitation intensive des essences les plus populaires, les grands pays africains exportateurs de bois, tels que la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Nigéria, commencent à se rendre compte que très bientôt leur production (et leurs exportations) de bois déclineraient fatalement s'ils continuent de pratiquer l'extraction exclusive des bois de valeur.

^{1/} Côte d'Ivoire, Ghana, Nigéria, Cameroun, Gabon et Congo.

^{2/} Erfurth, op. cit., page 7.

3.41 Devant les préoccupations croissantes des producteurs comme des acheteurs, la Communauté économique européenne a mis en oeuvre un plan de promotion des essences ouest-africaines moins connues, dans le cadre de son programme d'aide extérieure. Le plan est divisé en trois phases: i) sélection des essences, ii) essais et expérimentation dans l'industrie, et iii) promotion des essences retenues.^{1/}

3.42 A la suite de réunions qui se sont tenues à la fin de 1972 et pendant 1973 et auxquelles étaient représentées toutes les branches du commerce du bois ainsi que les Gouvernements du Cameroun, de la Côte d'Ivoire, du Gabon, du Congo et du Zaïre, il a été convenu d'une liste des essences que les pays producteurs désirent commercialiser en dehors des essences déjà exportées en quantités appréciables. Quarante-sept essences supplémentaires ont ainsi été choisies.

3.43 Le plan prévoyait que les grandes sociétés s'occupant de recherches sur le bois dans les pays de la Communauté économique européenne offriraient ces essences aux sociétés privées s'intéressant au commerce et à l'utilisation du bois, en lots de taille commerciale, à des prix particulièrement bas et avec une réduction de 50 % sur les coûts de transport habituels. Les sociétés commerciales, en contrepartie, se livreraient à des essais approfondis. Selon le plan, ces bois seraient utilisés dans des conditions commerciales normales et mis sur le marché sous forme de produits. La coordination globale des opérations serait confiée au Centre Technique Forestier Tropical.

3.44 Initialement, environ 600 lots devaient être ainsi préparés. Malheureusement, en raison de la dépression économique mondiale qui a sévi en 1974/75, ce nombre a dû être ramené à 385 ou quelque chose d'approchant. Les tests entrepris par les sociétés commerciales se déroulent de façon satisfaisantes. En France, par exemple, plus de 30 essais ont été réalisés.

3.45 La prochaine phase vise la promotion des essences choisies. Des publications contenant des renseignements relatifs à ces essences sont mises en circulation. Il convient de souligner au moins deux points importants: tout d'abord, cette liste devra dans un premier temps se limiter strictement aux essences dont les propriétés physiques sont bien connues et dont on peut

1/ Voir Commission des Communautés européennes: Direction générale de l'aide aux pays en développement, La promotion commerciale des produits des Etats africains et malgache associés sur le marché des Etats-membres de la Communauté. Tome IV, les bois tropicaux (Bruxelles, février 1972); "La promotion des bois tropicaux", Courrier de l'Association, novembre-décembre 1973, No 22; "Promotion commerciale des bois tropicaux africains", Le moniteur africain du commerce et de l'industrie (Dakar), No 654 (11 avril 1974); "Lesser-known African hardwoods". Timber Trades Journal vol. 294, No 5158 (19 juillet 1975); "Promotion des essences forestières tropicales africaines peu ou pas utilisées". Revue bois et forêts des tropiques. No 153, janvier-février 1974.

assurer à 100 % des approvisionnements importants. Ensuite, les gouvernements des pays producteurs devraient faire bénéficier les exportations de ces essences d'un régime fiscal de faveur.

Coordination régionale des politiques de commercialisation du bois

3.46 En mai 1975, 11 pays africains gros exportateurs de bois se sont réunis à Bangui, République centrafricaine, et ont décidé de créer l'Organisation africaine du bois (OAB).^{1/} Les pays membres de cette organisation sont le Ghana, la Côte d'Ivoire, le Libéria, le Cameroun, la République centrafricaine, le Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale, le Zaïre, Madagascar et la Tanzanie. (Le Nigéria, la Sierra Leone, le Kenya et l'Ouganda avaient été invités, mais n'ont pas assisté à la réunion). Cette dernière faisait suite à la première conférence ministérielle qui s'est tenue à Libreville en décembre 1974 et à la réunion d'un comité technique d'experts, qui s'est déroulée en mars 1975 au même endroit.

3.47 Les objectifs retenus pour l'OAB sont de permettre à ses pays membres d'examiner et de coordonner leurs voies et moyens pour obtenir des prix optimaux pour leurs bois et produits ligneux. A cet effet, l'OAB se donne pour tâches:

- a) d'assurer entre ses pays membres un échange continu de renseignements et un soutien mutuel en ce qui concerne leurs politiques en matière d'exploitation forestière, de commercialisation et d'industrialisation du bois;
- b) d'harmoniser les politiques commerciales des pays membres, particulièrement en ce qui concerne:
 - i) les prix;
 - ii) les appellations commerciales, nomenclatures et classifications des produits;
 - iii) la normalisation des opérations de traitement et du contrôle de la qualité des produits;
 - iv) les questions fiscales.
- c) de prendre les mesures nécessaires en vue de la réalisation d'une étude sur les coûts et sur les modalités de transport des produits africains et d'encourager la coordination dans ce domaine au cours de négociations entre pays membres;

^{1/} Non officiel: "Organisation interafricaine sur l'économie forestière et le commerce du bois".

- d) de réaliser des études techniques et industrielles, portant notamment sur les essences peu connues ou inconnues;
- e) de réaliser des études sur le marché du bois africain et de veiller à la promotion des bois africains;
- f) de coordonner les politiques d'industrialisation des pays membres;
- g) d'assurer la coopération en matière de politique de reboisement, gestion des forêts et environnement;
- h) de coordonner les mesures prises en vue de la formation des cadres et techniciens;
- i) d'étudier les moyens de créer un marché du bois africain sur une base rationnelle et de les mettre en pratique;
- j) de favoriser une coopération étroite entre les pays sans littoral et les pays riverains, particulièrement en ce qui concerne la recherche de solutions nouvelles en matière de transport; et
- k) de promouvoir, d'une façon générale, la coopération entre tous les pays membres dans tous les domaines qui peuvent paraître utiles à l'économie forestière.

3.48 Un développement du même ordre prend actuellement place en Asie. En octobre 1974, les trois plus grands exportateurs de bois tropicaux en Asie du Sud-Est - Indonésie, Malaisie et Philippines - se sont réunis à Djakarta et ont décidé de coordonner leurs politiques d'exportations de bois. Il ont convenu du volume maximum de grumes que chacun exporterait et ont fixé les prix planchers de leurs exportations de grumes.

3.49 Les sociétés internationales ayant tendance à miser sur la concurrence entre pays pour obtenir les meilleures conditions possibles en ce qui concerne leurs achats de grumes et leurs concessions forestières, les pays producteurs auraient intérêt à échanger des informations sur leurs politiques dans ce domaine, ce qui permettrait d'organiser de façon plus rationnelle la commercialisation des bois africains.

Conclusions

3.50 D'une façon générale, les exportations de feuillus tropicaux d'Afrique de l'Ouest sont affectées par trois principaux facteurs:

- a) la structure des droits de douane imposés par les principaux pays importateurs sur les feuillus tropicaux. Les résultats des modifications récemment apportées aux principaux systèmes de protection tarifaire ne sont pas encore concluants et il convient de suivre la situation de très près.
- b) La promotion commerciale des essences moins connues. Dans ce domaine, des essais très prometteurs sont effectués en Europe avec la collaboration des parties intéressées à la production, à la vente et à l'utilisation de ces produits; ces essais pourraient aboutir à l'introduction sur le marché d'essences "secondaires".
- c) La coordination régionale des politiques de commercialisation du bois. Dans ce domaine, il a été prouvé que les efforts de coopération entre les principaux pays africains producteurs de bois sont rentables.

Chapitre 4

DROIT FORESTIER

4.01 Dans toute l'Afrique de l'Ouest et particulièrement dans les pays francophones les mesures législatives prises au cours des dernières années en matière de ressources forestières ont été de plus en plus axées sur le développement. Les lois précédentes portaient uniquement sur la protection des sites naturels, la réglementation des droits coutumiers, les délits et les poursuites. Mais la plupart des pays, de plus en plus conscients de la source de revenus, que constituent les ressources forestières, ont introduit dans leur droit forestier des mesures ayant pour objet de planifier et de contrôler l'exploitation des forêts, et visant principalement: a) l'établissement de normes d'abattage, b) le développement des opérations locales de transformation du bois, c) les encouragements à prodiguer aux entrepreneurs locaux, d) le soutien à accorder aux services forestiers dans la planification de l'exploitation des ressources forestières, et e) la modification des impôts forestiers.

4.02 Dans la plupart des pays, les lois existantes sont satisfaisantes. Ce qui est le plus urgent, c'est de simplifier et unifier les règlements en vigueur et d'introduire de nouvelles mesures de contrôle de la gestion, particulièrement la subdivision des forêts en unités plus facilement exploitables, la préparation et la mise en vigueur de programmes de gestion pour chacune de ces subdivisions, notamment l'application de règlements fixant les taux annuels d'abattage - et de récupérer le bois provenant de zones utilisées à d'autres fins que l'exploitation forestière. Mais d'une façon générale, il conviendrait en priorité de veiller étroitement à l'application des lois existantes.

Chapitre 5

POLITIQUE FISCALE

A. Données générales

5.01 Ce chapitre est consacré aux taxes forestières, c'est-à-dire à tous les droits spécifiques perçus sur l'exploitation des forêts, la transformation du bois et l'exportation des produits forestiers, à l'exclusion des impôts sur les revenus et sur les bénéfices. Il est fondé sur une étude portant sur les quatre pays visités (Cameroun, Congo, Ghana et Côte d'Ivoire), auxquels viennent s'ajouter deux autres pays, le Libéria et la République centrafricaine, pour lesquels on dispose de renseignements tirés d'études documentaires. Le tableau ci-dessous indique les résultats de la taxation forestière dans les quatre pays visités:

Taxes forestières

	<u>1970</u>	<u>1971</u>	<u>1972</u>	<u>1973</u>
<u>Côte d'Ivoire</u>				
Total (en millions de \$) ^{1/}	20,6	27,3	31,0	39,9
Dont les droits frappant les exportations de grumes, en % de ce total	93	95	93	94
Taxes forestières en % des recettes fiscales	5,6	6,9	6,8	8,0

Cameroun

Total (en millions de \$) ^{1/}	1,9	2,1	2,0	4,2
Dont les droits frappant les exportations de grumes, en % de ce total	89	89	88	91
Taxes forestières en % des recettes fiscales			0,9	1,3

Congo

Total (en millions de \$) ^{1/}	4,5	4,4	3,4	3,0
Dont les droits frappant les exportations de grumes, en % de ce total	95	95	93	94
Taxes forestières en % des recettes fiscales	6,1	5,5	4,0	3,4

Ghana

Total (en millions de \$) ^{2/}	2,0	2,0	2,4	3,0
Dont les droits frappant les exportations de grumes, en % de ce total	74	70	75	74
Taxes forestières en % des recettes fiscales	..	0,5	0,6	0,6

1/ 1 dollar = 225 francs CAF toutes les années

2/ 1 dollar = 1,15 N¢ toutes les années

Source: Estimations fournies par la mission. Voir Tableau 5.01.

Ces chiffres indiquent que les exportations de grumes constituent la source la plus importante de revenus et que la contribution du secteur forestier aux recettes de l'Etat varie considérablement d'un pays à l'autre. Certains aspects des tendances récentes sont à noter. De 1970 à 1973, les recettes fiscales provenant du secteur forestier ont presque doublé en Côte d'Ivoire, et sont passées de 5,6 % du total des recettes de l'Etat à 8 %. Environ 40 % de cette augmentation provient de l'accroissement des exportations de grumes, le reste d'une majoration des taxes. Au Congo, pendant la même période, les recettes fiscales provenant du secteur forestier ont baissé à la suite d'un ralentissement de la production et du maintien des taxes à un niveau inchangé; leur part dans les recettes publiques est ainsi tombée de 6,1 % à 3,4 %. Au Cameroun et au Ghana, les taxes forestières ont représenté moins de 1,5 % des recettes publiques, mais en 1974 il a été décidé de relever les taux de taxation et d'accroître les recettes.

5.02 Les régimes fiscaux en vigueur dans ces divers pays présentent certaines différences dont les principales sont le point de taxation, l'assiette de la taxe et le taux ainsi que la différenciation des tarifs selon la qualité et l'essence. Il semble y avoir une corrélation faible ou nulle entre ces différences et les coûts de production, et une corrélation faible avec les coûts de transport f.o.b. à partir du chantier. Les pays d'Afrique de l'Ouest sont conscients de cette situation et d'autres disparités, et s'efforcent depuis quelques années de coordonner plus étroitement leurs régimes fiscaux.

B. Taxes forestières en vigueur

5.03 Parmi les principales questions liées aux lois fiscales en vigueur, il en est trois qui présentent un intérêt particulier. Elles concernent: a) les taxes frappant les exportations de grumes, du fait que ces dernières représentent un pourcentage élevé du total des recettes publiques provenant des ressources forestières; b) l'effet de la taxation sur les méthodes d'abatage et l'emplacement des activités d'exploitation, en raison de son importance sur les rendements et la gestion à long terme des ressources forestières; et c) les lois fiscales concernant le bois traité localement, en raison de leur importance dans le développement futur du secteur forestier. Les Tableaux 5.02 à 5.06 indiquent en détail les données essentielles concernant les droits en vigueur.

Taxes frappant les exportations de grumes

5.04 Dans tous les pays concernés, le calcul des taxes forestières est fondé sur les valeurs unitaires f.o.b. L'évolution récente de ces valeurs ainsi que le taux moyen de taxation qui leur est appliqué sont indiqués dans le tableau ci-dessous:

Valeurs unitaires f.o.b. moyennes - Taux de taxation

	<u>1965</u>	<u>1970</u>	<u>1971</u>	<u>1972</u>	<u>1973</u>	<u>1974</u>
<u>Côte d'Ivoire</u>						
a) Valeur unitaire moyenne f.o.b. (\$/m ³)	35,0	41,4	39,3	45,7	71,5	75,5
b) Taux de taxation, en %	15,3	18,4	23,2	20,3	15,1	23,6
<u>Cameroun</u>						
a) Valeur unitaire moyenne f.o.b. (\$/m ³)	..	40,3	40,8	42,5	67,8	97,5
b) Taux de taxation, en %	..	8,8	8,9	9,0	8,5	19,8
<u>Congo</u>						
a) Valeur unitaire moyenne f.o.b. (\$/m ³)	6,7	43,0	..	47,8	92,3	..
b) Taux de taxation, en %	6,1	17,6	..	14,6	10,5	..
<u>Ghana</u>						
a) Valeur unitaire moyenne f.o.b. (\$/m ³)	19,7	28,5	25,0	51,4	90,4	..
b) Taux de taxation, en %	..	8,5	7,8	4,2	2,1	..

De 1965 à 1972 les valeurs unitaires moyennes en Côte d'Ivoire, au Cameroun et au Congo ont progressé de façon assez régulière; en 1973, elles ont augmenté plus rapidement: de 70 à 100 %. Au Ghana, le niveau moyen des valeurs unitaires a été beaucoup plus faible jusqu'en 1971; mais en 1972/73, la valeur f.o.b. a nettement progressé, après que l'Office de commercialisation du bois ait placé les contrats d'exportation sous son contrôle. Dans l'ensemble, il ne semble pas y avoir de raison précise qui justifie les disparités considérables existant entre les divers taux de taxation.

5.05 C'est en Côte d'Ivoire que les droits d'exportation sur les grumes ont été les plus élevés; le taux de taxation a progressé régulièrement de 1969 à 1971, passant de 15 % à 23 % de la valeur f.o.b., pour retomber à 15 % en 1973 quand le mouvement d'inflation s'est accéléré; cependant, deux nouvelles lois fiscales introduites en mars 1974 devraient permettre de le porter à environ 24 %. Au Congo, les taxes forestières étaient d'un niveau comparable à la Côte d'Ivoire de 1969 à 1972; en 1973, les taxes frappant les exportations d'okoumé et la valeur mercuroiale d'autres essences n'ayant pas progressé aussi rapidement que les prix, le taux d'imposition est tombé à 10 %; en 1974, le Congo a adopté de nouvelles taxes qui ont eu pour effet de le relever aux niveaux précédents. Au Cameroun et au Ghana, qui exportent les mêmes essences que la Côte d'Ivoire, les taxes forestières étaient beaucoup plus faibles jusqu'en 1974. Au Ghana, malgré le nouveau régime fiscal mis en vigueur à partir de 1974 et qui a pour objectif d'augmenter les recettes fiscales de l'Etat, le rendement de la taxe restera probablement inférieur à celui de la Côte d'Ivoire. Au Cameroun, le projet de réforme fiscale (juillet 1974) prévoit bien d'aligner les taxes forestières sur celles pratiquées en Côte d'Ivoire, mais en raison de la conjoncture actuelle du marché du bois, peu favorable, il est permis de se demander si les autorités parviendront à court terme à les maintenir à ces niveaux.

L'effet des taxes forestières sur les méthodes d'abattage

5.06 Sélection des essences. Le taux moyen de taxation appliqué sur toutes les essences est un bon indice de l'effet global du système sur les modes d'exploitation forestière. Néanmoins, les valeurs unitaires f.o.b. varient considérablement selon les essences, et pour une même essence d'un pays à l'autre. Par exemple, le taux de taxation pour les principales essences de bois rouge est de 30-40 % en Côte d'Ivoire, 25-30 % au Cameroun, 10-15 % au Ghana et au Libéria, et inférieur à 8 % au Gabon et en République centrafricaine. Pour l'assamela, qui est une essence précieuse, il est de 80 % de la valeur unitaire f.o.b. en Côte d'Ivoire, de 30 % au Cameroun et de 10 % seulement au Congo et Ghana. Ces disparités ne sauraient être imputables aux variations des coûts de transport ou des coûts d'exploitation.

5.07 D'autre part, dans tous les pays de la région, la marge entre la valeur unitaire f.o.b. et la taxe forestière sera la plus élevée dans le cas des essences précieuses et la plus faible dans le cas des essences de moindre valeur. En 1973/74 cette marge a varié entre 115 dollars le m³ et 35 dollars le m³, comme l'indique le tableau ci-dessous:

Marge entre les valeurs unitaires f.o.b. et les taxes forestières 1973/74

	<u>Côte d'Ivoire</u>	<u>Libéria</u>	<u>Ghana</u>	<u>Cameroun</u>	<u>Congo</u>	<u>Gabon</u>	<u>République centrafricaine</u>
Essences précieuses							
- Sapelli	73	92	95	87	96	99	106
- Sipo	74	110	115	102	106	121	128
Essences de valeur moyenne							
- Tiama	54	67	67	64	67	72	75
- Kossipo	65	75	75	63	76	83	86
- Iroko	56	68	68	62	72	72	75
Essences de valeur inférieure							
- Ilomba	35	36	37	37	39	38	41
- Fromager	35	35	35	35	38	38	39

Source: Estimations fournies par la mission. Voir Tableau 5.08.

Malheureusement, il n'est pas possible de comparer la rentabilité par essence, que ce soit dans un même pays ou d'un pays à l'autre, du fait qu'on ne dispose pas de données globales et faibles en matière de coûts de production. On s'est efforcé, cependant, d'évaluer l'incidence des coûts de transport sur la possibilité pour la marge de couvrir les autres coûts et profits. Le Tableau 5.08 fait apparaître une "marge positive" après déduction des taxes forestières et des coûts moyens de transport des valeurs unitaires f.o.b.

5.08 Une comparaison des marges positives par pays indique que: a) les taux de taxation actuels ne couvrent pas les variations enregistrées dans les coûts de transport; b) pour les essences précieuses, les marges sont de 150 à 200 % plus élevées que pour les essences de valeur moyenne et c) pour les essences de faible valeur, la marge positive ne représente que 30 à 50 % du niveau qu'elle atteint pour les essences de valeur moyenne. On peut également conclure que le système fiscal en Côte d'Ivoire et le projet fiscal 1974 du Cameroun aboutissent à des marges positives du même ordre, tandis qu'au Libéria, au Gabon, au Ghana, au Congo et en République centrafricaine le niveau

de taxation aboutit à des marges beaucoup plus élevées, particulièrement pour les essences très cotées. Les autres coûts de production (exploitation, débardage et commercialisation) peuvent varier, mais il est peu probable qu'ils arrivent à justifier les énormes disparités existant d'un pays à l'autre. D'autre part, les coûts de production dans une même zone d'exploitation ne variant pas énormément d'une essence à l'autre, il est aisé de comprendre le manque d'intérêt qui se manifeste à l'heure actuelle pour l'exploitation des essences moins connues.

5.09 La Côte d'Ivoire, consciente de cette anomalie, a commencé dès 1972 à taxer les essences de premier ordre plus lourdement que les essences secondaires, et a réduit les droits frappant certaines essences récemment mises sur le marché. Depuis 1969, les taux de taxation qui ont presque triplé en ce qui concerne les essences très cotées (sextuplé pour l'assamela), ont progressé modérément pour les essences de valeur moyenne et sont restés constants quand ils n'ont pas diminué pour les essences de faible valeur (tableau 5.09. Ces modifications ont eu pour effet d'encourager l'exploitation d'essences moins connues, comme le prouve leur part croissante dans les exportations de grumes: 24 % en 1960 et 47 % en 1973. Par ailleurs, la part des principales essences de bois rouge dans les exportations de grumes est tombée de 54 % à 24 % en 1973.

5.10 Le barème actuel des taxes imposées sur les ressources forestières en Côte d'Ivoire et celui proposé par le Cameroun en 1974 sont beaucoup plus sélectifs et plus étroitement liés aux valeurs unitaires réelles des exportations de grumes que dans les autres pays. Par exemple, pour les principales essences de bois rouge, la charge fiscale par m³ est le double ou le triple de ce qu'elle est dans la plupart des autres pays; pour d'autres essences bien établies sur le marché, elle est de 1,5 à 2 fois plus élevée; pour les essences de faible valeur, par contre, telles que ilomba, fromager, ako et koto, le taux de taxation est semblable ou même inférieur aux taux appliqués dans les autres pays (Tableaux 5.04 et 5.05. Certaines essences, entre autres l'okoumé au Congo et au Gabon et le limba ainsi que d'autres essences au Congo sont imposées à des différents taux pour les grumes de qualité supérieure et inférieure, mais les variations de taxes ne réduisent pas sensiblement les disparités existant entre les valeurs unitaires f.o.b.

Différenciation des taxes selon la zone

5.11 La plupart des barèmes de taxes appliqués dans la région ne tiennent aucun compte des difficultés éventuelles de transport ni des distances. En conséquence, ils encouragent l'abattage dans les zones proches des ports ou des grands axes de transport, et favorisent le déplacement continu vers les chantiers répondant à ces conditions. C'est pourquoi les taxes frappant les ressources forestières tendent d'une façon générale à décourager la stabilisation des activités forestières pourtant indispensable à un développement à long terme.

5.12 En 1972 cependant, le Gabon a introduit dans son système fiscal des taxes différentielles s'appliquant aux concessions situées le long de la voie ferrée Owendo-Booue dont la construction était prévue. Cette taxe, ajustée d'un indice local, s'élevait en 1972 à 3-5 dollars à l'hectare pour les concessions les plus éloignées de la tête de ligne et atteignait jusqu'à 51 dollars l'hectare pour les plus proches. En supposant un rendement de 6 tonnes à l'hectare d'okoumé, la taxe varie d'environ 0,6 dollar la tonne à 3,5 dollars la tonne. Avec un coût de transport moyen estimé de façon très prudente à 6 cents la tonne-kilomètre, la variation maximale de la taxe imposée dans la région équivaut à une distance de transport comprise entre 100 et 150 kilomètres. Depuis 1974, le Congo a également prévu une différenciation des taxes selon les chantiers, en ajustant les taxes à l'exportation sur les grumes selon la région d'extraction; toutes ces variations de taux ne traduisent pas intégralement l'écart entre les valeurs unitaires f.o.b. et les coûts de transport, mais n'en constituent pas moins un pas dans la bonne voie. (Tableau 5.11).

Incidence des taxes forestières sur les industries locales de transformation du bois

5.13 La plupart des taxes à l'exportation qui frappent les produits forestiers transformés sont appliqués advalorem: habituellement 3-10 % pour les sciages, et 2-5 % pour les placages et contre-plaqués. En chiffres absolus, les taxes à l'exportation sur les sciages ont varié entre 11 dollars le m³ (en Côte d'Ivoire pour tous les sciages, et au Congo pour les essences autres que l'okoumé) et 3 dollars le m³ (au Libéria), et entre 3 et 7 dollars le m³ pour les placages et contre-plaqués. Sur les exportations de sciages d'okoumé congolais, les taxes s'élèvent à environ 22 dollars le m³. En partant d'un taux de conversion de 50 %, la charge fiscale totale, par m³ de bois rond, varie de 3 à 6 dollars le m³, tandis que la moyenne de la taxe forestière sur la totalité des grumes exportées est de 10 à 20 dollars le m³ environ. Il est donc évident qu'un avantage fiscal a généralement pour effet d'encourager les exportations de bois transformé.

5.14 Il est évident qu'avec la promotion des industries locales, les recettes fiscales provenant des bois transformés prendront de plus en plus d'importance en Afrique de l'Ouest. C'est pourquoi, en 1974, la Côte d'Ivoire a porté de 2,5 % à 3,10 % (ad valorem) la taxe sur les sciages. Pour éviter la discrimination à l'encontre des industries forestières locales, les taxes frappant les bois livrés aux usines locales ne devraient pas être plus élevés que ceux qui frappent les exportations de grumes; qui plus est, la protection d'une industrie naissante peut justifier l'application d'une taxe plus faible sur les grumes qui seront transformées localement que sur les grumes exportées. Le niveau de taxation ne devrait cependant pas être réduit de façon à engendrer l'inefficacité. Pour déterminer la taux de taxation des bois destinés à l'industrie locale, par rapport aux exportations de grumes, le meilleur moyen serait de taxer les bois ronds avant transformation plutôt que les produits fabriqués. Cette procédure a été adoptée pour la première fois en Afrique de l'Ouest par le Congo avec la loi de 1974 sur la taxation des produits forestiers.

C. Recommandations relatives à la modification de la structure des taxes forestières

5.15 En matière de taxation des produits forestiers, le principal critère devrait être la valeur de la matière première au chantier. Elle peut être déterminée par un tronçonnage, en déduisant les coûts d'exploitation forestière, y compris coût de transport et marge raisonnable de bénéfice, du prix auquel les grumes peuvent être vendues, soit à l'exportation, soit après transformation locale. Dans les conditions actuelles, il n'est pas possible, pour des raisons pratiques, d'estimer la valeur du bois "sur le chantier" ni les taxes à prélever pour chaque concession. Mais il serait raisonnable de procéder à des estimations portant sur les grandes subdivisions forestières et de calculer les taxes appropriées qui pourraient être perçues de plusieurs façons. Les principales catégories de taxes forestières sont définies ci-dessous, avec leurs avantages et leurs inconvénients.

- a) Taxe de superficie - A l'exception du Gabon, qui applique des taux différenciés au sein d'une même région, du Nigéria, qui vient de mettre en vigueur une taxe à la superficie exploitée payée par les concessionnaires et fondée sur les essences connues contenues dans une certaine superficie ainsi que sur la valeur estimative du produit forestier, et du Congo, les taxes de superficie sont uniformes au sein d'un même pays. Le système appliqué par le Nigéria est efficace du fait que les services forestiers sont relativement bien organisés et que les renseignements relatifs aux réserves sont satisfaisants. Mais la plupart des autres pays ne disposent pas d'inventaires forestiers nécessaires, la taxe de superficie ne peut pas être utilisée comme taxe principale.
- b) Taxe d'abattage - Elle est en général perçue sur le volume de bois coupé, en fonction de l'essence et de la qualité des grumes. Ce n'est pas la pratique courante, mais cette taxe pourrait également tenir compte des disparités dans les coûts de transport et s'appliquer à toutes les essences commercialisables, y compris les grumes laissées dans la forêt et celles qui ont été abîmées par suite d'un abattage effectué sans soin. Appliquée de cette façon, cette taxe, liée aux valeurs unitaires f.o.b. de la matière première, pourrait être perçue de façon efficace et découragerait d'autre part le gaspillage. Mais tout comme la précédente, elle exige des renseignements détaillés quant aux ressources forestières et un service forestier bien organisé pour assurer l'inspection sur le terrain. Elle ne pourrait donc être utilisée comme système principal ou exclusif de perception des taxes que dans les pays et dans les zones disposant de services administratifs bien organisés et de mesures de contrôle technique efficaces ainsi que d'inventaires satisfaisants,

comme c'est le cas dans les réserves forestières du Ghana ou du Nigéria. Dans les autres pays de la région, la taxe d'abattage ne pourrait être à l'heure actuelle appliquée qu'en combinaison avec d'autres méthodes de taxation et convient plus particulièrement aux grumes transformées localement.

- c) Taxe d'exportation - Les taxes d'exportation constituent la forme la plus courante d'imposition des grumes en Afrique de l'Ouest. Les services douaniers en assurent la perception de façon assez efficace, et tant que les services sur le terrain n'auront pas été renforcés, la taxe à l'exportation restera la procédure la plus courante de fiscalité forestière utilisée en Afrique de l'Ouest.

5.16 Assiette de la taxe. Les taxes sur les grumes d'exportation devraient être fondées de préférence sur les valeurs unitaires f.o.b. courantes. Quand la commercialisation des grumes est confiée à un organisme officiel (comme c'est le cas au Ghana, au Congo et au Gabon), les renseignements concernant les valeurs unitaires f.o.b. sont aisément disponibles. Dans les cas où les exportations sont aux mains de sociétés privées, les déclarations en douane pourraient servir à établir le montant des taxes à percevoir; il conviendrait de vérifier soigneusement ces déclarations pour éviter les erreurs dans la facturation ou dans la classification des produits. Dans le cas où les valeurs mercuriales continueraient d'être utilisées, elles devraient être ajustées au moins tous les six mois.

5.17 Différenciation selon les essences. Il est évident qu'un barème uniforme pour toutes les essences de bois (comme au Ghana) encourage l'exploitation exclusive de certaines espèces et aboutit peut-être même à des pratiques qui entraînent le gaspillage, sans pour cela maximiser les revenus fiscaux. Les taxes à l'exportation et les taxes d'abattage devraient donc frapper les essences les plus précieuses à des taux plus élevés. Les essences nouvellement introduites sur le marché devraient bénéficier d'un taux d'imposition très inférieur à la moyenne, ou même être totalement exonérées pendant la période de promotion. D'autre part, les barèmes devraient être ajustés selon la qualité du bois, laquelle se traduit par le cours pratiqué sur le marché.

5.18 Barème progressif unique pour les taxes d'exportation sur les grumes. Il serait préférable de fonder les taxes forestières sur les valeurs unitaires f.o.b. courantes plutôt que sur des valeurs mercuriales qui demeurent trop longtemps inchangées. Cependant, pour assurer un maximum d'efficacité, le taux devrait être nettement progressif, pour tenir compte pleinement de la hausse des cours; sans cela, la marge de bénéfices risquerait de s'élargir exagérément, d'autant que les coûts de production restent pratiquement constants. Ce système permettrait d'éliminer le risque pour l'Etat d'essayer des pertes considérables, comme cela s'est produit en 1973, quand les sociétés d'exploitation et les firmes commerciales ont empoché la majeure partie des bénéfices exceptionnels découlant de la hausse rapide du cours du bois sur les marchés mondiaux.

5.19 Dans la plupart des pays d'Afrique de l'Ouest, les taux de taxation sont établis pour chaque essence ou groupe d'essences. Pour assouplir le système de recouvrement, il conviendrait d'envisager un barème unique applicable aux grumes d'exportation, semblable à celui utilisé au Libéria et au Ghana pour l'exportation du cacao, avec un taux initial de 10 % qui augmente progressivement jusqu'à 100 %. L'avantage d'un barème unique de taxes à l'exportation - avec taux progressifs liés à la valeur f.o.b. - est le suivant: il tient compte automatiquement des variations de la valeur unitaire f.o.b. selon les essences et la qualité, et les taux ne doivent être ajustés que pour couvrir les variations des coûts de production. Il conviendrait d'examiner pays par pays la possibilité d'étendre ce système de taxation à toute l'Afrique de l'Ouest, en tenant compte des éléments suivants: les méthodes actuelles d'évaluation de la matière taxable, les dispositions légales, l'incidence des modifications d'ordre fiscal sur les accords de commercialisation existants et l'aptitude des services du fisc et des douanes à vérifier les déclarations de sorties de marchandises.

5.20 Incidence des coûts de transport. Dans chaque pays, il conviendrait d'examiner la possibilité d'ajuster les taxes de superficie existantes ou d'ajouter un élément aux taxes d'abattement et taxes à l'exportation pour tenir compte des variations enregistrées dans les coûts de transport.

5.21 Taxes sur les produits transformés. Pour encourager une meilleure utilisation des ressources forestières, il conviendrait d'appliquer les taxes forestières aux grumes au moment de leur entrée dans l'industrie de transformation plutôt qu'aux produits transformés. Le Service forestier les percevrait, soit aux chantiers d'exploitation, soit auprès de la société de transformation du bois.

5.22 Grouper les statistiques relatives aux taxes forestières. A l'heure actuelle, les statistiques afférentes aux taxes forestières recueillies par les services forestiers et par le fisc sont habituellement distinctes de statistiques relatives aux taxes d'exportation recueillies par les services des douanes; qui plus est, dans certains pays, les recettes provenant des taxes d'exportation des produits forestiers sont difficiles à isoler des autres recettes d'exportation. Pour mieux apprécier l'efficacité avec laquelle les recettes fiscales provenant du secteur forestier sont perçues, il conviendrait de pouvoir identifier facilement chaque catégorie de recettes d'exportation. Le meilleur moyen serait de grouper toutes les recettes fiscales forestières dans un rapport annuel des activités des Services forestiers, ou bien dans un rapport du gouvernement, et d'indiquer les taxes générales payées par le secteur forestier, telles que taxes d'exportation, taxes d'importation, etc.

5.23 Application d'une politique fiscale relative au secteur forestier.
Il conviendrait de créer des unités de gestion des taxes forestières dans les pays où le bois constitue une ressource importante. Ces unités auraient principalement les tâches suivantes:

- a) contrôler de façon suivie les valeurs unitaires des grumes exportées, par essence et par qualité, ainsi que les valeurs unitaires des produits transformés destinés à l'exportation et aux marchés locaux;
- b) réunir et tenir à jour les renseignements concernant les coûts d'exploitation, de transformation et de transport du bois selon les essences, la qualité, la région d'exploitation et le type de produits de transformation;
- c) évaluer l'effet des taxes sur les objectifs de la politique forestière, par exemple en comparant les exportations de grumes et les exportations de produits transformés, ainsi que sur les objectifs fixés en matière de recettes fiscales; et
- d) recommander des changements et ajustements dans la structure des taxes forestières, afin de mieux atteindre les objectifs de la politique forestière.

Il est également recommandé de prendre les mesures qui conviennent pour faire de l'économie de l'exploitation forestière et des industries de transformation du bois un domaine de recherche appliquée au sein du secteur forestier.

5.24 Echange de renseignements. Du fait que le marché des grumes et des produits forestiers transformés en provenance d'Afrique de l'Ouest est relativement homogène, des modifications apportées unilatéralement aux taux de taxation peuvent affecter la compétitivité d'un pays sur le marché, d'autant plus que l'exploitation forestière n'exige pas des biens d'équipement importants et que les sociétés d'exploitation peuvent donc facilement se déplacer d'un pays à l'autre. Chaque pays doit par conséquent évaluer sa propre position dans le contexte régional, en tenant compte de toutes les conditions susceptibles d'influencer les investissements. Des échanges permanents de renseignements portant sur les taxes, les méthodes de taxation, l'évolution des prix et les coûts de production comparatifs aideraient les gouvernements à maximiser le recouvrement des impôts forestiers. Un grand pas a déjà été fait dans cette voie et des réunions se sont déroulées entre les divers exportateurs africains de feuillus tropicaux au Gabon en décembre 1974, et en République

centrafricaine en mars 1975. A la suite de ces réunions, l'Organisation interafricaine sur l'économie forestière et le commerce du bois^{1/} a été créée. Son objectif est de permettre aux pays membres d'étudier et de coordonner les moyens d'établir, pour leurs bois et produits forestiers, le meilleur système de fixation des prix.

1/ L'Organisation interafricaine sur l'économie forestière et le commerce du bois, créée le 26 mar 1975, comprend 11 pays: Cameroun, République centrafricaine, République populaire du Congo, Guinée équatoriale, Gabon, Ghana, Côte d'Ivoire, Libéria, Madagascar, Tanzanie et Zaïre.

Chapitre 6

POLITIQUE CONCERNANT L'ATTRIBUTION DES PERMIS D'EXPLOITATION FORESTIERE

A. Données générales

6.01 Dans les huit pays intéressés, l'exploitation d'environ 35 millions d'hectares de forêts, ce qui représente environ 47 % des ressources forestières commercialisables, est soumise au régime des concessions. En outre, 6 à 9 millions d'hectares ont été l'objet de demandes de concessions de la part de sociétés ou d'offres de la part des gouvernements. Environ 60 % des droits d'exploitation en vigueur ont été attribués au cours des dix dernières années; le rythme des attributions a été particulièrement rapide en Côte d'Ivoire de 1965 à 1969, au Cameroun de 1968 à 1971, au Gabon de 1968 à 1972, en République centrafricaine de 1967 à 1970 et au Libéria depuis 1967. La majeure partie des ressources forestières qui n'ont pas encore fait l'objet de concessions se trouvent au Gabon, au Congo et au Cameroun. Le Tableau 6.01 indique la situation de chaque pays.

6.02 Les divers accords de concession présentent un certain nombre de points d'intérêt commun: la nécessité de différencier les accords de concession selon la taille et la catégorie des peuplements, de prévoir des installations locales de transformation du bois, d'établir des inventaires et de prévoir la planification des ressources forestières afin de disposer d'une base valable en vue des négociations sur l'attribution des permis d'exploitation, de mettre au point des procédures en vue de l'offre et de l'attribution des concessions ainsi que de la réattribution des permis d'exploiter à l'expiration des contrats de concession ou avant cette date, de prévoir d'autres arrangements en matière d'affectation des ressources forestières et d'assurer le contrôle des contrats de sous-traitance.

B. Durée et importance des concessions

6.03 La plupart des concessions, notamment dans les pays francophones, ont été attribuées pour une durée pouvant atteindre cinq ans, ceci dans le but d'encourager les exportations des grumes, sans aucun souci de régulation des approvisionnements des industries locales en matières premières. C'est la raison pour laquelle, d'une façon générale, les concessions forestières ont eu un effet négatif sur le développement de l'industrie locale et n'ont pas été utilisées comme un instrument efficace de la politique forestière. Une base

plus solide en vue de la planification et de l'orientation de l'industrie forestière, pourrait seulement être offerte si une distinction très nette était établie entre les accords d'un an au maximum portant sur des quantités limitées de bois exploités par de petits entrepreneurs desservant le marché local, les accords à moyen terme pouvant aller jusqu'à cinq ans, concernant les sociétés d'exploitation forestière possédant de petites scieries, et les concessions à long terme, de 15 à 25 ans, accordées aux industries intégrées.

6.04 Au Ghana et au Nigéria, où l'administration locale et le gouvernement s'efforcent depuis les trois dernières décennies d'encourager l'industrie nationale, plusieurs permis d'exploitation à long terme et portant sur des superficies importantes ont été attribués de 1945 à 1955. Dans les pays francophones, les concessions à long terme n'ont été attribuées que beaucoup plus tard. C'est entre 1965 et 1968 que la Côte d'Ivoire, par exemple, a commencé à attribuer des concessions de durées variables, portant sur des activités diverses: 5 permis d'une durée de dix ans pour l'abattage et le sciage et plusieurs permis de 15 ans pour des industries intégrées; mais cette procédure a pris fin en 1969 et aujourd'hui tous les nouveaux permis d'exploitation sont attribués pour une durée de cinq ans, ce qui permet une plus grande flexibilité de gestion au détriment de la stabilité nécessaire pour le développement à long terme des industries forestières. Le Congo a attribué des concessions de dix ans à la fin des années soixante, mais la nouvelle loi forestière de 1974 prévoit d'accorder des contrats à long terme pour l'exploitation forestière annuelle d'environ 100.000 m³ de grumes. Le Gabon accorde depuis 1968 des permis d'exploitation industrielle d'une durée maximale de 30 ans; le Cameroun, qui de 1968 à 1973 attribuait des concessions de cinq ans portant sur des superficies importantes, a simplifié en 1974 les procédures de renouvellement au bénéfice des concessionnaires qui respectent leur engagement. Le Libéria et la République centrafricaine également attribuent des concessions à long terme et portant sur de grandes superficies. On voit ainsi que la Côte d'Ivoire seulement, au cours des dernières années, est allée à contre courant de la tendance générale en adoptant des mesures qui limitent la durée des concessions.

C. Inventaires

6.05 L'insuffisance des renseignements concernant les ressources forestières constitue l'un des obstacles les plus sérieux auxquels se heurtent les politiques en matière d'attribution de permis d'exploitation. En effet, jusqu'à aujourd'hui, il a été rarement possible de déterminer quelle serait l'utilisation optimale de ces ressources, y compris les types d'industries qui permettraient de maximiser la rentabilité de ce secteur, ainsi que les stipulations qu'il conviendrait d'inclure dans les accords de concessions. C'est

pourquoi ces accords sont élaborés en termes généraux et laissent aux concessionnaires une liberté d'action considérable, souvent même excessive. Cette absence de renseignements quant aux ressources disponibles a empêché les services forestiers d'établir et d'ajuster les taux d'exploitation annuels de façon à maximiser la production à long terme, et de définir et contrôler les méthodes d'abattage, notamment en ce qui concerne l'exploitation de toutes les essences commerciales et les sites choisis pour la construction de routes d'intérêt général aussi bien que forestier.

D. Procédures concernant l'attribution des concessions

6.06 Il conviendrait d'attribuer les concessions sur la base d'un inventaire et d'un plan de gestion détaillés des ressources forestières dont les dispositions seraient intégrées dans les contrats de concession.

6.07 Pour attirer les candidats valables parmi lesquels il pourraient faire un choix, les gouvernements devraient publier les offres de nouvelles concessions; cette procédure est rarement suivie dans la pratique actuelle. Dans le cas de concessions forestières à long terme, ces annonces devraient indiquer l'intention du gouvernement d'inviter les investisseurs nationaux ou internationaux à soumettre des propositions préliminaires portant sur l'établissement de chantiers d'abattage et d'installations de transformation. Elles devraient comporter un état des inventaires et indiquer le volume d'abattage annuel prévu, le type d'industrie de transformation du bois envisagé, les besoins techniques en ce qui concerne les opérations d'abattage et la construction de routes, et les conditions spéciales (par exemple, contrat avec une société privée ou projet d'exploitation en association) auxquelles les investisseurs étrangers et locaux devront se soumettre. Un nombre limité de concessionnaires présélectionnés auraient ensuite la possibilité de vérifier les renseignements fournis concernant les inventaires et le plan de gestion, en vue de préparer leurs offres définitives. Les ministères intéressés procéderaient à la sélection finale des concessionnaires, sur la base de conseils judicieux fournis par des experts. Dans le cas où un pays manquerait d'experts pour analyser les propositions, il devrait se procurer l'aide nécessaire dans ce domaine.

6.08 Réorganisation des concessions forestières existantes. Dans les cas où il existe des inventaires et des plans de gestion des ressources, il peut s'avérer nécessaire de réorganiser les concessions forestières existantes, en particulier les concessions d'abattage, afin d'encourager la création d'industries locales viables. Parmi les solutions possibles, on peut citer: a) le regroupement de petites concessions en coopératives, b) la passation d'accords de sous-traitance courants, ou c) l'obligation d'approvisionner une industrie

forestière désignée. L'application de mesures de ce genre n'ira cependant pas sans difficultés et touchera des questions délicates. Dans le cas où les zones concédées possèdent des ressources non exploitées permettant d'approvisionner une unité importante de transformation du bois, les gouvernements devraient élaborer des plans de mise en valeur, seulement attribuer de nouvelles concessions et renouveler les concessions existantes, conformément aux objectifs à long terme de l'industrie.

E. Réglementation des contrats de sous-traitance pour abattage

6.09 Certains gouvernements interdisent les arrangements privés portant sur la sous-traitance des opérations d'abattage à une tierce partie, mais d'autres (la Côte d'Ivoire par exemple) l'autorisent sous certaines conditions. La sous-traitance a également été pratiquée de façon non officielle dans plusieurs pays au cours de la dernière décennie, du fait que les concessions ont été attribuées à des particuliers ou à des sociétés ne possédant pas les moyens financiers nécessaires pour entreprendre ces activités à leur propre compte ou n'étant pas intéressés à le faire. Pour réaliser rapidement des bénéfices, ces concessionnaires ont alors donné en sous-traitance leurs concessions moyennant paiement (de l'ordre de 4 à 6 dollars le m³ selon les renseignements fournis). Ces pratiques sont contraires à l'intérêt des pays producteurs de bois, et cela pour plusieurs raisons: a) elles augmentent le coût marginal des opérations d'abattage; b) sous des régimes fiscaux qui permettent de réaliser des bénéfices élevés sur un petit nombre d'essences, elles encouragent la coupe sélective (écrémage); et c) elles engendrent pour les intermédiaires des bénéfices indirects qui devraient être imposables. Ces pratiques devraient être éliminées, ou du moins réglementées par des accords de sous-traitance courants; les marges de bénéfices devraient être réglementées grâce au régime fiscal.

6.10 La pratique de la sous-traitance s'est parfois répandue à la suite de politiques de concessions visant à accroître la participation d'entrepreneurs nationaux à l'exploitation et à la transformation des produits forestiers. De telles concessions ont été la plupart du temps attribuées à des particuliers et à des sociétés nationales sans vérification préalable de leurs ressources financières et de leur expérience en matière d'exploitation des ressources forestières, et dans de nombreux cas ces concessionnaires ont confié le travail à des sociétés d'exploitation étrangères. Au lieu d'atteindre le but recherché - l'attribution de concessions à des firmes locales - on a abouti à une participation théorique et non effective des entrepreneurs nationaux aux activités du secteur forestier, et les revenus privés, plutôt que les revenus publics, s'en sont trouvés accrus. Il est possible de parvenir à une participation nationale plus efficace grâce à des mesures permettant d'assurer:

- a) la priorité aux sociétés locales engagées dans l'exploitation de ressources forestières ou désireuses et capables de l'entreprendre;
- b) des facilités de crédit pour l'exploitation des ressources forestières, la construction de routes et l'achat du matériel de transport nécessaire, par l'entremise de banques nationales de développement;
- c) l'assistance technique nécessaire aux sociétés locales, prévue depuis 1965 au Gabon, où le service forestier est chargé d'aider les entreprises nationales à planifier l'exploitation forestière (établissement de cartes de répartition des peuplements, martelage des coupes avant l'exploitation) et les opérations d'abatage (prêts pour le matériel d'abattage et de transport);
- d) la participation des entrepreneurs nationaux aux investissements des sociétés étrangères (comme l'exigent le Cameroun, le Ghana et le Libéria); et
- e) des opérations entreprises en association par l'Etat et des sociétés étrangères (comme l'exigent le Congo et le Ghana).

F. Autres dispositions concernant l'attribution des permis d'exploitation des ressources forestières

6.11 Le droit forestier prévoit habituellement d'autres méthodes d'attribution de permis d'exploitation que les accords de concession courants: par exemple, ventes aux enchères et récoltes par les services forestiers eux-mêmes. Cependant au cours des deux dernières décennies, par suite (a) d'un appui financier insuffisant, (b) du manque d'expérience technique ou de connaissances en matière de gestion nécessaires à une exploitation efficace des zones tropicales et (c) d'une pénurie de personnel professionnel et technique au sein des services forestiers, les concessions ont constitué le seul moyen pratique permettant d'ouvrir des zones d'exploitation forestière et d'accroître la production de grumes. Dans l'avenir, l'attribution des permis d'exploitation traditionnels à court et moyen termes pourrait être remplacée par des ventes aux enchères ou par des adjudications. Ce système offrirait une autre option que les accords de concession négociés et serait un moyen d'accroître les recettes publiques qui vaut peut-être la peine d'être mis à l'essai. Il ne serait applicable que dans des cas où les services forestiers seraient à même de fournir des renseignements suffisants en matière de ressources et de gestion forestières. Dans les conditions actuelles, le système des enchères pourrait être envisagé par exemple dans les réserves forestières du Ghana et du Nigéria.

Chapitre 7

ADMINISTRATION FORESTIERE ET FORMATION DU PERSONNEL

A. Données générales

7.01 L'insuffisance des services forestiers constitue le principal obstacle à la gestion des ressources forestières. A l'exception du Ghana et du Nigéria, dotés de services forestiers capables de contrôler assez efficacement l'exploitation, le personnel forestier travaillant sur le terrain ne fait généralement pas preuve de beaucoup d'initiative en ce qui concerne la planification et le contrôle des opérations d'exploitation.

7.02 Les insuffisances en matière de formation, de gestion, de personnel et de financement sont les causes fondamentales de la faiblesse des services forestiers. Le nombre insuffisant de personnel local expérimenté et l'absence de toute orientation dans la politique forestière sont dans une certaine mesure l'héritage de l'influence étrangère: dans le passé, en effet, le secteur forestier tout entier était axé sur l'approvisionnement en grumes des marchés étrangers, c'est-à-dire une activité qui n'exige ni une main-d'oeuvre très qualifiée ni une orientation précise de la politique forestière. Cette époque est révolue, mais les pays d'Afrique de l'Ouest n'ont pas encore pleinement conscience du potentiel que représentent les forêts en tant que ressources renouvelables, ni des mesures qu'il conviendrait d'adopter en vue d'organiser dans l'avenir leur développement au mieux de l'intérêt national.

7.03 Comme l'indique le Tableau 7.01, les crédits budgétaires accordés aux services forestiers et au reboisement s'élèvent à environ 1.100 millions de francs CFA (4,3 millions de dollars) en Côte d'Ivoire, 350 millions de francs CFA (1,6 million de dollars) au Congo et au Cameroun, 2,8 millions de nouveaux cédis (2,4 millions de dollars) au Ghana et environ 0,4 million de dollars au Libéria. En pourcentage, les dépenses consacrées par ces pays au secteur forestier représentaient de 2 % à 4 % environ de la valeur totale de la production de grumes et environ 1 % à 2 % du budget de l'Etat. En Côte d'Ivoire et au Libéria, ces dépenses représentaient environ 10 % des recettes publiques provenant des impôts forestiers et de 15 % à 30 % au Cameroun, au Congo et au Ghana. Le tableau ci-dessous indique la situation de chacun de ces pays.

	<u>Valeur totale de la production de grumes</u>	<u>Total des dépenses publiques au service forestier</u>	<u>% de ces dépenses par rapport à la valeur de la production de grumes</u>	<u>% de ces dépenses par rapport au total des dépenses budgétaires</u>	<u>% des recettes fiscales provenant des impôts forestiers</u>
Côte d'Ivoire					
Millions de FCFA	63.000	1.079	1,7	0,87	12
Cameroun					
Millions de FCFA	13.000	360	3,6	0,50	15
Congo					
Millions de FCFA	14.000	350	2,5	1,50	30
Ghana					
Millions de ₵	100	2,8	2,8	0,60	20
Libéria					
Millions de dollars		0,4			11

7.04 La Côte d'Ivoire, le Congo et le Gabon ont commencé à reconnaître l'importance de leurs ressources forestières et ont créé des ministères principalement chargés de ce secteur. Au Ghana, au Cameroun, en République centrafricaine et au Libéria, le secteur forestier dépend de ministères ayant d'autres responsabilités. Dans le cas du Cameroun et du Libéria, il serait souhaitable que le secteur forestier, qui prend de plus en plus d'importance, soit plus largement représenté dans le gouvernement. Au Ghana également, ces dernières années, un manque de fermeté dans l'orientation de la politique et l'incertitude de la situation économique générale ont eu des conséquences fâcheuses sur l'industrie et les services forestiers; le secteur forestier ne pourrait que bénéficier d'un resserrement du contrôle exercé par le gouvernement et d'un raffermissement des objectifs.

7.05 Les décisions prioritaires qu'il convient de prendre en matière d'administration forestière sont les suivantes: a) déterminer les zones forestières d'un intérêt immédiat et à long terme concernant la production commerciale de bois, la protection de l'environnement ainsi que le développement touristique; b) adonter vis-à-vis des exportations de grumes et des opérations locales de transformation du bois une politique de développement industriel; et c) déterminer, en coopération avec d'autres ministères, les niveaux et taux des prélèvements fiscaux appropriés à ce secteur. Au niveau technique, les priorités sont les suivantes: a) planification et délimitation des forêts du patrimoine et démarcation des zones forestières; b) exécution des inventaires

en vue de planifier la mise en valeur des subdivisions forestières; c) contrôle et supervision des activités des concessionnaires; d) examen et contrôle continu des effets financiers, économiques et écologiques des politiques forestières; et e) détermination et réorientation des priorités en matière de recherche.

B. Personnel

7.06 Le tableau suivant indique l'effectif du personnel des services forestiers dans les quatre pays visités ainsi qu'au Gabon et au Libéria:

	<u>Cadres</u>	<u>Techniciens</u>	<u>Personnel non spécialisé</u>
Côte d'Ivoire	18	114	615
Cameroun	39	158	102
Congo	15	18	172
Ghana	25	300	818
Gabon	11	20	-
Libéria	25	20	160

Le coefficient de personnel par 100.000 ha varie de 0,05 à 0,7 pour les cadres et de 0,1 à 10 pour les techniciens; dans les deux cas, il est plus faible au Cameroun, au Congo et au Gabon, les trois pays possédant les plus vastes ressources forestières non exploitées.

7.07 Aucune projection détaillée et rigoureuse de personnel n'a été établie pour l'un quelconque des pays de la région. En 1970, la FAO a effectué une enquête sur leurs besoins jusqu'en 1985, mais les plans concernant la production et l'industrie forestières ayant considérablement évolué, ces estimations sont aujourd'hui d'un intérêt limité. Pour donner une idée approximative, la mission a calculé à nouveau les besoins en personnel et les efforts de formation qui seront nécessaires, en se fondant sur les plans et perspectives les plus récents des pays d'Afrique de l'Ouest et sur les critères initialement retenus par la FAO (Tableaux 7.02 à 7.07). Ces estimations indiquent que la Côte d'Ivoire, le Congo, le Cameroun, le Gabon et la République centrafricaine auront besoin au total d'environ 900 cadres et 4.700 techniciens pour leur secteur forestier d'ici à 1985, pour atteindre leurs objectifs de production de grumes et de bois transformé et pour gérer convenablement leurs ressources. Pendant la même période, le Ghana aurait besoin de 200 cadres et 1.000 techniciens et le Libéria de 120 cadres et 600 techniciens (Tableaux 7.06 et 7.07).

7.08 Le renforcement du personnel entraînerait bien entendu un accroissement considérable des dépenses de l'Etat; le coût total du personnel irait d'environ un million de dollars en République centrafricaine à 3 millions de dollars en Côte d'Ivoire. Il représenterait de 0,5 dollar à 1 dollar/m³, soit

environ 1 % de la valeur des exportations et probablement environ 5 % des recettes fiscales, ces chiffres étant fondés sur les taux actuels de recouvrement des impôts forestiers en Côte d'Ivoire. Il conviendrait de contrôler étroitement et de façon suivie le rapport coûts/avantages dans les services forestiers mais, selon les prévisions, l'accroissement des coûts devrait être largement compensé par les avantages résultant de la protection de ressources qui autrement seraient gaspillées et de l'application d'un système fiscal plus efficace.

C. Formation du personnel

7.09 Les Universités d'Ibadan et de Kumasi (depuis 1975) offre des cours d'études forestières au niveau universitaire aux étudiants anglophones du Nigéria, du Ghana et du Cameroun occidental. L'Université de Monrovia dispense également un enseignement dans ce domaine. Des plans pour la formation de cadres au Cameroun et en Côte d'Ivoire et l'expansion de la formation professionnelle à l'Institut forestier national du Cap Esterias, au Gabon, sont en cours d'examen. Le Ghana, le Cameroun, le Gabon et la Côte d'Ivoire sont dotés d'installations de formation technique et le Libéria envisage de créer une école de gardes forestiers. Seuls, le Ghana et le Nigéria possèdent des installations pour la formation du personnel destiné aux industries forestières. Le Congo et le Cameroun envisagent la création d'établissements pour former des cadres et du personnel technique destinés aux industries. Il serait urgent de mettre en place dans les pays francophones d'Afrique de l'Ouest des installations de formation axées sur les besoins de l'industrie du bois.

7.10 Sans compter le Nigéria, les installations existant en Afrique de l'Ouest permettent de former, chaque année, environ 30 techniciens et 135 cadres; le Ghana forme environ 50 % de la totalité des techniciens. Il faudrait former chaque année, d'ici à 1985, de 50 à 80 techniciens forestiers au Cameroun, au Congo, au Ghana, au Gabon et au Libéria, et de 30 à 100 en Côte d'Ivoire, ainsi que de 10 à 25 cadres dans les principaux pays producteurs de bois. L'industrie de transformation aurait besoin d'environ 10 à 20 techniciens et quelque cinq cadres, dans chacun des principaux pays producteurs.

7.11 Pour assurer la formation de personnel supplémentaire, il faudrait probablement agrandir les écoles techniques existant en Côte d'Ivoire et au Cameroun et en créer d'autres au Libéria, au Congo et en République centrafricaine. La Côte d'Ivoire, le Gabon, le Cameroun et, dans quelques temps, le Congo, auraient besoin d'écoles forestières de niveau universitaire pour la formation de cadres. D'autre part, il faut créer en Côte d'Ivoire un établissement pour la formation d'un personnel destiné à la technologie du bois et aux industries forestières, qui desservirait les pays francophones voisins, et un autre établissement qui desservirait le Congo, le Cameroun, le Gabon et la République centrafricaine.

7.12 Les gouvernements et les industries forestières devraient entreprendre, conjointement et sans tarder, la planification des nouveaux établissements et l'agrandissement des installations existantes. La coopération au niveau régional serait également souhaitable, notamment en ce qui concerne la formation des cadres et l'enseignement de la technologie du bois. Cette question intéresse particulièrement l'OAB (Organisation africaine du bois): les besoins respectifs des pays peuvent en effet être évalués individuellement, mais l'OAB serait peut-être l'organisme idéal pour examiner et résoudre les questions qui exigent la collaboration entre les pays.

Chapitre 8

STRATEGIE ET RECOMMANDATIONS

A. Stratégie régionale

8.01 Le premier objectif des pays ouest-africains producteurs de bois devrait être de s'octroyer une part plus importante de la "rente" provenant de cette ressource et que devraient leur procurer les activités forestières. Pour cela, il faudrait modifier les politiques fiscales; les modifications devraient porter principalement sur les exportations de grumes, qui constituent la principale source de revenus.

8.02 La Côte d'Ivoire a été le premier pays de la région à réviser son système fiscal, et les résultats ont été très satisfaisants. Le Congo, suivant son exemple, a majoré les taxes sur les essences de bois les plus recherchées et a fixé l'assiette de l'impôt en se fondant le plus étroitement possible sur la valeur marchande du produit. Le Cameroun envisagerait jusqu'à un certain point lui aussi de prendre des mesures semblables. Leur adoption par d'autres pays d'Afrique de l'Ouest ne saurait qu'apporter à tous des avantages considérables.

8.03 Dans le même esprit, deux autres modifications devraient être envisagées qui permettraient aux pays exportateurs de grumes de s'assurer une part plus importante de la "rente" que peuvent procurer les ressources forestières: a) toutes les taxes devraient être fondées sur la valeur unitaire f.o.b. courante plutôt que sur les valeurs mercuriales; et b) chaque pays devrait adopter, pour les taxes forestières, un barème unique et fortement progressif. Grâce à ces mesures, les taxes seraient fondées sur la valeur marchande et non pas sur des valeurs dérivées, ou valeurs mercuriales, système adopté jusqu'ici et à la faveur duquel, au cours des dernières années, l'assiette de la taxe a été trop faible. Elles tiendraient d'autre part compte, automatiquement, des variations enregistrées dans la valeur des différentes catégories et essences, permettraient à l'Etat de toucher des revenus qui, sans cela, constitueraient pour les entrepreneurs des bénéfices exceptionnels, et d'éliminer les méthodes d'exploitation trop sélectives. Ce barème n'exigerait que des ajustements périodiques pour tenir compte des changements survenus dans les coûts de production.

8.04 Il est évident que, dans une situation où le commerce des grumes est pour une large part contrôlé par une poignée de grandes firmes étrangères, le plus difficile, pour assurer la gestion d'un système de taxes forestières perçues à la sortie du pays, est de suivre de très près les variations enregistrées par les valeurs f.o.b. du produit. Mais c'est là un problème qui concerne tous les droits prélevés sur les exportations de bois et qui devrait être résolu grâce à des échanges de renseignements entre pays, et peut-être aussi grâce à

La création de sociétés s'occupant du commerce du bois, qui appartiendraient en association à l'Etat et à des firmes privées et seraient placées sous le contrôle de l'Etat. Ces arrangements permettraient aux gouvernements d'avoir accès à des renseignements précis quant à la valeur des produits forestiers et permettraient en même temps aux pays producteurs de s'attribuer une part de toutes les rentes de caractère monopolistique ou monopsonistique provenant des activités forestières.

8.05 Le Gouvernement ghanéen, par l'entremise de son Office de commercialisation du bois, est même allé plus loin dans la participation de l'Etat au commerce des produits forestiers en excluant tous les entrepreneurs privés; au Congo et au Gabon, les autorités contrôlent une partie du commerce du bois par l'entremise d'organismes publics. Cependant, les mesures prises par le Ghana ont quelque peu réduit la confiance des investisseurs éventuels dans le secteur forestier et il serait préférable, étant donné l'organisation étroite du marché et l'intégration verticale de l'industrie du bois, d'opter pour des arrangements prévoyant la participation conjointe du secteur public et du secteur privé à la commercialisation des produits forestiers plutôt que pour un contrôle total des exportations par l'Etat.

8.06 Les pays producteurs de bois devraient se donner pour deuxième objectif la gestion à plus long terme des ressources forestières, et principalement: a) la protection des forêts; b) l'utilisation accrue du potentiel des ressources forestières; et c) la création d'industries d'abattage et de transformation du bois efficaces, qui auraient un impact direct et permanent sur le développement économique du pays.

8.07 Les sections précédentes ont traité de l'analyse des mesures à prendre pour atteindre ces objectifs. Ces mesures portent principalement sur: a) la délimitation de réserves forestières permanentes; b) l'établissement d'inventaires détaillés des ressources forestières; c) les politiques fiscales; d) des concessions et des accords en matière d'abattage du bois, qui garantissent des approvisionnements aux prix du marché - et dans le cas d'industries naissantes, au-dessous du prix du marché - aux usines locales de transformation; e) la création d'industries de transformation primaires, intégrées et efficaces (scieries, usines de placage et de contre-plaqué) et f) le renforcement des services forestiers de l'Etat en vue de planifier et de contrôler l'exploitation des ressources forestières.

8.08 En partant de l'hypothèse qu'il est possible de faire fonctionner en Afrique de l'Ouest des industries de transformation primaire bien équipées et bien gérées - hypothèse qui ne se heurte à aucun obstacle technique - le meilleur moyen d'administrer à plus long terme les ressources forestières est **immédiatement** de concevoir et d'implémenter des plans détaillés d'activités

d'exploitation et de transformation du bois intégrées; ces plans pourraient être fondés sur des subdivisions forestières (unités de gestion) capables d'alimenter des complexes industriels modernes viables dont la production serait axée sur le marché intérieur et sur les exploitations.

8.09 L'établissement de ce genre de complexes industriels de transformation du bois permettrait aux pays intéressés de satisfaire leurs besoins intérieurs, de se faire une place sur le marché mondial, et faciliterait l'utilisation croissante d'essences secondaires et autres essences moins connues, tout en créant un pôle permanent de développement qui, une fois les ressources naturelles épuisées, pourrait être maintenu grâce à des plantations. La création de ces usines entraînerait la rationalisation de l'industrie forestière et des systèmes d'exploitation dans la plupart des pays de la région.

8.10 Les études d'inventaire, les travaux de planification, les modalités d'attribution de permis d'exploitation et l'établissement de services de contrôle sur place nécessaires pour imposer une bonne gestion des ressources forestières, accroîtront considérablement l'offre d'emplois dans les services publics et dans l'industrie. Il est donc important d'accroître dans les meilleurs délais les possibilités de formation d'un personnel destiné au secteur forestier. D'autre part, il convient de s'assurer que l'exploitation des ressources forestières se développe à un rythme conforme à l'aptitude de chaque pays à planifier et exécuter les activités d'exploitation appropriées. Le souci de ne pas dépasser les possibilités nationales dans ce domaine risque de freiner à court terme les recettes en devises et les recettes de l'Etat, mais les prévisions actuelles laissant envisager une hausse considérable des prix du bois en chiffres réels, et compte tenu du gaspillage de ressources qui pourrait être ainsi évité, cet inconvénient devrait être largement compensé par les avantages à plus long terme que ces actions ne manqueront pas d'entraîner.

8.11 Il est un troisième objectif tout aussi important et dont dépendent en fait tous les autres: il s'agit de l'amélioration des renseignements concernant le secteur forestier. Les lacunes les plus sérieuses qu'il faudrait combler portent sur les données permettant de déterminer la contribution nette du secteur forestier aux finances publiques et aux recettes en devises, ainsi que le coût des opérations d'abattage et de transformation. Il appartient aux gouvernements d'entreprendre des études à cet effet; d'autre part, pour plus d'efficacité, toutes les études réalisées par chacun des principaux pays africains producteurs de bois devraient être coordonnées de façon à permettre des comparaisons utiles qui serviraient de base à l'élaboration des politiques régionales.

8.12 La création de l'Organisation africaine du bois (OAB) par les grands producteurs de bois d'Afrique (voir par. 3.43) constitue un pas important dans la bonne direction. Cette initiative pourrait permettre d'atteindre les objectifs qui ont été mentionnés et de remédier ainsi au déséquilibre entre pays producteurs et pays consommateurs qui a jusqu'ici caractérisé le commerce du bois.

B. Stratégies nationales

8.13 La République centrafricaine et le Cameroun ont des intérêts semblables et, dans une certaine mesure, communs, notamment l'aménagement de chemins de débardage qui devront être prévus dans les plans de développement du secteur forestier; ces plans devraient comporter un programme de 5 à 10 ans portant sur la préparation d'inventaires des ressources existant dans les principales subdivisions forestières non encore exploitées, et la préparation de programmes d'exploitation détaillés, y compris la création de complexes intégrés d'abatage et de transformation du bois. En même temps que ces plans, des études devraient être réalisées qui permettront d'établir des chemins de débardage viables; il conviendrait d'entreprendre la préparation des plans et des études simultanément, de façon que l'exploitation de nouvelles forêts s'accompagne du coût de développement de l'infrastructure le plus faible possible.

8.14 Le Congo a adopté en 1974 des mesures législatives et fiscales qui constituent une bonne base en vue du développement du secteur forestier. Les autorités congolaises devraient maintenant choisir les concessionnaires à qui seront confiées les nouvelles industries et les placer sous leur contrôle. A cet effet, elles devront renforcer leurs services forestiers et assurer la formation technique dans les domaines de la technologie industrielle et de l'administration forestière.

8.15 Les services forestiers du Gabon sont insuffisants et il conviendrait de les renforcer pour qu'ils puissent assurer le contrôle d'une expansion rapide et planifiée de l'exploitation des ressources forestières. L'Etat devrait modifier les taux de taxation pour les aligner plus étroitement sur ceux pratiqués dans des conditions de production similaires dans la région.

8.16 Au Ghana, le secteur forestier souffre d'un manque de confiance de la part des milieux d'affaires qui hésitent à effectuer des investissements dans les industries de transformation du bois. Pour renverser la tendance actuelle, caractérisée par un déclin des exportations de produits transformés, de nouveaux investissements dans de vastes complexes d'abatage et de transformation du bois intégrés sont indispensables. Ces investissements entraîneraient un changement total d'orientation de la politique actuelle qui vise à financer un grand nombre de petites sociétés et industries d'exploitation. Le Ghana devrait également modifier ses taux de taxation pour les aligner plus étroitement sur ceux pratiqués en Côte d'Ivoire.

8.17 En Côte d'Ivoire, le problème le plus important est de décider de la taille et de l'emplacement d'une réserve forestière permanente, et cela fait, de créer des industries forestières efficaces, approvisionnées par les ressources naturelles et, le cas échéant, par de nouveaux peuplements. Des permis d'exploitation ayant déjà été attribués pour la totalité des zones forestières, il sera donc indispensable de modifier les accords de concession existants en vue de garantir les approvisionnements à long terme de complexes industriels intégrés.

8.18 Le Libéria est un nouveau venu parmi le groupe des gros exportateurs de bois et peut donc bénéficier de l'expérience acquise par d'autres pays de la région. Les principaux problèmes qu'il va devoir résoudre portent sur la mise en place d'un service forestier efficace et la révision éventuelle des contrats de concession, en vue d'assurer des approvisionnements réguliers aux industries de transformation primaire produisant pour l'exportation. La collecte des taxes forestières profitera de la collaboration étroite avec d'autres pays.

8.19 Le Nigéria est le seul parmi les grands producteurs de bois ouest-africains à concentrer presque exclusivement ses efforts sur la satisfaction de la demande intérieure. Sa stratégie forestière devrait porter principalement sur la préservation des ressources forestières et sur des programmes de repeuplement.

C. Rôle du Groupe de la Banque

8.20 Le Chapitre 1 du présent rapport s'attache à démontrer qu'en dépit de l'importance et de la valeur des ressources qu'il représente le secteur forestier fournit une contribution relativement faible à l'économie des pays ouest-africains. Il serait néanmoins possible d'augmenter considérablement et peut-être même spectaculairement cette contribution grâce à des efforts visant à améliorer la planification, les méthodes d'exploitation, les accords de concession et les politiques fiscales.

8.21 Cette étude est axée principalement sur le potentiel forestier des principaux pays riches en produits ligneux tels que le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Congo, le Gabon, le Ghana, le Libéria, le Nigéria et la République Centrafricaine. Cette étude n'a pas eu pour objectif d'étudier la question - très importante - du rôle du secteur forestier dans les pays du Sahel non producteurs de bois. Une étude à ce sujet est en préparation et le rôle du Groupe de la Banque dans le secteur forestier pour la région en général devra atteindre le résultat de ces études. Néanmoins, d'amples informations ont été recueillies pour cette étude afin de permettre le développement de quelques idées préliminaires sur le rôle possible de la Banque dans les pays riches en produits ligneux et celles-ci sont détaillées ci-dessous.

8.22 Le Groupe de la Banque est bien placé pour aider les Gouvernements à prendre les mesures propres à améliorer la contribution du secteur forestier à l'économie. Premièrement les missions économiques pourraient aider les services compétents à mieux comprendre le rôle du secteur forestier dans l'économie actuelle: déterminer les dépenses et les recettes du secteur public, la valeur ajoutée par les activités d'abattage, de transformation primaire et secondaire des produits forestiers et la contribution nette en devises de ce secteur. Les rapports de ces missions devraient recommander les mesures

nécessaires pour améliorer le recouvrement des recettes fiscales; ils devraient aussi comporter l'analyse des données disponibles, la reconnaissance des statistiques appropriées, les suggestions concernant la recherche des informations et leur amélioration.

8.23 Dans les pays producteurs de bois, le rôle principal du groupe de la Banque devrait être de promouvoir la création d'industries efficaces et intégrées de première transformation des produits forestiers ainsi que de fabrication de pâte à papier et de papier dans les cas où cela est justifié. Cet objectif devrait être réalisé grâce aux fonds de la SFI ou de la Banque. Le financement de DFC ne serait sans doute pas approprié pour ce genre d'investissement car les projets seraient trop amples. La Banque et la SFI devraient jouer un rôle de catalyseur et encourager une plus grande participation des pays producteurs au contrôle du développement de l'industrie forestière sans pour autant ébranler la confiance des milieux d'affaires. Outre l'aide apportée sur le plan financier, le Groupe de la Banque pourrait en participant à ces projets, avoir l'occasion d'aider les gouvernements à mettre au point l'ensemble de la politique à suivre en matière de concession et de fiscalité.

8.24 La déficience institutionnelle est un important obstacle au développement du secteur. Concurremment avec des projets relevant d'autres secteurs, par exemple dans le domaine de l'éducation, selon le bien-fondé de chaque projet particulier, le Groupe de la Banque devrait accorder la plus haute priorité à des projets visant à renforcer les services forestiers du Gouvernement et à la formation industrielle des techniciens de l'industrie forestière, des scieries et des usines de contre-placage. La Banque s'est déjà associée à des études visant à renforcer les services forestier en Côte d'Ivoire et au Libéria. Elle devrait se préparer à fournir son appui à d'autres pays qui le demanderaient et entreprendre une étude des institutions de tous les pays dans lesquels elle envisage de financer des projets d'activité forestière ou connexes.

8.25 Les besoins en main-d'oeuvre qualifiée seront considérables, d'autant plus qu'il faudra remplacer non seulement le nombreux personnel d'expatriés qui occupent des emplois de cadres supérieurs et moyens dans l'industrie, mais également renforcer les services forestiers et accélérer le développement des nouvelles industries. Donc pour accroître la participation de la population locale au secteur forestier, il faudra donc créer de nouvelles installations de formation et agrandir les installations existantes. La Banque devrait envisager d'offrir son concours financier à des programmes de formation. Parmi les projets ou les éléments de projets qu'elle pourrait examiner, il faut citer la formation de niveau universitaire en Côte d'Ivoire, au Gabon et au Cameroun, la création d'établissements pour la formation de techniciens du bois au Gabon ou au Congo ainsi qu'en Côte d'Ivoire et la formation de gardes forestiers au Congo, en Côte d'Ivoire, au Libéria et peut-être en République Centrafricaine. Pour la formation des techniciens du bois et l'enseignement de niveau universitaire la Banque pourrait patronner des programmes entrepris en coopération et desservant plusieurs pays.

8.26 Une priorité élevée devrait être accordée au développement des industries utilisatrices du bois, telles que celles se spécialisant dans le bois de sciage et la fabrication de contre-plaqué, plutôt qu'aux projets destinés à l'expansion des exportations de grumes. Des possibilités de projets ont été manifestement identifiées au Cameroun, au Congo, au Libéria et en Côte d'Ivoire. Lorsqu'une demande lui sera adressée dans ce sens, la Banque devra orienter son concours vers le financement d'études de justification dans le domaine industriel. Bien que la création d'industries de transformation primaires présente une grande importance dans toute la région, c'est au Cameroun et au Congo qu'elles s'imposent plus particulièrement. Au Cameroun pour permettre à la politique de développement des ressources forestières de sortir de la phase de discussion pour entrer dans la phase de la mise à exécution; et au Congo pour permettre au développement de l'industrie forestière de démarrer, sur la lancée des récentes mesures fiscales et en soutien au développement de l'infrastructure dans le domaine du transport. Des missions du Groupe de la Banque devraient se rendre au Cameroun et au Congo pour identifier et élaborer des projets ayant trait aux industries appropriées. Le Groupe de la Banque suit également de près les études portant sur la création au Gabon et en Côte d'Ivoire d'usines à pâte et à papier dont la production serait destinée à l'exportation.

8.27 Le manque d'infrastructure, à savoir pistes de débarquement et ports destinés à l'expédition des produits forestiers en provenance de l'intérieur, constitue un important obstacle au développement notamment au Cameroun et en République Centrafricaine. Au Cameroun, plusieurs trajets possibles sont à l'étude depuis plusieurs années. Il conviendrait à présent de concentrer les efforts pour parvenir à résoudre ce problème au moyen d'un plan combiné d'aménagement des forêts et des moyens de transport qui permettrait d'élaborer un programme détaillé pour l'exploitation de nouvelles zones forestières au sud-est du Cameroun et en République Centrafricaine. Les études prévues dans le cadre du Deuxième Projet routier au Cameroun déjà financées par la Banque pourraient servir de point de départ à l'identification de projets.

8.28 La priorité devrait également être accordée à l'aménagement des forêts, notamment en ce qui concerne les plantations à l'échelle commerciale d'essences à croissance rapide. Dans un certain nombre de pays anciennement riches en bois de la région, tels que le Nigéria, le Ghana et la Côte d'Ivoire, les ressources en forêts naturelles ne permettront pas de faire face à la demande locale, prévisible de bois, si bien que des plantations complémentaires s'imposent d'urgence.

ANNEXE STATISTIQUE

ETUDE DU SECTEUR FORESTIER DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Contribution du Secteur au PIB aux prix courants du marché

Millions FCFA ^{1/}

	Cameroun		Congo		Ghana ^{1/}		Cote d'Ivoire	
	1965/66	1970/71	1967	1970	1965	1971	Av. 1965-67	1972
Valeur ajoutée par l'exploitation forestière traditionnelle ^{2/}	4,800	5,600	62.4 ^{3/4/}	71.4 ^{3/}	1,850 ^{5/}	2,200
Valeur ajoutée par l'abattage et la transformation	2,012	3,236	2,554	3,840	28.1 ^{3/}	40.8 ^{3/}	14,399 ^{5/}	25,508 ^{5/}
Contribution directe au PIB	6,812		2,554 ^{6/}	3,840 ^{6/}	90.5	112.2	16,249	27,708
Contribution directe en % du PIB	3.8	2.9	4.4 ^{6/}	5.1 ^{6/}	6.2	4.5	6.3	5.8
Valeur ajoutée des effets d'entraînement en amont *	..	2,718	..	2,926	4,633	8,492
Valeur ajoutée en 10% du PIB	..	1.0	..	4.0	1.9	1.8

* estimation approximative.

^{1/} Millions de Cédés Ghanéens.

^{2/} y compris bois de chauffage, charbon et autres petits produits forestiers.

^{3/} Abattage industriel inclus dans l'exploitation traditionnelle.

^{4/} 48.2 non compris l'abattage industriel.

^{5/} y compris le travail manuel en transformation secondaire.

^{6/} Secteur moderne seulement.

Sources: Statistiques nationales et divers documents de la BIRD.

TABLEAU 1.01

ETUDE DU SECTEUR FORESTIER DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Volume de la Production et Exportations de Grumes et de Produits Forestiers Primaires

(Milliers de m³)

Grumes	Gambia		Congo		Ghana		Cote d'Ivoire		
	1965/66	1971/72	1965	1972	1965	1972	1965	1972	1974
Production totale	443	958	675	757	1,896	2,227	2,559	4,118	4,668
dont - exportations	342	575	532	482	440	747	1,905	3,168	3,033
- ventes locales	101	383	143	275	1,456	1,480	694	950	1,635
Ventes locales en % de la production totale	22.8	40.0	21.2	36.3	76.8	66.5	27.1	23.1	35.0
<u>Produits Forestiers Primaires</u>									
Bois de sciage									
Production totale	82	138	34	48	248.2	302.6	..
dont - exportations	24	53	5	15	231	250	153.2	162.6	312.2
- ventes locales	58	85	29	33	95.0	140.0	..
Ventes locales en % de la production totale	70.7	61.6	85.3	68.8	38.3	46.3	..
Bois de placage, contre-plaqué, etc...									
Production totale	-	60	39	92	19.1	89.1	..
dont - exportations	-	49	39	92	12	27	15.1	67.6	..
- ventes locales	-	11	-	-	4.0	21.5	..
Ventes locales en % de la production totale	-	18.3	-	-	20.9	24.1	..
Total de la production des produits forestiers Primaires	82	198	73	140	267.3	391.8	..
dont - % en bois de sciage.	100.0	69.7	46.6	34.3	92.9	77.2	..

TABLEAU 1.02

Sources: Statistiques nationales et divers documents de la BIRD.

ETUDE DU SECTEUR FORESTIER DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Production et Valeur Ajoutée pour l'Abattage et la Transformation du Bois, aux Prix Courants

Millions de FCFA ^{1/}

	<u>Cameroun</u>		<u>Congo</u>		<u>Ghana</u> ^{1/}		<u>Cote d'Ivoire</u>	
	<u>1965/66</u>	<u>1971/72</u>	<u>1967</u>	<u>1970</u>	<u>1965</u>	<u>1971</u>	<u>1965</u>	<u>1972</u>
	<u>2/</u>	<u>2/</u>	<u>Abattage</u>					
Production	3,148	8,006	4,148	6,300	15.8	..	16,709	36,063
Consommation intermédiaire	1,403	4,319	2,200	3,396	1.6	..	7,792	15,345
Valeur ajoutée	1,745	3,687	1,948	2,902	14.2	..	8,917	20,718
Valeur ajoutée en % de la production	54.2	46.1	47.0	46.1	89.9	..	53.4	57.4
			<u>Transformation primaire</u>					
	<u>3/</u>	<u>3/</u>			<u>4/</u>	<u>4/</u>		<u>5/</u>
Production	224	650	1,823	2,480	16.6	18.0	5,740	8,150
Consommation intermédiaire	73	347	1,217	1,542	6.0	7.7	3,237	5,379
Valeur ajoutée	151	303	606	938	10.6	10.3	2,503	2,771
Valeur ajoutée en % de la production	67.4	46.6	33.2	37.8	63.9	57.2	43.6	34.0
			<u>Transformation Secondaire</u>					
	<u>3/</u>	<u>3/</u>			<u>4/</u>	<u>4/</u>		<u>5/</u>
Production	264	385			2.4	2.0	1,198	1,400
Consommation intermédiaire	142	261			1.2	0.8	523	764
Valeur ajoutée	116	124			1.2	1.2	675	655
Valeur ajoutée en % de la production	43.9	32.2		<u>Nul</u>	50.0	60.0	56.3	45.4

1/ en millions de Cedis Chanéens.

2/ Comprend des parties non définies de la transformation.

3/ Voir note 2.

4/ Commercialisation à grande échelle à prix constants.

5/ 1971.

Sources: Statistiques nationales et divers documents de la BIRD.

ETUDE DU SECTEUR FORESTIER DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Valeur Ajoutée par Eléments Principaux Provenant des Industries d'Abattage et de Transformation du Bois

Millions FCFA

	<u>Cameroun</u>		<u>Congo, République Populaire</u>		<u>Ghana</u>		<u>Côte d'Ivoire</u>	
	<u>1965/66</u>	<u>1971/72</u>	<u>1967</u>	<u>1970</u>	<u>1965</u>	<u>1971</u>	<u>1965</u>	<u>1971</u>
					<u>Abattage</u>			
Valeur ajoutée	1,745 ^{1/}	3,687 ^{1/}	1,948	2,902			8,917	16,718
- Traitements et salaires	889	2,642	1,155	1,566			3,481	5,546
- Impôts indirects	161	285	174	222			2,562	5,285
- Divers	695	760	621	1,114			2,874	5,887
Traitements et salaires en % de la valeur ajoutée	50.9	71.7	59.3	54.0			39.0	33.2
					<u>Industrie primaire de transformation du bois</u>			
Valeur ajoutée	151 ^{2/}	303 ^{2/}	606	938			2,503	2,771
- Traitements et salaires	51	164	358	603			1,541	2,038
- Impôts indirects	6	45	78	205			269	440
- Divers	94	94	170	131			693	293
Traitements et salaires en % de la valeur ajoutée	33.8	54.1	59.1	64.3	34.8 ^{3/}	28.7 ^{3/}	61.6	73.5
					<u>Industrie secondaire de transformation du bois</u>			
Valeur ajoutée	116 ^{2/}	124 ^{2/}					675	636
- Traitements et salaires	74	108					312	428
- Impôts indirects	16	17					69	120
- Divers	26	- 1					294	88
Traitements et salaires en % de la valeur ajoutée	63.8	87.1			65.7 ^{3/}	35.6 ^{3/}	46.2	67.3
					<u>Abattage et industries de transformation du bois</u>			
Valeur ajoutée	2,012	4,114	2,554	3,840			12,095	20,125
- Traitements et salaires	1,014	2,914	1,513	2,169			5,334	8,012
- Impôts indirects	183	347	252	427			2,900	5,845
- Divers	815	853	790	1,245			3,861	6,268
Traitements et salaires en % de la valeur ajoutée	50.4	70.8	59.2	56.5			44.1	39.8

^{1/} Comprend des portions non définies de la transformation.

^{2/} Voir note ^{1/}

^{3/} Commercialisation à grande échelle, données générales en prix constants

SOURCE: Statistiques nationales et divers documents BIRD.

ETUDE DU SECTEUR FORESTIER DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Répartition des traitements et Salaires pour le Personnel Africain et
Expatrié dans les Industries de Production et de Transformation du Bois

	<u>Camaroun</u>	<u>République Populaire du Congo</u>	<u>Côte d'Ivoire</u>
	<u>1966/67</u> ^{1/}	<u>1970</u> ^{2/}	<u>1971</u>
Personnel (nombre)	7,534	5,794	16,052
dont - Nationaux	7,250	5,344	6,152
- Autres Africains	} 284	} 450	8,784
- Expatriés			581
% de nationaux du nombre total d'employés ^{3/}	96.2	92.2	39.6
Traitements et Salaires (Millions de FCFA) ^{3/}	1,010	1,885	3,916
dont - Nationaux	656	1,174	1,214
- Autres Africains	} 354	} 711	1,338
- Expatriés			1,363
% de la part des nationaux du total des traitements et salaires	65.0	62.2	31.0
Traitement et salaire par employé (Milliers FCFA)	134.1	325.3	244.0
- Nationaux	87.1	219.7	197.3
- Autres Africains	} 1,246.5	} 1,580.0	152.3
- Expatriés			2,346.0

1/ 55 Sociétés.

2/ Estimations basées sur une étude industrielle de 1972 et les comptes nationaux.

3/ A l'exception de 535 non déclarés.

Sources: Statistiques nationales et divers documents BIRD.

ETUDE DU SECTEUR FORESTIER DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Recettes d'Exportation sur les Grumes et les Produits Ligneux

	Millions de FCFA ^{1/}							
	-----Cameroun-----		République Populaire -----du Congo-----		-----Ghana ^{1/} -----		-----Côte d'Ivoire----	
	1965	1974	1965	1972	1965	1972	1965	1974
Grumes	2,168	11,705	4,400	5,187	13,257	42,292	14,992	51,628
Bois de Sciage	362	2,710	110)	11,432	21,173	2,995	10,727
Bois de placage) 22)	1,619	900) 2,712)	3,136	302) 2,200 ^{2/}
Contreplaqué))		10)
Total des grumes et des produits ligneux	2,759	16,034	5,410	7,898	26,132	66,601	18,299	64,555
Grumes en % du total	73.6	73.0	81.3	65.7	50.7	63.5	81.9	80.0
Total des exportations	34,360	114,480	9,718	18,817	327,800	509,145	70,500	295,000 ^{2/}
Grumes et produits ligneux en % du total	8.0	14.0	55.7	42.0	7.4	13.1	26.0	21.9

^{1/} Milliers de Cédés au Ghana.

^{2/} Estimations approximatives.

Source: Statistiques Nationales.

Superficies des Pays et des Forêts

	Superficie du Pays Km2	Superficie de la Forêt (millions ha)		
		Forêt tropicale à intérêt		
		Total	Commercial	Inventoriés
Cameroun	47.5	30.0	17.5	3.4 ^{1/}
RCA	62.2	15.5	3.0	1.3 ^{2/}
Congo	34.2	19.3	17.0	3.1
Gabon	26.7	26.5	20.5	5.1
Ghana	23.8	14.2	3.0	1.0
Côte d'Ivoire	32.2	14.5	7.0	15.7 ^{3/}
Libéria	11.1	9.7	4.8	3.4
Nigéria	92.4	31.3	1.8	0.4
Total	330.1	164.0	74.6	33.4

^{1/} Principalement une étude incomplète des inventaires; 450,000 ha de forêt seulement ont été inventoriés de façon satisfaisante.

^{2/} Etude incomplète des inventaires.

^{3/} Etude incomplète des inventaires de 1965/67. Les nouveaux inventaires de la région de San Pedro et du nord-ouest sont en cours d'exécution. Les vieux inventaires couvrent des superficies forestières transformées en terres cultivables.

Source: Statistiques locales et estimations de la mission.

ETUDE DU SECTEUR FORESTIER DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Estimation de la Production de Grumes: 1973, 1974, 1980, 1985

(en Millions de m3)

	<u>Cameroun</u>	<u>RCA</u>	<u>Congo</u>	<u>Gabon</u>	<u>Ghana</u>	<u>Côte d'Ivoire</u>	<u>Libéria</u>	<u>Nigéria</u>
1973	1.0	0.7	0.8	2.5	1.5	5.3	0.5	1.4
1974	1.3	1.0	1.0	2.7	1.8	3.5	1.0	1.4
1980	1.8	1.0	1.3	3.0	2.1	4.0	1.0	1.5
1985	2.4	1.2	1.9	3.5	2.5	4.6	1.4	1.5

Source: Pour 1973 et 1974, estimations de la mission fondées sur des données et informations de la FAO recueillies sur le terrain. Pour 1980 et 1985 les estimations de la mission se concentrent sur des essences d'intérêt commercial courant.

ETUDE DU SECTEUR FORESTIER DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Capacité des Scieries Existante et Envisagée

	<u>Caméroun</u>	<u>CAR</u>	<u>Congo</u>	<u>Gabon</u>	<u>Ghana</u>	<u>Côte d'Ivoire</u>	<u>Libéria</u>	<u>Nigéria</u>
Nombre de Scieries	57	13	13	14	61	53	12	157 <u>1</u>
Capacité de la production en '000 m3	165	150	80	60	-	500	-	-
Production en '000 m3 (dernière année complète disponible)	140	94	53	52	348	360	-	-
Nouvelles scieries envisagées	-	2	-	1	-	5	4	-
Capacité totale en '000 de m3 y inclus les nouvelles scieries.	-	172	-	85	-	575	120 <u>2/</u>	-

1/ Scieries enregistrées en 1972: Il y a probablement entre 50-80 petites scieries non enregistrées.

2/ Estimation.

Source: Estimations de la mission.

ETUDE DU SECTEUR FORESTIER DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Capacités des Fabriques de Contre Plaqué Existante et Envisagée

	<u>Cameroun</u>	<u>CAR</u>	<u>Congo</u>	<u>Gabon</u>	<u>Ghana</u>	<u>Côte d'Ivoire</u>	<u>Libéria</u>	<u>Nigéria</u>
Nombre de Scieries	2	-	-	1	5	3	-	4
Capacité de la production en '000 de m3.	33	-	-	85	50	43	-	60
Production en '000 m3 (dernière année complète disponible)	30	-	-	85	47	35	-	50
Nouvelles scieries envisagées	1	2	-	2	2	2	2	1
Capacité totale en '000 de m3 y inclus les nouvelles scieries	58	35	-	98	67	65	60	75

Source: Estimations de la mission

ETUDE DU SECTEUR FORESTIER DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Capacité Existante et Envisagée des Fabriques de Plaquage

	<u>Cameroun</u>	<u>CAR</u>	<u>Congo</u>	<u>Gabon</u>	<u>Ghana</u>	<u>Côte D'Ivoire</u>	<u>Libéria</u>	<u>Nigéria</u>
Nombre de Scieries	3	-	4	5	2	4	-	-
Capacité de la production en '000 de m3.	70	-	120	55	1	93	-	-
Production en '000 m3 (dernière année complète disponible)	65	-	110	50	0.7	80	-	-
Nouvelles scieries envisagées	-	-	-	3	-	2	2	1
Capacité totale en '000 de m3 (y inclus les nouvelles scieries)	-	-	-	112	-	118	25	15

Source: Estimations de la mission

TABIEAU 2.06

ETUDE DU SECTEUR FORESTIER DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Capacité Existante et Envisagée de Panneaux de Bois et de Panneaux
de Particules Fibres

	<u>Cameroun</u>	<u>CAR</u>	<u>Congo</u>	<u>Gabon</u>	<u>Ghana</u>	<u>Côte d'Ivoire</u>	<u>Libéria</u>	<u>Nigéria</u>
(a) No. de panneaux bois	1	-	-	-	1	-	-	1
(b) Panneaux particules/Fibres	-	-	-	-	-	1	-	-
Capacité de production en '000 m3.	3.5	-	-	-	5	8	-	8
Production en '000 m3 (dernière année disponible)	-	-	-	-	4	7	-	7
Nouvelles fabriques envisagées (a) (b)	-	-	-	1	-	-	-	3
Nouvelle capacité totale (a) en '000 m3. (b)	-	-	-	40	-	-	-	65

Source: Estimations de la mission.

TABIEAU 2.07

TABLEAU 2.08

ETUDE DU SECTEUR FORESTIER DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Coût de l'abattage avant chargement routier - 1973

	<u>Cameroun</u>	<u>Congo</u>	<u>Ghana</u>	<u>Côte d'Ivoire</u>
	-----en EU\$/m ³ -----			
Inventaire et étude	0.25		0.4	0.10
Abattage	0.50	0.50	0.8	0.16
Construction des routes	3.00	4.00	3.9	0.36
Remorquage <u>1/</u>	5.00	4.50	2.0	2.19
Tronçonnage	0.25	-	-	0.10
Chargement	2.00	0.35	0.8	1.30
Ateliers	-	-	1.2	-
Gestion	0.25	-	2.5	-
Supervision	0.75	2.40	0.6	4.42
Autres	<u>1.00</u>	<u>-</u>	<u>0.4</u>	<u>1.00</u>
Total	<u>13.00</u>	<u>11.75</u>	<u>12.60</u>	<u>9.63</u> <u>2/</u>
Coût le plus élevé enregistré	13.00	-	35.84	12.08
Coût le plus bas enregistré	-	-	12.60	7.29
Moyenne des coûts normaux enregistrés.	12.00	11.75	14.38	9.25

1/ 400-800 mètres.

2/ Rapport SORECI 1971 augmenté de 25%.

Source: Estimations de la mission.

ETUDE DU SECTEUR FORESTIER DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Scieries - Coût Indicatif pour la Production d'un m3 de Bois de Charpente

	<u>Cameroun</u>	<u>Congo</u> ^{3/}	<u>Ghana</u>	<u>Côte d'Ivoire</u>
	-----en \$EU/m3-----			
Coût par grume ^{1/}	28.3	31	40.75	44.00
Main d'oeuvre	4.0	17	5.84	10.80
Pieces détachés pour enginerie	0.8	8	1.02	5.00
Energie	2.4	4	2.16	3.30
Biens de consommation	1.2	2	7.99	-
Entretien	-	-	1.39	-
Manutention mécanique	1.7	3	1.14	-
Supervision	3.4	-	2.86	5.70
Autres	<u>0.4</u>	<u>12</u>	<u>0.32</u>	<u>2.50</u>
Total ^{2/}	<u>42.2</u>	<u>77</u>	<u>63.47</u>	<u>71.30</u>
Coût le plus élevé enregistré	86.8	77	108.50	84.00
Coût le moins élevé enregistré	42.2	77	63.47	51.00
Moyenne des coûts normaux enregistrés	60.2	77	80.00	70.00
Moyenne réelle des coûts de production. ^{4/}	31.9	46	39.25	26.00

^{1/} Dans tous les cas, on a retenu l'hypothèse d'un taux de conversion de 50%; résultat le plus élevé 65%, le plus bas 45%.

^{2/} Le coût exprimé est celui d'une bonne production.

^{3/} Aucune information donnée. Coût probable basé sur les observations de la mission.

^{4/} Le coût des grumes à la scierie sera variable suivant la distance remarquée. Ces chiffres ne comprennent pas le coût des grumes.

Source: Estimations de la mission.

TABLEAU 2.10

ETUDE DU SECTEUR FORESTIER DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Fabrication de Placage - Coût Indicatif pour la Production d'un m3 de
Bois de Placage

	<u>Cameroun</u>	<u>Congo</u>	<u>Ghana</u>	<u>Côte d'Ivoire</u>
	en EU/m ³			
Coût des grumes	22	31	40	37.4
Supervision	8	6	-	-
Main d'oeuvre	16	15	7	
Electricité et Vapeur	5	6	8	
Ingénierie	5	5	5	7.5
Magasins de produits de consom.	3	4	3	
Gestion	5	6	22	
Emballage	3	4	5	5.0
Autres	3	-	4	
Total	<u>70</u>	<u>77</u>	<u>94</u>	<u>92.91/</u>
Coût le plus élevé enregistré	-	-	94	-
Coût le moins élevé enregistré	-	-	-	-
Moyenne des coûts normaux enregistrés	-	-	-	-
Coût actuel de production	48	46	54	55

1/ Estimations de SORECI 1971.

Source: Estimations de la mission.

TABLEAU 2.11

ETUDE DU SECTEUR FORESTIER DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Fabrication de Contre Plaqué - Coût Indicatif de la Production d'un m³

	<u>de Contre Plaqué</u>		Ghana	Côte d'Ivoire
	Cameroun	Congo		
	-----		-----	
			\$EU/m ³	
Coût des grumes	29	No	36.14	58.33
Colles et résines	23	p	18.69	20.00
Main d'oeuvre	27	r	13.35	21.66
Pièces détachées pour enginerie	2	o	4.33	-
Electricité et vapeur	10	d	9.23	4.16
Emballage	4	u	5.05	5.00
Biens de Consommation	2	c	5.37	-
Entretien	4	t	3.01	6.66
Supervision	10	i	8.24	-
Gestion	8	o	6.09	-
Autres	8	n	6.18	13.32
	-----	-----	-----	-----
Total	127	-	115.68	129.13
	-----	-----	-----	-----
Coût le plus élevé enregistré	-	-	182	162.2
Coût le moins élevé enregistré	-	-	82.80	129.13
Moyenne des coûts normaux enregistrés	-	-	115.58	115
Coût réel de production	98		79.54	70.89

Source: Estimations de la mission.

ETUDE DU SECTEUR FORESTIER DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Estimation de la Consommation Nationale du Papier en 1980 et Probabilité de Satisfaire à la

Pays	Population en 1971 Atlas de la Banque	Demande Grâce à la Production Locale (Chiffres Arrondis)		Estimation de la Consommation Totale en 1980	Probabilité de la Production locale (60% de la Consomm. Totale en 1980)
		Consommation Par Habitant 1970/71 -----kg-----	Consommation Totale en 1970 -----tonnes-----		
Libéria	1,600,000	2.5	4,000	16,000	10,000
Côte d'Ivoire <u>3/4/</u>	5,200,000	8.3	43,000	170,000	100,000
Ghana <u>3/</u>	8,900,000	4.1	35,500	150,000	90,000
Nigéria <u>3/</u>	66,500,000	0.9	60,000 <u>5/</u>	240,000	144,000 <u>2/</u>
Cameroon <u>3/ 4/</u>	5,800,000	3.1	18,000	75,000	45,000
Gabon <u>4/</u>	500,000	2.8	1,400	6,000	4,000
Congo <u>4/</u>	1,100,000	5.0	5,500	20,000 <u>6/</u>	12,000
RCA	<u>1,600,000</u>	0.6	<u>1,000</u>	<u>4,000</u>	<u>2,500</u>
Total pour les 8 pays	<u>91,200,000</u>		<u>168,400</u>	<u>691,000</u>	<u>407,500</u>

1/ Estimée à 4 fois la consommation de 1970/71; doublée tous les 5 ans.

2/ Etant donné que la consommation du Nigéria est suffisante pour justifier 2 usines, la 2^e pourrait être une scierie à panneaux multiples élevant le niveau de la production locale au moins à 150,000 tonnes.

3/ Pays avec un excellent potentiel pour établir une usine de pâte à papier pour la consommation nationale

4/ Pays avec un excellent potentiel pour établir une usine d'exportation de pâte à papier.

5/ Différentes estimations de FAO; 92.000 tonnes.

6/ Différentes Estimations de FAO; 9.000 tonnes.

Source: Données de FAO/ECA

ETUDE DU SECTEUR FORESTIER DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Statistiques Concernant l'Utilisation Mondiale du Bois et de ses Produits Dérivés 1950-52 à 1972

	En millions d'Unités	1951 ^{1/}	1956 ^{1/}	1961 ^{1/}	1966 ^{1/}	1972	Change 1951-72		
							Volume	Indice	1961-72 1951 = 100 %/year
BOIS BRUT									
Grumes ^{2/}	m ³ (r)	493.4	582.2	648.3	691.9	808.4	315.0	163	2.0
Pâte à papier ^{3/} et bois de mines	" "	185.6	233.5	255.6	304.3	346.6	161.0	187	2.8
Autres bois industriels ^{4/}	" "	129.2	124.9	116.3	169.8	168.7	39.5	130	3.4
Total du bois industriel	" "	808.2	940.6	1,020.2	1,166.0	1,323.7	515.5	164	2.4
Bois de chauffage	" "	865.6	876.1	876.5	1,094.2	1,140.3	274.7	132	2.4
Bois total	" "	1,673.8	1,816.7	1,896.7	2,260.2	2,464.0	790.2	147	2.4
PRODUITS LIGNEUX									
Bois de sciage ^{5/}	m ³ (s)	266.1	309.6	341.0	384.4	438.2	172.1	165	2.3
Papier et carton	tonne métrique	44.3	59.4	77.3	103.0	138.2	93.9	312	5.4
Contre plaqué	m ³	6.8	11.3	16.8	25.3	38.1	31.3	560	7.7
Panneau de fibre	tonne métrique	2.2	3.3	4.5	6.4	9.0	6.8	409	6.5
Panneaux particules	m ³	n.a.	n.a.	3.5	10.9	27.5	24.0	n.a.	21.0
Divers bois non ronds ^{6/}	m ³ (r)	129.2	124.9	116.3	169.8	168.7	39.5	130	3.4

^{1/} Moyenne sur 3 ans de 1950-52, 1955-57 etc...

^{2/} Bois de sciage, bois de placage et bois pour poutres.

^{3/} Y compris bois non équarri utilisé pour la fabrication de panneaux particules et de panneaux de fibres.

^{4/} Les statistiques de la FAO font apparaître une augmentation importante de 115.6 en 1964 à 150.7 en 1965 principalement due à une augmentation soudaine en Union Soviétique de 53.9 en 1964 à 87.8 en 1965, apparemment due au fait qu'il ne s'agit pas des mêmes spécifications.

^{5/} Y compris les traverses (pour rails de chemins de fer)

^{6/} à l'exception du bois de mines.

Source: FAO, Wood: World Trends and Prospects; and Yearbook of Forest Products 1972.

ETUDE DU SECTEUR FORESTIER DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Production (Consommation) Mondiale de Grumes par Groupes d'Essences

1954-56, 1964-66 et 1971

(Millions de m³ (r) /an)

Essences	Moyenne sur 3 ans		1971	Accroissement de 1954-66 à 71	
	1964-56	1964-66		en Volume absolu	En pourcentage
Tous les grumes	577.6	689.4	778.0	200.4	29.6
Essences résineuses	431.2	509.4	565.1	133.9	31.0
Feuillus	146.4	180.0	212.0	65.6	34.8
Feuillus des Tropiques	38.6	58.3	90.0	51.4	133.2
Feuillus des climats tempérés	107.8	121.7	122.0	14.2	13.2

1/ "Grumes" comprennent bois de sciage, bois de placage et bois pour traverses.

Source: Divers numéros de la FAO, Yearbook of Forest Products, and ten-year summaries

ETUDE DU SECTEUR FORESTIER DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Pâte de bois ^{1/} Production Mondiale, par Années sélectionnées de 1950-1971

	1950	1954	1955	1960	1965	1970	1971
<u>Production Mondiale</u> (y compris CPEs)							
Toutes essences	149.8	200.6	221.9	254.3	289.6	350.0	357.0
Feuillus seulement	16.2	24.2	28.9	44.2	65.2	89.9	92.8
Part des feuillus du total (%)	10.8	12.1	13.0	17.4	22.5	25.7	26.0
<u>Production Mondiale</u> (à l'exception des CPEs)							
Toutes essences	118.2	157.2	174.3	195.5	226.7	278.0	285.2
Feuillus seulement	15.2	21.8	26.4	38.4	58.1	82.0	84.9
Part des feuillus du total (%)	12.9	13.7	15.1	19.6	25.6	29.5	29.8

^{1/} Y compris le bois des mines. Les statistiques de FAO sur la production de la pâte à papier pour les années 1950-1965 comprennent le bois des mines avec aucune information séparée uniquement pour pâte à papier. Aussi pour être consistant tous les chiffres exprimés dans ces tableaux comprennent le bois des mines.

Source: Plusieurs numéros de la FAO sur Yearbook of Forest Products.

ETUDE DU SECTEUR FORESTIER DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Consommation des Feuillus Tropicaux, par Principales Zones 1961-1973^{1/}

(millions m³ (r))

	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	Taux de Croissance 1961-1972 % par an
<u>Régions tropicales productrices</u>	30.7	31.8	33.3	32.5	35.3	34.4	37.8	39.5	41.3	44.6	46.3	47.1	49.5	4.0
Afrique tropicale	3.2	3.2	3.5	2.7	3.8	4.2	4.6	4.6	5.4	6.2	7.3	7.4	6.6	7.9
Amérique Latine tropicale	12.1	12.7	12.1	11.9	12.0	12.5	13.2	13.9	14.1	16.5	17.2	16.6	16.0	2.9
Asie-Pacifique tropicale <u>2/</u>	15.4	15.9	17.7	17.9	19.5	17.7	20.0	21.0	21.8	21.9	21.8	23.1	26.9	3.8
<u>Régions d'importation</u> <u>3/</u>	16.0	16.3	20.1	22.2	23.4	25.9	27.5	33.5	40.8	43.1	45.3	49.0	60.7	10.7
Europe	6.8	6.6	7.4	8.5	8.2	8.0	8.0	9.3	10.9	10.3	10.3	11.7	15.3	5.0
Etats Unis	2.3	2.8	2.9	3.1	3.3	3.9	3.6	5.1	5.7	5.4	6.3	8.1	7.2	12.1
Japon	5.0	5.9	7.5	7.5	8.5	11.3	13.2	13.9	16.7	20.2	20.9	21.6	28.8	14.2
Reste du Monde <u>4/</u>	1.9	1.0	2.3	3.1	3.4	2.7	2.7	5.2	7.5	7.2	7.8	7.6	9.4	13.5
<u>Total Mondial</u>	46.7	48.1	53.4	54.7	58.7	60.3	65.3	73.0	82.1	87.7	91.6	96.1	110.2	6.8

1/ Les chiffres régionaux ont été arrondis, donc ils ne s'additionnent pas correctement.

2/ Les chiffres pour 1968-72 ont été ajustés afin de remédier à la sous-estimation de la consommation en Indonésie comme démontré dans la Revue Annuelle FAO en supposant que la consommation indonésienne entre 1968 et 1972 est restée au même niveau qu'en 1967. Les chiffres pour la production indonésienne entre 1968-1972 ont été augmentés de la façon suivante (en millions de m³); 0.5 (1968); 2.6 (1969); 5.3 (1970); 4.9 (1971) et 4.7 (1972). On pense que la tendance de la consommation dans les pays tropicaux de l'Asie et du Pacifique est mieux représentée par les séries établies à partir de chiffres corrigés.

3/ Consommation dans toutes les régions à l'extérieur des régions tropicales productrices de bois.

4/ Principalement l'Australie, le Canada, l'Afrique du Sud, le moyen Orient; pays à économie centralisée à l'extérieur de l'Europe et la consommation apparente de pays tels que Singapour, Corée et China (Taiwan) où la transformation se fait "en transit". Ces chiffres ont été obtenus par différence.

Source: FAO Yearbook of Forest Products 1961-1973; U.S. Department of Commerce, Bureau of the Census.

U.S. Imports General and Consumption, K.T. 135, Mensuel; NU ECE/FAO, et divers numéros de "Annual Forest Products Market Review"; ainsi divers numéros de la Revue de l'OECD, BIRD # AW-37 du 16 mai 1972; divers numéros de: Japan Ministry of Finance, Japan Exports and Imports Commodity by Country.

ETUDE DU SECTEUR FORESTIER DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Feuillus Tropicaux: Exportations de Grumes et de Produits Traités par
Rapport à la Production de Grumes par Région 1970

	<u>Unité</u>	<u>Afrique en voie</u> <u>de Développement</u>	<u>Amérique</u> <u>Latine</u>	<u>Asie-Océanie</u> <u>Tropicale</u>	<u>Total</u>
Production de feuillus	Millions M3(r)	15.0	18.5	52.1	85.6
Exportations					
Grumes	"	6.6	0.4	28.4	35.4
Bois transformé	"	2.3	1.2	6.5	10.0
Total	"	8.9	1.6	34.9	45.4
Part du bois transformé pour l'exportation	%	26	75	19	22
Part des exportations dans le cadre de la production	%	59	9	67	53

1/ à l'exception de Singapour, Hongkong et Taiwan.

Source: Estimations par la division des produits de bases et d'exportations de la FAO,
Yearbook of Forest Products 1971.

ETUDE DU SECTEUR FORESTIER DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

1/
Exportations de Grumes de Feuillus pour Certains Pays Tropicaux par années
Sélectionnées
 (millions m³)

	1954	1961	1965	1970	1971	1972	1973
<u>Asie-Pacifique</u>							
Burma	.03	.08	.12	.06	.11	.11	.17
Indonésie	.16	.10	.15	7.83	10.82	13.9	19.88
Malaisie	.61	2.75	6.04	11.35	11.15	11.61	12.88
Philippines	1.64	4.58	6.70	9.61	8.44	6.86	7.75
Thaïlande	.01	.01	.03	.03	.06	.06	.06
Papua et Nouvelle Guinée	-	-	.04	.16	.42	.34	.33
Iles Solomon	-	-	.02	.23	.26	.24	.25
<u>Afrique</u>							
RCA		.01	.01	.04	.04	.04	.04
Cameroun	.08	.17	.22	.51	.55	.52	.70
Congo	.08	.32	.53	.59	.60	.47	.34
Gabon	.66	1.22	1.23	1.63	1.29	1.55	1.75
Ghana	.36	.78	.56	.60	.71	.95	1.09
Côte d'Ivoire	n.a.	1.02	1.91	2.51	2.93	3.17	3.50
Libéria	.02	.01	.02	.15	.30	.28	.28
Nigéria	.37	.73	.59	.22	.21	.19	.34
Zaire	.17	.08	.08	.03	.01	.03	.03
<u>Amérique Latine</u>							
Brésil	.06	.05	.05	.08	.12	.13	.43
Colombie	.03	.05	.09	.08	.04	.04	.04
Paraguay	.17	.21	.31	.17	.11	.02	-

1/ SITC 242.3: bois de sciage, bois de placage et bois pour poutres.

Source: FAO, Yearbook of Forest Products, 1961-72 et 1962-73.

ETUDE DU SECTEUR FORESTIER DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Importations, Exportations et Consommation Apparente de Feuillus Tropicaux en Corée, Hong Kong, Chine et Singapour, 1961, 1965, 1968, 1971, 1973.(millions m³ (r))

	1961	1965	1968	1971	1972	1973
<u>République de Corée</u>						
Importations	.39	.62	2.50	3.32	3.87	4.83
dont: grumes	.32	.61	2.44	3.32	3.85	4.59
Exportations	.03	.39	1.38	2.38	2.78	3.17
dont: contre plaqué	.03	.39	1.38	2.36	2.75	3.04
Consommation réelle	.36	.23	1.12	.95	1.09	1.66
<u>HongKong</u>						
Importations	.36	.52	.52	.75	.58	.64
dont: grumes	.27	.36	.31	.50	.34	.36
Exportations	.05	.06	.06	.05	.05	.07
dont: sciages	.03	.03	.03	.02	.02	.04
Consommation réelle	.31	.46	.46	.70	0.53	0.57
<u>Chine</u>						
Importations	.20	.69	1.17	2.27	3.97	4.27
dont: grumes	.20	.69	1.17	2.27	3.97	4.27
Exportations	.22	.67	1.06	1.97	2.28	2.29
dont: contre plaqué	.14	.57	.95	1.88	2.19	2.20
Consommation réelle	(-.02)	.02	.11	.30	1.69	1.98
<u>Singapour</u>						
Importations	n.a.	1.32	1.96	2.43	2.32	2.63
dont: grumes	n.a.	1.04	1.47	1.78	1.40	0.83
sciage	n.a.	.26	.40	.51	0.65	1.49
contre plaqué	n.a.	.02	.09	.15	0.23	0.30
Exportations	n.a.	.83	1.39	1.84	2.33	3.15
dont: sciage	n.a.	.73	1.01	1.18	1.43	2.02
contre plaqué	n.a.	.02	.16	.41	.64	1.00
Consommation réelle	n.a.	.49	.57	.59	(-0.01)	(-0.52)
<u>CONSOMMATION REELE POUR LES 4 PAYS CI-DESSUS MENTIONNES.</u>						
	.67	1.20	2.26	2.54	3.30	3.69

Source: FAO, Yearbook of Forest Products, 1961-1972 et 1962-1973.

ETUDE DU SECTEUR FORESTIER DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Amérique Latine Tropicale: Production de Feuillus, Exportations et Importations 1961, 1966 et 1971

(million m3 (r))

	<u>1961</u>	<u>1966</u>	<u>1971</u>
<u>Production de</u>			
<u>grumes</u>			
(Total Amérique Latine)	(15.05)	(15.53)	(21.05)
Amérique Latine Tropicale	12.82	13.39	18.22
<u>Exportations</u>			
Grumes	.39	.55	.30
Sciages/traverses	.45	.59	.97
Contre plaqué	.06	.08	.14
Bois de placage	.03	.06	.11
<u>Total transformé</u>	.52	.72	1.22
Total des exportations	.91	1.27	1.52
<u>Importations</u>			
Grumes	.05	.04	.05
Sciages/traverses	.09	.24	.26
Contre plaqué	.09	.12	.24
Bois de placage	-	-	-
<u>Total transformé</u>	.19	.37	.50
Total des importations	.24	.41	.55

1/ Amérique latine, les Caraïbes sans l'Argentine, le Chili et l'Uruguay.

Source: FAO, Yearbook of Forest Product, 1961-1972.

ETUDE DU SECTEUR FORESTIER DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Exportations et Importations de Produits Ligneux pour les Pays Africains en Voie de Développement 1973
(millions dollars)

SITC	Principaux Pays d'Afrique de l'Ouest								Total	Autres Pays moins dév. Afrique	Tous Pays en Déve- loppem.	Tous Pays en Déve- loppement	
	Cameroun	RCA	Congo	Gabon	Chana	Côte D'Ivoire	Libéria	Nigéria					
<u>Exportations</u>													
Grumes	242	28.3	0.9	17.5	87.8	69.1	239.6	14.0	14.5	471.7	8.0	479.7	1.842.0
Sciages	243	6.9	0.9	3.0	0.4	32.6	31.6	0.4	2.2	78.0	24.5	102.5	654.5
Panneaux en bois	631	3.2	-	29.0	1.6	9.5	7.1	-	2.7	53.1	21.0	74.1	669.1
Pâte et papier	251+641	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8.3	8.3	230.6
Total		38.4	1.8	49.5	89.8	111.2	278.3	14.4	19.4	602.8	61.8	664.6	3,396.2
<u>Importations</u>													
Grumes	242	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3.0	3.0	394.5
Sciages	243	-	-	-	-	-	-	-	-	-	70.6	70.6	420.7
Panneaux en bois	631	0.5	0.1	-	-	0.2	0.2	-	2.2	3.2	22.6	25.8	172.8
Pâte	251	-	-	-	-	-	-	-	0.8	0.8	5.1	5.9	292.6
Papier	641	2.8	0.5	3.0	1.3	8.2	5.1	0.2	24.9	46.0	81.5	127.5	1.110.5
Total		3.3	0.6	3.0	1.3	8.4	5.3	0.2	27.9	50.0	182.8	232.3	2,391.1

Source: FAO, Yearbook of Forest Products, 1962-1973.

ETUDE DU SECTEUR FORESTIER DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Afrique: Production et Exportations de Feuillus 1972(millions m³)

	SITC	Unité	Afrique en voie de Développement	9 Pays Princ. D'Afrique De l'Ouest ^{1/}	% de la part des 9 Pays parmi les Pays Les moins développés
<u>Production</u>					
Grumes	242.3	m ³ (r)	16.003	12.260	77
<u>Exportations</u>					
Grumes	242.3	m ³ (r)	7.359	7.199	98
Traverse	243.1	m ³ (s)	160	57	36
Bois de sciage	243.3	m ³ (s)	754	559	74
Bois de placage	631.1	m ³	215	213	99
Contre plaqué	632.2	m ³	119	106	89
Total des exportations		m ³ (r)	9.705	8.969	92
Transformation seulement		m ³ (r)	2.346	1.770	75
<u>% de la part des exportations transformées</u>			24	20	
<u>% de la part des exportations dans le cadre de la production.</u>			61	73	

^{1/} Cameroun, RCA, Congo, Gabon, Ghana, Côte d'Ivoire, Libéria, Nigéria et Zaïre.

Source: FAO, Yearbook of Forest Products, 1962-1973.

ETUDE DU SECTEUR FORESTIER DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Composition des Exportations de Feuillus Tropicaux pour les Principaux Pays de l'Afrique
de l'Ouest, 1973
(1,000 m³)

<u>Catégorie</u>	<u>Unité</u>	<u>Cameroun</u>	<u>RCA</u>	<u>Congo B</u>	<u>Gabon</u>	<u>Ghana</u>	<u>Côte d'Ivoire</u>	<u>Libéria</u>	<u>Nigéria</u>	<u>Zaire</u>
Grumes	m ³ (r)	703.0	41.0	341.0	1,749.0	1,090.0	3,497.0	279.0	335.0	31.0
Bois de sciage 1/	m ³ (s)	110.0	17.0	26.0	5.0	240.0	238.0	3.0	39.0	38.0
	m ³ (r)/2	200.2	30.9	47.3	9.1	436.8	433.2	5.5	71.0	69.2
Bois de placage	m ³	12.0	-	99.0	14.0	4.0	55.0	-	1.0	23.0
	m ³ (r)/2	22.8	-	188.1	26.6	7.6	104.5	-	1.9	43.7
Contre plaqué	m ³	4.0	-	-	41.0	47.0	13.0	-	20.0	-
	m ³ (r)/2	9.2	-	-	94.3	108.1	29.9	-	46.0	-
Total bois transformé	m ³ (r)	232.2	30.9	235.4	130.0	552.5	576.6	5.5	118.9	112.9
Grumes / bois transformé	m ³ (r)	935.2	71.9	576.4	1,879.0	1,642.5	4,064.6	284.5	453.9	143.9

1/ Y compris les traverses.

2/ Facteurs de conversion: bois de sciage et traverses 1.82; bois de placage 1.9; contre plaqué 2.3.

Source: FAO, Yearbook of Forestry Products, 1962-1973.

ETUDE DU SECTEUR FORESTIER DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Principaux Pays de l'Afrique de l'Ouest, Exportations en Grumes de Feuillus par Destination 1972

(1,000 m³ (r))

A De	Europe					1/ Amérique	Afrique Japon	Afrique du Sud	Autres Pays			Total Mondial	Total Estimations FAO 3/	
	GB	Ancienne CEE	Europe de l'Ouest	CPE's	TOTAL				Afrique de l'Ouest	en voie de Développem.	Autres CPE's 2/			Divers
RCA 4/ 5/	3.9	85.5	7.6	-	97.0	1.8	/6	6.5	15.9	/6	/6	13.2	134.3	41
Cameroun 1/	8.1	368.5	137.4	1.7	515.6	.3	19.3	.1	.5	.9	12.1	.1	516.8	313
Congo	9.0	282.7	107.8	9.9	409.5	.2	10.4	4.1	1.6	20.6	25.0	-	471.4	473
Gabon 5/	4.1	752.8	224.7	13.8	995.5	.4	.1	/6	3.8	198.8	/6	119.3	1,317.9	1,329
Ghana 8/	55.5	614.8	45.2	13.8	729.3	4.1	31.1	-	-	9.6	34.8	.1	809.0	809
Côte d'Ivoire	99.5	2,219.1	565.4	23.7	2,907.7	4.3	21.3	21.6	30.8	129.0	47.9	4.5 ^{9/}	3,167.1	3,168
Libéria 10/	16.3	209.8	43.5	-	269.5	.1	-	-	-	1.1	-	-	270.8	279
Nigéria 11/	40.4	88.9	25.9	1.7	156.9	.8	-	-	-	.3	.1	-	158.0	192
Total 12/ 13/	236.8	4,622.1	1,157.5	64.6	6,081.0	12.00	82.2	32.3	52.9	360.1	119.8	137.2	6,877.3	6,604

1/ Y compris le Canada, Amériques Centrale et du Sud ainsi que les Etats Unis, la plupart des exportations vont aux E.U.

2/ Pays à économie centrale planifiée, y compris l'Union Soviétique, la Chine et Cuba.

3/ Source: FAO Yearbook of Forest Products, 1961-1972. Tous chiffres 1972.

4/ Y compris bois de sciage aussi bien que grumes.

5/ Chiffres originaux en tonnes; facteur de conversion 1.37 m³ = 1 t.m.

6/ Inclus dans "Divers"

7/ Informations de 1973.

8/ Originellement en pied cubiques hoppus (CFHM); taux de conversion 1 CFHM = 0.030665 m³.

9/ Y compris la Chine et Hongkong.

10/ Source originelle en milliers de board feet (BDFT); taux de conversion 288 = 1 m³.

11/ Source originelle en pieds cubiques (CFT); Taux de conversion 1 CFT = 0.283 m³

12/ A l'exclusion du Zaïre faute d'information

13/ Les totaux sont peut être inexacts à cause des chiffres arrondis.

Source:

RCA - Service de la Statistique Générale et des Etudes Economiques.

Cameroun - Ministère des Finances, Direction des Douanes.

Congo - STATISTIQUES GENERALES DU COMMERCE EXTERIEUR DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

Gabon - Bulletin Mensuel de Statistique 1972

Ghana - External Trade Statistics of Ghana, December 1972

Côte D'Ivoire - Syndicat des Exportateurs et négociants en bois de la Côte d'Ivoire.

Libéria - Ministry of Planning and Economic Affairs.

Nigéria - Federal Office of Statistics, Nigeria Trade Summary, December 1972.

ETUDE DU SECTEUR FORESTIER DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Principaux Pays de l'Afrique de l'Ouest, Exportations en Sciages par Destination, 1972

(1,000 m3 (r))

A De	Europe					1/ Amérique	Japon	Afrique du Sud	Afrique de l'Ouest	Autres Pays en voie de Développ.	Autres CPE's 2/	Divers	Total Mondial	Total Estimations FAO 3/
	GB	Ancienne CEE	Europe de l'Ouest	CPE's	TOTAL									
<u>Afrique en Développement</u>														
Cameroun 4/	.7	16.0	.8	0.1	17.6	1.1	7.5	7.5	0.1	0.2	0.1	0.1	19.2	16
Congo	2.3	4.6	1.9	-	8.8	-	7.5	2.2	7.5	4.1	1.0	0.1	16.2	16
Gabon 6/	-	8.5	0.4	0.3	9.2	-	-	-	-	-	-	0.1	9.3	2
Ghana 7/	122.8	69.2	24.6	-	216.6	20.3	0.1	-	3.3	5.6	0.3	4.0/8	250.3	207
Côte d'Ivoire	53.5	55.4	9.6	0.7	119.2	21.1	-	3.8	9.5	6.6	-	2.6/9	162.8	163
Libéria 10/	-	-	0.1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.1	3
Nigéria 7/	20.2	4.1	1.4	0.1	26.5	9.2	(0.03)	-	-	-	-	-	35.9	39
Total 1/	200.2	157.8	38.8	1.2	397.9	51.7	0.1	6.0	12.9	16.5	1.4	7.1	493.8	446

1/ Y compris le Canada, Amériques Centrale et du Sud ainsi que les Etats Unis, la plupart des exportations vont au E.U.

2/ Pays à économie centrale planifiée, y compris l'Union Soviétique, la Chine, Cuba et la Roumanie.

3/ Source: FAO Yearbook of Forest Products, 1961-1972. Tous chiffres 1972.

4/ Chiffres de 1973.

5/ Compris dans "Divers"

6/ Chiffres originaux en tonnes; facteur de conversion 1.37 m3 = 1 t.m.

7/ Source originale en pied cubiques; taux de conversion 1 Pied cubique = 0.02832 mètres cubes.

8/ Afrique autre que l'Afrique de l'Ouest

9/ Y compris les pays développés non mentionnés ailleurs.

10/ Source originelle en milliers de board feet; taux de conversion 288 = 1 m3.

11/ Les totaux sont peut être inexacts à cause des chiffres arrondis.

Sources: Cameroon - Ministère des Finances, Direction des Douanes
 Congo - Statistiques Générales du Commerce Extérieur de la République Populaire du Congo
 Gabon - Bulletin, Mensuel de Statistique 1972
 Ghana - External Trade Statistics of Ghana, 1972
 Côte d'Ivoire - Syndicat des Exportateurs et négociants en bois de la Côte d'Ivoire
 Libéria - Ministry of Planning and Economic Affairs
 Nigéria - Federal Office of Statistics, Nigeria Trade Summary, 1972

ETUDE DU SECTEUR FORESTIER DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Principaux Pays de l'Afrique de l'Ouest, Exportations de Contre Plaqué et Bois de Placage par Destinations, 1972

(1,000 m³ (r))

	Unité	Europe				Amérique ^{1/}	Japon	Afrique du Sud	Afrique de l'Ouest	Autres Pays en Voie de Développement		Autres	Total	Total Estimations FAO ^{2/}
		GB	Autres CEE	Autres	TOTAL					Autres	Total			
Contre Plaqué														
<u>Ghana</u>	1,000 m ³	13.7	1.1	0.9	15.7	-	-	-	0.3	0.6	-	16.7	22.0	
	1,000 \$ / ³	1,841.8	120.2	149.3	2,111.3	11.1	0.9	38.3	61.8	61.8	1.7	2,225.1	2,960.0	
<u>Gabon</u> 4/	1,000 MT	6.2	34.5	76	110.7	0.4	-	76	0.4	0.4	3.7	115.6		
	1,000 m ³ / ⁵	12.4	69.0	76	81.4	0.8	-	76	0.8	0.8	7.4	91.2	71.0 / ⁴	
	1,000 \$ / ⁷	1,237.6	6,879.6	76	8,117.2	81.9	-	76	61.9	61.9	737.1	9,100.0	9,100.0 / ⁴	
<u>Nigeria</u>	1,000 m ³	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	-	-	-	-	-	n.a.	20.0	
	1,000 \$ / ⁸	1,259.9	9.4	50.3	1,319.6	82.2	-	-	-	-	-	1,401.8	2,421.0	
<u>Côte d'Ivoire</u>	1,000 MT	0.3	2.3	0.4	3.1	76	-	76	2.7	0.1	-	5.9		
	1,000 m ³ / ⁹	0.5	3.2	0.6	4.3	76	-	76	3.7	.1	-	8.1	13.0	
	1,000 \$ / ¹⁰	98.4	769.9	153.7	1,022.0	76	-	76	717.2	24.8	3.7	1,767.7	1,791.0	
<u>Total ci-dessus</u>														
Quantité 11/	1,000 m ³	26.6	73.3	1.5	101.4	0.8	-	76	4.8	1.5	7.4	116.0	109.0	
Valeur	1,000 \$	4,437.7	7,779.1	353.3	12,570.1	175.2	0.9	76	837.4	168.5	742.5	14,494.6	16,292.0	
Bois de Placage														
<u>Ghana</u>	1,000 m ³	-	2.8	-	2.8	0.8	-	-	-	0.1	-	3.7	1.0	
	1,000 \$ / ³	5.4	112.3	-	117.7	29.3	-	-	-	10.7	3.5	161.2	n.a.	
<u>Congo</u>	1,000 m ³	3.1	45.3	3.6	52.0	4.4	-	18.9	0.3	3.4	-	79.0	91.0	
	1,000 \$ / ¹⁰	365.1	5,316.4	383.4	6,094.9	533.6	-	2,369.1	43.0	298.5	-	9,339.1	11,000.0	
<u>Côte d'Ivoire</u>	1,000 MT	0.2	11.0	0.3	11.4	8.8	-	76	0.3	0.05	0.1	20.7		
	1,000 m ³ / ⁹	0.2	15.0	.4	15.6	12.1	-	76	0.4	0.1	0.2	28.4	55.0	
	1,000 \$ / ¹⁰	30.2	2,405.5	49.5	2,485.2	2,230.5	-	76	78.5	10.6	34.8	4,859.6	4,780.0	
Total: Quantité	1,000 m ³	3.3	63.1	4.0	70.4	17.3	-	18.9	0.7	3.6	.2	111.1	147.0	
Valeur	1,000 \$	400.7	7,864.2	432.9	8,697.8	2,813.4	-	2,369.1	121.5	319.8	38.3	14,359.9	15,780.0	

- 1/ Y compris l'Amérique du Nord et du Sud. La plupart des exportations sont acheminées sur les Etats Unis.
 2/ Source: FAO, Yearbook of Forest Products, 1961-1972
 3/ Source originelle en Nouveaux cedis - taux de conversion 1\$EU = .761 N; Cedi.
 4/ Y compris bois de placage.
 5/ Taux de conversion 2m³/t.m.
 6/ Compris dans Divers.
 7/ Estimé à partir de la valeur totale FAO et les chiffres cubiques à partir de source nationale.
 8/ Originellement en pounds. Taux de conversion 1\$EU = 1.52 Pounds.
 9/ Taux de conversion 1.37 m³/t.m.
 10/ Taux de conversion 252.21 FCFA par \$EU
 11/ Nigeria non compris

Source: Congo - Statistiques Générales du Commerce Extérieur de la République Populaire du Congo
 Gabon - Bulletin Mensuel de Statistique 1972
 Ghana - External Trade Statistics of Ghana, Décembre 1972
 Côte d'Ivoire - Syndicat des Exportateurs et négociants en bois de la Côte d'Ivoire.
 Nigeria - Federal Office of Statistics
 Nigeria Trade Summary, Décembre 1972.

ETUDE DU SECTEUR FORESTIER DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Prix des grumes: Valeurs Unitaires à l'exportation et à l'importation pour les grumes au niveau du

commerce mondial 1961-1973
($\$EU/m^3$)

	<u>1961</u>	<u>1962</u>	<u>1963</u>	<u>1964</u>	<u>1965</u>	<u>1966</u>	<u>1967</u>	<u>1968</u>	<u>1969</u>	<u>1970</u>	<u>1971</u>	<u>1972</u>	
<u>Valeur unitaire d'exportation</u>													
<u>feuillus (non conifères)</u>													
monde (à l'exception des CPEs)	23.6	24.4	25.1	23.9	24.4	23.5	24.2	25.0	24.6	23.0	23.4	24.8	37.8
Pays développés	36.3	38.0	40.3	39.4	50.9	41.1	43.2	49.6	51.1	49.7	45.1	51.1	62.0
Pays en voie de développement	22.4	23.0	23.8	22.8	22.4	22.2	22.8	23.5	23.2	21.7	22.4	23.5	36.6
Afrique	26.8	26.6	30.0	30.0	29.2	29.0	29.6	30.3	31.9	30.6	30.9	37.5	58.2
Asie	19.3	20.9	20.7	18.8	19.0	19.2	20.2	21.2	20.2	19.5	20.6	20.4	32.5
Pacifique	43.3	33.0	22.5	16.1	16.8	15.0	16.1	15.0	14.1	15.7	14.1	16.2	22.1
Amérique Latine	25.9	24.1	24.7	28.2	31.1	33.5	38.3	34.3	36.6	32.6	32.1	31.3	29.9
<u>Essences résineuses (conifères)</u>													
Monde (à l'exception des CPEs)	19.1	20.2	15.1	16.0	17.1	17.6	18.4	20.0	22.6	24.2	24.4	27.1	48.2
E. U.	17.2	18.7	13.9	14.4	16.4	17.5	18.8	21.2	24.4	26.5	26.1	28.4	54.0
Canada	11.8	12.0	11.7	15.6	17.1	14.3	16.6	17.6	19.2	20.2	21.0	23.3	32.1
Europe de l'Ouest	24.0	25.2	22.0	22.8	21.3	20.6	19.2	16.8	17.5	18.7	22.4	24.9	33.7
<u>Valeur unitaire d'importation</u>													
<u>feuillus (non conifères)</u>													
pays développés	34.5	35.3	36.0	36.7	37.6	37.3	37.0	38.2	39.0	38.0	38.8	40.2	63.8
Europe de l'Ouest	45.9	46.3	48.4	51.4	55.6	55.4	52.5	56.1	57.1	54.5	55.1	62.5	92.5
Japon	24.3	26.7	27.4	25.9	26.8	28.5	30.5	30.3	30.7	31.9	32.4	31.0	52.8
<u>Essences résineuses (conifères)</u>													
Europe de l'Ouest	24.2	23.2	21.8	23.1	23.1	22.7	21.4	20.8	23.4	24.2	25.3	26.4	35.1
Japon	30.6	31.2	30.2	31.7	31.8	33.1	34.7	36.9	39.0	40.2	39.3	41.7	70.7

Source: FAO, Yearbook of Forest Products, 1962-1973.

ETUDE DU SECTEUR FORESTIER DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Valeurs unitaires c.i.f. des grumes de Lauan et d'Apitong importées par le Japon,

par pays d'origine 1953-1972

(\$EU/m³) 2/

	<u>Philippines</u>	<u>Sabah</u>	<u>Indonésie</u>	<u>toutes provenances</u> 3/
1953	24.9	23.7	21.1	n.a.
1954	25.3	21.6	18.9	24.8
1955	28.8	25.0	19.3	28.4
1956	29.5	27.9	22.6	29.3
1957	24.3	22.2	22.8	24.0
1958	19.8	17.4	12.9	19.4
1959	22.4	20.6	13.6	22.0
1960	26.3	23.9	18.4	25.7
1961	24.5	22.4	18.1	23.8
1962	27.1	24.6	20.6	26.3
1963	27.9	26.1	19.6	27.3
1964	26.0	24.5	19.4	25.5
1965	27.4	25.3	19.8	26.6
1966	29.9	27.4	23.6	28.8
1967	32.0	29.3	24.9	30.7
1968	31.8	28.8	25.2	30.3
1969	31.7	29.8	28.3	30.2
1970	33.7	32.0	29.7	31.8
1971	35.0	32.3	30.6	32.3
1972	31.6	30.6	29.7	30.3
1973	51.6	53.6	53.7	52.7
1974				

1/ Catégorie 242-0310 Statistiques du Commerce Japonais.

2/ Yen japonais au taux d'échange officiel.

3/ Comprend: importations de lauans et apitongs d'autres sources telles que ouest Malaisie Sarawak.

Source: Japon, Ministry of Finance. Imports by Commodity, various issues.

TABLEAU 3.17

ETUDE DU SECTEUR FORESTIER DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Prix des Grumes à Tokyo et en Côte d'Ivoire

1955-1974
(\$EU/ mètre cube)

Philippines 1/Afrique de l'Ouest 2/

1955	28.0	38.4
1956	27.0	40.1
1957	26.0	36.6
1958	24.7	36.4
1959	29.2	34.4
1960	32.0	34.9
1961	33.1	35.9
1962	36.4	37.0
1963	35.5	37.2
1964	30.3	39.5
1965	35.0	39.0
1966	36.8	36.2
1967	39.3	36.5
1968	40.3	37.2
1969	38.9	41.0
1970	43.2	36.9
1971	43.1	38.4
1972	40.5	48.2
1973	68.1	93.7
1973 Janv.-juin	62.6	81.8
1973 juillet-décembre	73.6	105.7
1974 Janv.-juin	92.4	94.2
1974 juillet-décembre	70.8	

1/ Lauan, 3.6 cm ou plus x 60 cm, prix de vente des importateurs aux exportateurs livré à Tokyo.

2/ Niango, haute qualité, FOB Côte d'Ivoire.

ETUDE DU SECTEUR FORESTIER DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Indices des Prix pour les grumes de quelques essences

1958-1973

(Indices des prix en \$EU, 1963=100)

	feuillus tropicaux			feuillus EU			Essences résineuses tempérées			Indices des prix de gros EU	Indices des prix internationaux BIRD
	Afrique de l'Ouest		Philippines	Bouleau	chêne		EU	Exportations	Epicas		
	bois rouge	bois blanc	Lauans	jaune	noyer	blanc	sapin de Douglas	suédoises	Sapins d'Autriche		
	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K
1958	77.4	73.4	69.6	98.9	63.4	137.5	112.3	102.9	103.6	100.1	95.8
1959	81.8	82.4	82.2	93.9	65.4	-	114.0	-	-	100.3	94.7
1960	91.8	92.4	90.1	96.9	-	-	117.5	-	-	100.4	97.1
1961	96.7	101.0	93.2	90.9	67.6	123.8	111.4	-	-	100.0	99.2
1962	95.4	99.0	102.5	90.9	73.8	118.8	111.5	-	-	100.3	99.4
1963	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
(\$/m ³)	36.8	29.0	35.5	48.6	92.6	17.7	18.8	13.1	4.2	-	101.3
1964	106.8	102.1	85.4	-	97.6	95.0	100.8	104.4	100.0	100.2	103.0
1965	107.6	99.7	98.6	-	124.8	210.6	110.2	101.5	100.0	102.2	105.1
1966	105.7	98.3	103.7	-	143.7	128.8	114.4	104.4	100.0	105.6	106.2
1967	105.8	99.3	110.7	110.9	152.0	201.9	124.3	100.0	95.4	105.8	105.1
1968	115.5	104.1	113.5	97.7	190.7	259.4	130.3	89.7	90.9	108.5	106.2
1969	118.5	104.1	109.6	95.0	214.5	250.0	161.6	83.8	95.4	112.7	105.1
1970	113.0	101.0	121.7	89.3	178.8	343.8	160.3	95.6	100.0-190.9	116.8	109.1
1971	126.9	114.1	121.4	94.3	284.9	302.5	155.6	99.9	165.9-237.0	120.5	117.0
1972	160.6	142.4	114.1	96.6	228.1	288.8	174.8	100.3	184.1-255.6	126.0	124.5
(\$/m ³)	59.1	41.3	40.5	46.9	211.3	51.0	32.9	13.2	7.8-10.8	-	135.4
1973 1ère moitié	287.2	211.7	176.3	87.2/1	203.6	383.8/1	376.1/1	112.3	212.8-225.0	137.9	160.0

Notes sur les définitions et sources

A. FOB Côte d'Ivoire ou Cameroun; prix moyen, non pesé de Sipo, Sapelli, Makore, Acajou, Tiama et Niangon (qualité LXM); source, Marchés tropicaux et méditerranéens.

B. Prix moyen non pesé, de Samba (FOB Côte d'Ivoire), Ilomba (FOB Cameroun), et Okoume (FOB Gabon); source, Ibid.

C. 3.6 m ou plus X 60 cm prix de vente des importateurs aux exportateurs, livré à Tokyo; source, Japan Economic Journal.

D. Bois de placage, FOB scierie de Wisconsin; Source US Forest Service, The Demand and Price Situation for Forest Products 1973-74, Table 37.

E. Bois de placage, FOB scierie de l'Illinois, source, Ibid.

F. Bois de placage, FOB scierie de l'Illinois, source Ibid.

G. Bois de placage, à l'ouest de Washington et du Nord-est de l'Oregon, moyenne de qualités différentes, source, US Forest Service, Ibid., Tableau 36.

H. Prix moyens FOB d'exportation pour les blocs de sciage et bois de placage, source, ECE/FAO, Timber Bulletin for Europe, divers numéros.

I. Prix pour épiceas/sapins à la station de chemin de fer la plus proche à Styria; source, Ibid.

ETUDE DU SECTEUR FORESTIER DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Prix des grumes de l'Afrique de l'Ouest, 1/ f.o.b. par essences de qualité

loyale et marchande par années sélectionnées de 1958-1974

(FCFA/m³)

<u>Remarques</u>	1958	1960-62 moyenne	1968	1969	1970	1971	1972	1973		1974 décembre 1/
								1ère moitié	2ème moitié	
<u>Bois rouge 2/</u>										
Sipo (assié, utile) FOB CI	7,313	8,479	13,500	16,688	14,656	15,813	20,375	38,250	n.a.	24,500
Sapelli (Aboudikrou) FOB Cameroun	6,950	9,177	10,375	12,875	11,938	12,313	13,250	23,750	n.a.	23,000
Makore FOB CI	7,881	9,392	11,313	12,813	14,250	14,063	14,000	22,500	29,000	21,500
Dibetou (Lova) FOB CI	n.a.	n.a.	10,500	10,688	10,344	10,563	14,375	25,375	n.a.	20,500
Acajou FOB CI	7,000	9,417	10,219	11,000	9,781	9,813	12,063	22,500	n.a.	19,750
Tiama FOB CI	5,406	6,281	8,313	8,719	8,438	9,000	11,125	18,500	n.a.	18,750
Niangon FOB CI	7,638	8,875	9,188	10,500	10,250	10,656	12,313	20,750	22,750	15,750
<u>Bois Blancs</u>										
Okoume FOB Gabon	7,191	9,472	10,750	11,625	11,950	13,350	15,740	17,225	21,118	
Samba (obeche, ayous) FOB CI	4,375	6,127	6,250	7,250	6,969	7,281	7,825	12,500	n.a.	11,875
Illomba FOB Cameroun	4,225	5,286	5,375	5,563	5,531	5,813	6,500	11,875	12,625	10,750
Fraké (simba) FOB CI	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	12,000	9,500
Aiélé FOB CI	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	13,125	9,500
<u>Autres bois</u>										
Assaméla FOB CI	n.a.	n.a.	20,333	25,000	24,000	21,750	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Doussie (Abzalie, Aniegre Singue) FOB Cameroon	7,338	7,610	14,125	18,250	18,500	15,000	20,125	33,875	42,500	32,000
Iroko FOB CI	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	16,563	17,250	17,250	21,000
Iroko FOB CI	6,675	9,025	9,125	10,125	9,406	9,813	11,969	18,625	24,000	15,500
Azobe FOB CI	5,313	6,240	6,688	7,313	7,250	7,563	8,250	13,125	n.a.	13,250
Azobe (Ekki) FOB Cameroun	4,750	4,641	6,500	6,306	6,188	6,438	7,000	9,875	12,000	10,750
Bilinga FOB Cameroun	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	12,750	10,500
Dahema FOB CI	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	11,250	9,500

1/ la moyenne des cours à la mi-mois pour les qualités loyales et marchandes pour les mois de mars, juin, septembre et décembre ou autres mois proches.

2/ Pour les autres bois rouges tels que Bete, Bosse et Kossipo il n'y a pas de chiffres stables disponibles.

3/ d'août 1973 à novembre 1974, le prix pour les espèces de bois rouge loyal et marchand n'ont pas été publiés.

Source: Marchés tropicaux et Méditerranéens, divers numéros.

ETUDE DU SECTEUR FORESTIER DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Prix des grumes de l'Afrique de l'Ouest, 1/ f.o.b. par essences de qualité

loyale et marchande par années sélectionnées de 1958-1974

(\$ EU/m³)

Remarques	1958	1960-62 moyenne	1968	1969	1970	1971	1972	1973		1974 décembre 3/
								1ère moitié	2ème moitié	
<u>Bois Rouge 2/</u>										
Sipo (assie) FOB CI	29.6	34.3	54.7	60.1	52.8	61.8	86.9	165.8	n.a.	108.4
Sapelli (Aboudikrou) FOB Cameroun	28.2	37.2	42.0	46.4	43.0	48.1	56.5	103.0	n.a.	101.8
Makore FOB CI	31.9	38.0	45.8	46.1	51.3	55.0	59.7	97.5	135.0	95.1
Dibetou (Lovoa) FOB CI	n.a.	n.a.	42.5	38.5	37.2	41.3	61.3	110.0	n.a.	90.7
Acajou FOB CI	28.4	38.1	41.4	39.6	35.2	38.4	51.4	97.5	n.a.	87.4
Tiama FOB CI	21.9	25.4	33.7	51.4	30.4	35.2	47.4	80.2	n.a.	83.0
Niangon FOB CI	30.9	36.0	37.2	37.8	36.9	41.7	52.5	90.0	105.9	69.7
Moyenne des chiffres ci-dessus (exclus de Dibetou)	28.5	34.8	42.5	43.6	41.6	46.7	59.1	105.7	(135.4)/4	90.9
<u>Bois blancs</u>										
Okoume FOB Gabon	29.1	38.4	43.5	44.4	43.0	48.1	62.7	78.6	99.6	
Samba (obeche, ayous) FOB CI	17.7	24.8	25.3	26.1	25.1	28.5	33.4	54.2	(65.3)	52.5
Illomba FOB Cameroun	17.1	21.4	21.8	20.0	19.9	22.7	27.7	51.5		47.6
Frake (Limba) FOB CI	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	55.9	42.0
Aiele FOB CI	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	61.1	42.0
<u>Autres bois</u>										
Assamela FOB CI	n.a.	n.a.	82.4	90.0	86.4	85.0	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Doussie (Abzalie, FOB Cameroun	29.7	30.8	57.2	65.7	66.6	58.6	85.8	146.8	197.8	141.6
Aniegre (singue) FOB CI	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	70.6	74.8	80.3	92.9
Iroko FOB CI	27.0	36.6	37.0	26.5	33.9	38.4	51.0	80.7	111.7	68.6
Framire FOB CI	21.5	25.3	27.1	26.3	26.1	28.3	35.2	56.9	n.a.	58.6
Azobe FOB Cameroun	19.2	18.8	26.3	27.7	22.3	24.2	29.8	42.8	55.9	47.6
Bilinga FOB Cameroun	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	59.4	46.5
Dahema FOB CI	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	52.4	42.0

1/ la moyenne des cours à la mi-mois pour les qualités loyales marchandes pour les mois de mars, juin, septembre et décembre ou autres mois proches.

2/ Pour les autres bois rouges tels que Bete, Bosse et Kossipo il n'y a pas de chiffres stables disponibles.

3/ D'août 1973 à novembre 1974, les prix pour les espèces de bois rouge loyal et marchand n'ont pas été publiés.

4/ La moyenne pour le 2ème semestre de 1973 est basée sur 2 espèces seulement pour lesquels des données sont disponibles.

Source: Marchés Tropicaux et Méditerranéens, divers numéros.

FMI, International Financial Statistics, various issues (pour taux de change).

ETUDE DU SECTEUR FORESTIER DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Sciages de feuillus 1/ : Valeurs Unitaires à l'Exportation f.o.b. par

région d'origine 1961-1972

	(\$EU/m ³)											
	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972
Monde (à l'exception des CPEs)	60.6	60.5	61.1	60.5	62.6	62.2	62.3	61.4	64.8	65.8	65.1	77.6
Europe Occidentale	57.6	57.9	58.6	60.6	62.9	63.8	63.6	62.4	64.7	69.4	76.2	87.4
Amérique du Nord	74.4	72.1	74.0	72.3	75.2	74.5	78.6	85.6	86.1	96.0	75.0	127.5
Total des régions en voie de développement	56.5	56.3	56.7	55.4	56.9	55.0	54.4	54.3	58.8	58.9	56.9	61.2
Afrique	60.9	59.3	60.8	62.2	62.9	60.6	60.5	61.4	70.1	71.1	73.0	80.1
Amérique Latine	48.3	51.0	48.6	49.4	57.1	61.0	59.2	56.4	56.7	53.1	60.0	56.4
Extrême Orient	55.3	55.4	56.3	53.6	54.1	51.1	50.6	51.1	55.6	54.5	51.9	58.0
Ouest Malaisie	35.0	36.6	39.0	42.1	41.5	37.3	39.2	42.9	46.0	47.4	46.3	54.8
Singapour	n.a./2	n.a./2	n.a./2	39.8	39.6	35.6	37.3	40.7	43.1	46.1	44.6	55.8

1/ SITC 243.3

2/ pour 1961-1963 Singapour étant compris dans la Malaisie

Source: FAO Yearbook of Forestry Products, 1961-1972.

TABLEAU 3.21

ETUDE DU SECTEUR FORESTIER DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Feuillus Tropicaux: Consommations par principaux pays - passée (1955-1973) et future (1980-1985)

(Millions de m³ (r))

	PASSEE						ENVISAGEE			Taux de Croissance (% par an)		
	1955 ^{1/}	1962 ^{1/}	1968 ^{1/}	1971 ^{1/}	1972	1973	1976	1980	1985	1962-71	1971-80	1980-85
<u>Régions tropicales productrices</u>	31.3	31.9	39.5	46.0	47.1	49.5	54.0	63.5	73.5	4.2	3.6	3.0
Afrique tropicale	3.1	3.3	4.9	7.0	7.4	6.6	n.a.	12.0	15.0	8.7	6.1	4.6
Amérique latine tropicale	15.2	12.3	13.7	16.8	16.6	16.0	n.a.	23.0	26.5	3.5	3.5	3.0
Asie-Pacifique tropicale	13.0	16.3	20.9 ^{2/}	22.3 ^{2/}	23.1 ^{2/}	26.9	n.a.	28.5	32.0	3.5	3.0	2.3
<u>Régions d'Importation</u>	7.3	17.5	33.9	45.8	49.0	60.7	56.0	75.0	92.0	11.2	5.6	4.2
Europe	3.5	6.9	9.4	10.8	11.7	15.3	n.a.	16.0	19.0	5.1	4.5	3.5
Etats Unis	1.8	2.7	4.8	6.6	8.1	7.2	n.a.	12.0	15.0	10.5	6.5	4.5
Japon	1.3	6.1	14.6	20.9	21.6	28.8	n.a.	34.0	41.5	14.7	5.5	4.0
Reste du Monde	0.7	1.7	5.1	7.5	7.6	9.4	n.a.	13.0	16.5	17.9	6.3	5.0
<u>Total Mondial</u>	38.6	49.4	72.5	91.8	96.1	110.2	110.0	138.5	165.5	7.1	4.7	3.6
Rappel de quelques données fondamentales												
Production mondiale de grumes	577.6	655.6	724.0	765.5	813.1 ^{2/}	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	1.7	n.a.	n.a.
feuillus	146.4	165.2	196.2	213.6	224.6 ^{2/}	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	2.9	n.a.	n.a.
conifères	431.2	490.4	527.8	551.9	588.5	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	1.3	n.a.	n.a.

^{1/} moyenne sur 3 ans

^{2/} En supposant que la consommation Indonésienne en 1968-72 est restée au même niveau qu'en 1967. Les chiffres de la production Indonésienne comme établis dans la revue annuelle FAO ont été augmentés en acceptant les chiffres de la revue annuelle FAO sur les exportations telles qu'elles sont: en millions de m³, x 0,5 (1968), 2,6 (1969) etc

Source: pour informations passées, FAO Yearbook of Forest Products - Ten-Year Summary pour la décade 1954-63 et les revues annuelles pour 1961-72 et 73 production de feuillus tropicaux envisagée estimations de IBRD Commodities Division.

TABLEAU 3.22

ETUDE DU SECTEUR FORESTIER DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Afrique de l'Ouest: Prévisions de Production, de Consommation et d'Exportation

de bois par principaux pays - Résultats 1972 et

Prévisions 1980 et 1985

(million m³ (r))

	Production					Consommation			Exportations				
	1972	1980		1985		1972	1980	1985	1972	1980		1985	
		élevée	basse	élevée	basse					élevée	basse	élevée	basse
Ghana	1.88	2.4	2.1	2.8	2.5	0.41	0.7	0.9	1.47	1.7	1.4	1.9	1.6
Libéria	0.45	1.4	1.0	1.7	1.4	0.13	0.2	0.3	0.32	1.2	0.8	1.4	1.1
RCA	0.50	1.2	1.0	1.4	1.2	0.30	0.5	0.6	0.20	0.7	0.5	0.8	0.6
Côte d'Ivoire	4.12	5.0	4.0	5.0	4.5	0.51	0.9	1.2	3.61	4.1	3.1	3.8	3.3
Cameroun	1.90	2.0	1.8	2.8	2.4	0.32	0.5	0.6	0.68	1.5	1.3	2.2	1.8
Congo	0.90	1.5	1.3	2.2	1.9	0.14	0.2	0.4	0.76	1.3	1.1	1.8	1.5
Gabon	2.27	3.2	3.0	3.8	3.5	0.17	0.2	0.2	2.10	3.0	2.8	3.6	3.3
Nigeria	1.10	1.7	1.5	1.9	1.5	0.92	1.7	2.2	0.48	0	(-) 0.2	(-) 0.3	(-) 0.7
Sous Total	12.52	18.4	15.7	21.5	18.9	2.90	4.9	6.4	9.62	13.5	10.8	15.2	12.5
Zaire	0.53	1.1	0.9	3.8	1.3	0.44	0.6	0.8	0.14	0.5	0.3	3.0	0.5
Total : 9 pays	13.1	19.5	16.6	25.4	20.2	3.3	5.5	7.2	9.8	14.0	11.1	18.2	13.0

Source: 1972- FAO, Yearbook of Forest Products 1973;
estimations de la mission

TABLEAU 3.23

TABLEAU 3.24

ETUDE DU SECTEUR FORESTIER DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Prix des feuillus tropicaux: Indices des prix pour

les grumes ^{1/}
 Prix constants en dollars (1963 = 100)

	grumes		Philippines lauans ^{2/}
	grumes ouest Africaines bois rouge ^{2/}	Bois blanc ^{2/}	
<u>Passé</u>			
1958	80.8	76.6	72.7
1959	86.4	87.0	86.8
1960	94.5	95.2	92.8
1961	97.5	101.8	94.0
1962	96.0	99.6	103.1
1963	100.0	100.0	100.0
1964	105.4	100.8	84.3
1965	104.5	96.8	95.7
1966	100.6	93.5	98.7
1967	100.6	93.5	104.2
1968	109.9	99.0	108.0
1969	108.6	95.4	100.5
1970	96.6	86.3	104.0
1971	101.9	91.6	97.5
1972	118.6	97.8	84.3
1973	186.1	128.9	120.0
1974	141.5	112.6	118.0
<u>Envisagé</u>			
1975	n.a.	n.a.	94.0
1976	n.a.	n.a.	103.0
1977	n.a.	n.a.	110.0
1978	n.a.	n.a.	118.0
1979	n.a.	n.a.	122.0
1980	160.0	140.0	130.0
1985	175.0	155.0	140.0

^{1/} dérivé de l'Index des Prix internationaux BIRD

^{2/} voir tableau 29 pour les essences mentionnées et pour le poids des différentes essences.

Source: estimations de la mission.

ÉTOLE DE SÉCTION FORESTIÈRE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Taxe à l'importation sur les produits forestiers sélectionnés en vigueur dans les principaux pays industrialisés

	OTCI 242.3 grumes de feuillus NDB 44.03	OTCI 243.3 sciages de feuillus NDB 44.04-44.13	OTCI 631.1 placages NDB 44.14	OTCI 631.2 contre-plaqué NDB 44.15
<u>Japon</u>	En franchise avec très peu d'exceptions	Diptérocarpées, 10 %; autres feuillus tropicaux en franchise; bois de sapin et épicéa véritables, en franchise; autres conifères, 10 % système généralisé de préférences - 50 % des tarifs GATT sous réserve de contingents	Généralement 15 %, à l'exception du teck (en franchise), du bois de rose et de l'ébène (20 %) système généralisé de préférences - 50 % des tarifs GATT, sous réserve de contingents	Feuillus précieux 20 %, conifères, 17 % Aucune concession disponible dans le cadre système généralisé de préférences
<u>États-Unis</u>	En franchise	En franchise, à l'exception des diptérocarpées, bois de caisserie et quelques autres essences (équivalant à 1 %); parquets (10 % ad valorem)	Diptérocarpées, 10 % boulaux et érables, 4 %; autres feuillus et bois résineux, 5 % Pas de système généralisé de préférences	Diptérocarpées, 20 %; cèdre d'Amérique, 12,5 %; autres feuillus, 7,5 % - 10 %; bois résineux 20 % Pas de système généralisé de préférences
<u>CEE</u> (Tarif extérieur commun)	En franchise	44.04-05 en franchise; bois préparés (44.13), 5 %; entrée en franchise des produits provenant des pays en développement dans le cadre du système généralisé de préférences sous réserve de contingents	7 %; en franchise dans le cadre du système généralisé de préférences sous réserve de contingents	13 %, entrée en franchise dans le cadre du système généralisé de préférences sous réserve de contingents
<u>Royaume-Uni</u>	En franchise	44.04-05 en franchise; bois préparés (44.13), 5 %; entrée en franchise au titre du système généralisé de préférences sous réserve de mesures de protection	6,2 %; entrée en franchise des produits provenant des pays en voie de développement sous réserve de mesures de protection	9,8-11,8 %; entrée en franchise des produits provenant des pays en voie de développement dans le cadre du système généralisé de préférences et sous réserve de mesures de protection
<u>Norvège et Suède</u>	En franchise	Généralement en franchise; à l'exception des matériaux pour fabrication de parquets (2-3 %) concessions disponibles dans le cadre du système généralisé de préférences	Généralement en franchise à de rares exceptions près (1,5-7,5 %) concessions disponibles dans le cadre du système généralisé de préférences	0-4 %; en Norvège, si couvert d'un autre matériau, 15 %; concessions disponibles dans le cadre du système généralisé de préférences
<u>Autriche</u>	La plupart en franchise	44.04-0.13, 0-9 %; concessions au titre du système généralisé de préférences	16 % sur les essences tropicales; tarifs plus faibles pour les autres essences; concessions au titre du système généralisé de préférences	18 %
<u>Espagne</u>	0-2 %	44.04-0.10, 2-10 %; 44.13, 13 %; pas de concessions au titre du système généralisé de préférences	16 % Pas de système généralisé de préférences	18,5 % Pas de système généralisé de préférences
<u>Suisse</u>	En franchise	Feuillus tropicaux en franchise; autres essences, tarifs spécifiques modérés; matériaux pour parquets 12-20 francs/kilo; concessions dans le cadre du système généralisé de préférences	16-45 francs/kilo; concessions dans le cadre du système généralisé de préférences	12-35 francs/kilo; concessions dans le cadre du système généralisé de préférences
<u>Australie</u>	5-10 %	Taxes spécifiques élevées; entrée en franchise des produits provenant de Papouasie-Nouvelle-Guinée; concessions au titre du système généralisé de préférences	30 %, exemption pour produits provenant de Papouasie - Nouvelle-Guinée; système généralisé de préférences	57 1/2 %, exemption pour produits provenant de Papouasie - Nouvelle-Guinée; système généralisé de préférences
<u>Nouvelle-Zélande</u>	En franchise	44.04-0.05, feuillus tropicaux en franchise; 44.09-12, 0-15 %; 44.13 (matériaux pour parquets), feuillus, \$ 1,30/100 pieds cubes; système généralisé de préférences	15-37,5 %; concessions au titre du système généralisé de préférences	30 %; concessions au titre du système généralisé de préférences
<u>Afrique du Sud</u>	2 %	Feuillus précieux avec quelques exceptions (taxes allant jusqu'à 20 %)	3 %	20-25 %
<u>Canada</u>	En franchise	En franchise pour la plupart; surfaces traitées, 5 %; bois pour parquets, 7 1/2 %; moulures 10 %; pas de système généralisé de préférences	Bois de rose, sajou et cèdre d'Amérique, en franchise; pour les autres, 7,5-10 %; pas de système généralisé de préférences	15 %; okoumé 10 %; pas de système généralisé de préférences

1) NDB = Nomenclature douanière de Bruxelles

ii) SGM = Système généralisé de préférences

iii) Les tarifs indiqués sont ceux du GATT ou de la nation la plus favorisée.

iv) A la suite de leur admission dans la CEE, le Royaume-Uni, l'Irlande et le Danemark ont entrepris d'aligner progressivement leurs tarifs sur le tarif extérieur commun de la CEE; le processus sera terminé en 1977.

v) L'Australie vient de réduire de 20 % l'ensemble de ses tarifs.

Source : International Customs Journal - Division des projections relatives aux produits de base et aux exportations.

ETUDE DU SECTEUR FORESTIER DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Exportations de bois ronds et de sciages, par Essences, 1951, 1961

1970 pour six pays d'Afrique de l'Ouest

No.	nom principal	Bois Rond 1.000 m ³ (r)			Bois de Sciage 1.000 m ³ (r)		
		1951	1961	1970	1951	1961	1970
1.	Okoumé	328	1147	1642	8	4	2
2.	Obeche	369	1166	1168	29	75	76
3.	Sipo	22	329	573	1	48	94
4.	Sapelli	6 62	180	264	18	47	45
5.	Acajou	249	208	226	32	47	57
6.	Makoré	38	151	208	1	5	12
7.	Mansonja	4	26	184	0.3	2	9
8.	Ilomba	14	43	184	-	0.2	1
9.	Tiama	32	84	165	1	4	18
10.	Limba	32	227	122	0.3	4	0.2
11.	Dibetou	12	17	83	2	7	7
12.	Kosipo	1	5	82	-	0.5	9
13.	Niangon	18	65	64	-	10	9
14.	Kokrodua	-	54	62	-	39	38
15.	Aniegré	-	-	61	-	-	0.1
16.	Iroko	32	60	58	1	6	44
17.	Doussié	3	56	53	-	5	14
18.	Framiré	10	24	48	2	9	6
19.	Antiaris	4	50	44	-	1	0.3
20.	Ozigo	7	28	40	-	-	-
21.	Guarea	8	25	38	1	9	3
22.	Koto	-	-	37	-	-	0.2
23.	Azobe	16	27	36	-	12	33
24.	Tola	42	3	30	7	-	0.1
25.	Ceiba	-	11	30	-	-	3
26.	Bubinga	1	3	30	-	-	1
27.	Tchitola	3	43	30	-	19	9
28.	Abura	127	83	29	0.5	1	2
29.	Moabi	-	3	21	-	0.1	2
30.	Padouk	-	1	17	-	0.1	0.3
31.	Avodiré	10	8	5	0.2	-	0.2
32.	Mutenye	-	0.5	4	-	-	-
33.	Eyong	-	1	3	-	-	-
34.	Zingana	0.3	7	3	-	0.1	0.1
35.	Agoung	0.3	2	3	-	-	-
36.	Dabema	4	0.1	2	0.3	0.1	1
37.	Igaganga	-	1	2	-	-	-
38.	Olon	0.5	3	2	-	-	-
39.	Niové	0.2	1	2	-	3	3
40.	Kotibé	1	2	2	0.2	1	1
41.	Canarium	8	4	2	-	-	-
42.	Movingui	0.4	2	1	-	1	0.3
43.	Alone	-	-	1	1	-	-
44.	Bilinga	5	5	1	3	5	5
45.	Okan	-	-	1	-	-	0.3
46.	Pau rosa	-	0.3	0.5	-	-	-
47.	Tali	-	0.1	0.4	-	-	-
48.	Mukulungu	-	-	0.2	-	-	-
49.	Ebiara	-	-	0.1	-	-	-
50.	Naga	-	0.1	0.1	-	-	-
51.	Ebony	0.3	-	0.1	-	0.1	0.2
52.	Ovoga	0.3	1	0.1	-	-	-
Autres essences de bois		47	59	68	5	16	23
		1513	4218	5732	113	381	530

Source: T. Erfurth. The Marketing of Tropical Wood: A. Wood Species from African Humid Tropical Forests (FAO, Rome, 1973). P.8

ETUDE DU SECTEUR FORESTIER DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Propriétés d'emploi des essences, 1938 - 1970

Nom employé	Exportations 5,000 m ³ /an et plus	Nombre d'essences de bois			
		1938	1951	1961	1970
essences commerciales	5,000 m ³ /an et plus				
essences rarement uti- lisées	500 à 5,000 m ³ /an	5 a/ 3 a/	20 10	27 15	33 13

a/ estimation

Le tableau ci-dessus réunit les quantités de bois rond au m³ (r) et l'équivalent en m³ (r) de bois rond en sciage.

Espèces commerciales de bois (exportations supérieures à 5,000 m³/an) incluses en 1970.

(1) Okoumé	+ (12) Kosipo	(23) Azobé
(2) Obeche	(13) Niangon	(24) Tola
(3) Sipo	++ (14) Kokrodua	++ (25) Ceiba
(4) Sapelli	++ (15) Aniegré	+ (26) Bubinga
(5) Acajou-Mahogany	(16) Iroko	+ (27) Tchitola
(6) Makoré	+ (17) Doussié	(28) Abura
+ (7) Mansonia	(18) Framiré	++ (29) Moabi
(8) Ilomba	+ (19) Antiaris	++ (30) Padouk
(9) Tiama	(20) Ozigo	(31) Avodiré
(10) Limba	(21) Guarea	+ (32) Niové
(11) Dibetou	+ (22) Koto	(44) Bilinga

des 33 essences ci-dessus et des 15 mentionnées ci-dessous, celles marquées d'un signe plus étaient peu utilisées et les autres marquées de deux signes plus étaient les essences de bois moins connues en 1951.

essences de bois peu employées (entre 500 et 5,000 m³/an d'exportations) incluses en 1970.

++ (32) Mutenye	++ (37) Igaganga	++ (43) Alone
++ (33) Eyong	++ (38) Olon	++ (45) Okan
++ (34) Zingana	+ (40) Kotibé	++ (46) Pau rosa
++ (35) Andoung	(41) Canarium	
+ (36) Dabema	(42) Movingui	

Source: T. Erfurth. The Marketing of Tropical Wood: A. Wood Species
from African Humid Tropical Forests (FAO, Rome, 1973). p. 10.

TABLEAU 5.01

ETUDE DU SECTEUR FORESTIER DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Estimation des recettes fiscales

	1965	1970	1971	1972	1973	1974
<u>Côte d'Ivoire</u>						
Total des taxes forestières (Millions FCFA)	2,446	4,630	6,253	6,974	8,977	-
Taxes sur les exportations de grumes (Millions FCFA)	2,268	4,290	5,816	6,515	8,470	-
taxes sur les exportations de grumes en % des taxes totales forestières en % des recettes fiscales	93	93	95	93	94	-
	5.1	5.6	6.9	6.8	8.0	-
<u>Cameroun</u>						
Total des taxes forestières (Millions FCFA)	-	422	462	457	935	1,203 1/1
taxes sur les exportations de grumes (Millions FCFA)	-	376	413	404	854	1,089
taxes sur les exportations de grumes en % des taxes totales forestières en % des recettes fiscales	-	89	85	88	91	90
	-	-	-	0.9	1.3	-
<u>Congo</u>						
Total des taxes forestières (Millions FCFA)	270	1,017	993	758	682	-
taxes sur les exportations de grumes (Millions FCFA)	-	967	950	700	640	-
taxes sur les exportations de grumes en % des taxes totales forestières en % des recettes fiscales	-	95	95	93	94	-
	-	6.1	5.5	4.0	3.4	-
<u>Ghana</u>						
Total des taxes forestières (Millions ₵)	1.5	2.3	2.3	2.8	3.4	-
taxes sur les exportations de grumes (Millions ₵)	1.0	1.7	1.6	2.1	2.5	-
taxes sur les exportations de grumes en % des taxes totales forestières en % des recettes fiscales	67	74	70	75	74	-
	-	-	0.5	0.6	0.6	-
<u>Libéria</u>						
Total des taxes forestières (Millions \$EU)	-	-	-	1.2	-	-
Taxes sur les exportations de grumes (Millions \$EU)	-	-	-	-	-	-
taxes sur les exportations de grumes en % des taxes totales forestières en % des recettes fiscales	-	-	-	-	-	-
<u>RCA</u>						
Total des taxes forestières (Millions FCFA)	-	-	-	132	156	-
taxes sur les exportations de grumes (Millions FCFA)	-	-	-	-	-	-
taxes sur les exportations de grumes en % des taxes totales forestières en % des recettes fiscales	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	1.2	1.2	-

1/ les premiers 6 mois

Source: estimations de la mission

ETUDE DU SECTEUR FORESTIER DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Taux des Taxes forestières internes

	Taxe régionale imposée par ha	taxe sur les conces- sions accordées par ha/an	Permis d'explora- tion par ha/an	taxe sur le transfert des frais concessions par ha	Autres frais	Estimation des frais de 1-5	Taxe sur le Volume	
							grumes exportés	bois rond transformé localement
	1	2	3	4	5	6	7	8
<u>Côte d'Ivoire</u>								
FCFA	10	50	2		160/m ³ ^{3/}	50/m ³	350-250-150/m ³	150/m ³
EU\$	0,04	0,22	0,01		0,71	0,22	1,5-1,1-0,7	0,7
<u>Cameroun</u>								
FCFA	10	15	2	20	275/ha ^{4/}	45/m ³	8% F.O.B. ^{5/}	7% de la valeur of- ficielle des taxes
EU\$	0,04	0,07	0,01	0,09	0,55	0,20		
<u>Congo</u> ^{6/}								
					2,5-3,5% F.O.B. ^{1/}			3,5-10,5% F.O.B.
<u>Ghana</u> ^{8/}	0,08 ^{8/}				0,75/ha ^{9/}	0,20/m ³	2,0-1,0-0,5 ^{10/}	2,0-1,0-0,5
EU\$	0,07				0,65	0,17	1,7-0,9-0,4	1,7-0,9-0,4
<u>Liberia</u> EU\$	0,25 ^{11/}					0,25/m ³		0,86/m ³
<u>Senegal</u>								
FCFA	10 ^{12/}	1,000 ^{13/}	2			200/m ³ ^{14/}		500-300/Ten ^{15/}
\$EU	0,04	4,40	0,01			0,89		2,2-1,3
<u>ESB</u>								
FCFA	20	1 200				140/m ³		
\$EU	0,09	5,30				0,60		

1/ taux de change: FCFA = 225 = 1\$EU et ₵ 1.15 = 1\$EU

2/ Etabli d'après la durée d'une concession de 10-15 ans et un volume marchand de 10m³/ha.

3/ un seul paiement de FCFA 400,000/ permis de concession de 2,500 ha

4/ 140 FCFA/ha pour l'amélioration de l'infrastructure. 15FCFA/ha (nouvelles concessions) et 10 FCFA/ha (renouvellement de la concession) pour le fonds de reboisement; 125 FCFA/ha pour la construction d'1 km de route pour chaque 5,000 ha donnés en concession.

5/ taxe sur l'abattage originellement a un taux fixe/m³, mais remplacé depuis 1974 par une taxe reliée aux valeurs unitaires FOB courantes et valeurs mercures.

6/ les taxes régionales ont été consolidées par une nouvelle loi No. 005/1974 sur les taxes de gestion et de reboisement valeurs unitaires FOB.

7/ taxe de reboisement et de gestion

8/ 20 ₵/ m² sur la surface de la concession donnée; les vieux baux ont encore les loyers initiaux de 3-5 ₵/m².

9/ 0.75 ₵/acre exploité dans la concession

10/ taxe sur l'abattage fixé à ₵28/arbre pour Assamela, 16-22 ₵ pour les principales essences de bois rouge et ₵ 10,8 et 6 pour les autres essences.

11/ individuellement établi pour chaque concession donnée; les taux actuels s'élèvent à 0.10 \$EU/acre

12/ En moyenne 10FCFA/ha/an pour la 1ère et 2ème zone; près des stations de chemin de fer les taxes oscillent entre 500-11,500 FCFA/ha et doivent être payées en 17 paiements/an.

13/ En moyenne, 1,000 FCFA/ha dans les 1ères et 2ème zones - 500- 1,500 FCFA/ha (990 FCFA/ha en moyenne) à l'indice de 1972 près du chemin de fer.

14/ Moyenne des Impôts locaux dans la 1ère et 2ème zone près du chemin de fer, les taxes à l'indice de 1972 varient entre 1,250 FCFA/m³ (2,000 FCFA/tonne) et 200 FCFA/m³ (300 FCFA/tonne); la moyenne pour toutes les zones est environ 600 FCFA/m³ ou 1,000 FCFA/tonne

15/ seulement applicable aux permis dans la 1ère zone, qui ne paient pas le prix de vente du permis.

Source: données relatives au pays et estimations de la mission

Taxes à l'Exportation

		Taux de Taxation	Assiette de la Taxe
<u>Côte d'Ivoire</u>	Grumes	Catégories d'essences A-C 33,6/27,6/22,6 % en vigueur depuis juillet 1973. Est comprise dans ces taux l'ancienne taxe de gestion, reboisement et protection de la faune	Valeurs mercuriales fixées pour chaque essence; dernières modifications apportées en mars 1974
	Produits transformés	Sciages 10-3% à l'heure actuelle 15-5 % prévus pour l'avenir Placages déroulés 5 % Placages tranchés 2 % Contre-plaqué-bois laminé 2 %	Valeurs unitaires FOB actuelles idem idem idem
<u>Cameroun</u>	Grumes	25/20/15 % suivant les essences conformément à la loi fiscale 74/75	Valeurs mercuriales fixées pour chaque essence; dernières modifications apportées en juillet 1973
	Produits transformés	Sciages 1/: 12-7 %, suivant les essences; tarif en vigueur depuis juillet 1973 Autres produits transformés 2 %	Valeurs officielles fixées pour chaque essence; dernières modifications en date de juillet 1974 Valeurs unitaires FOB actuelles
<u>Congo</u>	Grumes	Taux d'imposition variant suivant les essences, catégories et régions d'abattage, conformément à la loi sur les droits forestiers 005/74	Valeurs unitaires FOB déterminées par organisme public de commercialisation - Okoumé, ou déterminées pour chaque semestre (pour les autres essences)
	Produits transformés	Pas de taxes à l'exportation spéciales mais une commission prélevée sur les bois ronds frappant les grumes à leur entrée dans les usines de transformation	
<u>Ghana</u>	Grumes	10 % pour toutes les essences depuis janvier 1974	Valeurs unitaires FOB
	Produits transformés	Sciages 5 % ; autres produits transformés: pas de taxe à l'exportation applicable.	idem
<u>Libéria</u>	Grumes	Taux d'imposition établis en juin 1973, et variant selon les valeurs unitaires FOB	Valeurs unitaires FOB courantes (qualité supérieure)
	Produits transformés	3 % pour tous les produits transformés exportés	Valeurs unitaires FOB courantes
<u>Cabon</u>	Grumes	Okoumé: 22/12 % taux à l'exportation suivant les catégories: 5% de taxe d'abattage, 3% de taxe de reboisement. Autres essences: 5 % de taxe d'abattage plus 3,5 % de taxe de reboisement	80 % de la valeur unitaire FOB Valeurs mercuriales fixées par essences
	Produits transformés	Sciages: 2 % d'abattage 1% taxe à l'exportation pour l'Okoume. 3% taxe à l'exportation pour les autres essences. 3,5 % taxe de reboisement	Valeurs mercuriales
		Placages plus feuilles de contre-plaqué (pays autres que l'UDEAC) 1,25 % taxe d'abattage plus taxe de reboisement	idem idem
<u>RCA</u>	Grumes	105 francs CFA/m ³ , taxe de recherche 1 %	Valeurs mercuriales
	Produits transformés	210 francs CFA/m ³ sciages de première qualité 150 francs CFA/m ³ sciages de deuxième qualité 200 francs CFA/m ³ sciages vendus au sein de l'UDEAC	

1/ En 1975, certaines clauses de la loi fiscale de 1974/75 ont été modifiées. La taxe d'abattage sur les sciages vendus localement a été ramenée à 5 %; aucune taxe d'abattage n'est prélevée sur les sciages exportés. En outre, les taxes d'exportation sur les sciages ont été en général réduites d'environ 25 %; pour l'ayou et l'azobé, la réduction est d'environ 50 %.

ETUDE DU SECTEUR FORESTIER DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Taxes à l'exportation prélevées sur le bois rond exporté

	\$/ m ³ ^{1/}						
	Côte d'Ivoire ^{2/}	Libéria ^{3/}	Ghana ^{4/}	Cameroun ^{5/}	Congo ^{6/}	Gabon ^{7/}	RSA ^{8/}
Ancmela/Kokrodoua	128.4		18.2	68.5	20.9		
Japelli/Aboudikrou	33.8	15.0	12.0	29.7	10.7	8.1	
Acajou/Mahogany	32.0	10.5	10.6	28.1	12.9	6.2	
Makore Douka	33.8	13.6	10.9	28.3	12.4	6.2	
Hiangon	27.1	12.1	9.3	22.0		6.2	
Sipo	55.1	19.3	14.2	31.1	23.1	8.1	
Avodire	12.9	4.2	7.0	13.8	3.6	5.1	
Bosse	19.9	9.2	8.3	14.2	4.0	5.1	
Dibetu	37.3	12.1	10.1	30.6	13.8	6.2	
Tiama	21.8	9.2	8.6	14.9	8.9	4.3	
Bete	29.8	6.3	10.1	18.0			
Aniegre	23.1	4.9	7.4				
Kossipo	21.8	12.1	10.2	27.8	10.7	4.3	
Amazakoue	20.0	9.2	8.7				
Iroko	20.0	7.8	8.1	19.6	4.4	4.3	
Lengue/Doussie	21.8	4.9	10.5	34.8	10.7	8.1	
Samba/Ubeche/Ayous	10.2	7.8	5.4	17.9	3.1		
Franire	3.9	6.3	6.3	9.2			
Ilomba	7.1	5.5	4.7	7.2		3.6	Pour toutes espèces exportées un taux forfaitaire de \$1.1 a été estimé
Fromager	4.9	4.9	4.5	7.1	1.8	2.0	
Ako	5.3	4.9	5.4	7.6		2.8	
Koto	6.2	6.3	6.3	8.4			
Bubinga/Kevazingo				24.3		5.1	
Zingana				17.8		8.1	
Azobe/Bongossi	7.0	4.9		8.9		2.0	
Moabi				19.9		5.1	
Ozigo						2.8	
Limba/Frake	5.3	6.3	5.4	7.1		4.3	
Qualité supérieure (IM)					15.6		
BC					6.7		
Bois de sciage/ non gradé					3.1		
Okoume ^{9/} qualité supérieure (Loyal et Marchand)					26.4 ^{10/}	26.9 ^{11/}	
deuxième					24.5	24.5	
troisième					22.2	22.0	
bois scié					6.7	18.1	
non gradé					5.6	8.0	
déchets					5.0	5.1	

^{1/} taux de conversion: 225 FCFA = 1 \$EU; 1.15 kg = 1 \$EU

^{2/} taxes locales: 350/250/150 FCFA/m³ pour les essences des groupes A-C. taxes d'exportation: taux de l'Impôt en vertu de la loi de Finance de janvier 1974 valeurs mercantiles de mars, décret 74-116 de 1974

^{3/} taux des taxes et valeurs unitaires FOB en vigueur depuis octobre 1974

^{4/} taxes intérieures de 2.2 \$EU - 0.5/m³ suivant les essences; taxe d'exportation: 10% de la valeur unitaire FOB depuis janvier 1974; valeurs mercantiles, voir tableau 6.

^{5/} taux de taxation comme précisé en 1974 par la loi de Finance 1974/75. Valeurs mercantiles pour la taxe d'exportation depuis juillet 1974, valeur unitaire FOB afin de calculer la commission sur l'abatage, août 1974

^{6/} Les taux de taxation tels qu'établis par la loi sur les taxes forestières No. 005/74. Les droits d'imposition sur les exportations des grumes se réfère aux régions principales productrices de grumes pour chaque essence; taxe de gestion est de 3% pour toutes essences; valeurs mercantiles pour le calcul du total imposable voir tableau 6.

^{7/} Taxes aux taux des taxes de 1974 pour Okoume calculé sur la base des valeurs mercantiles du tableau 6; les taxes pour les autres essences au même taux qu'en 1974. Les taxes locales forestières à 0.5\$/m³ pour la 1ère et 2ème zone.

^{8/} taux et valeur des taxes pour 1973.

^{9/} conversion en tonnage; 1m³ = 0.61 tonne

^{10/} taux d'exportation des régions principales productrices d'Okoume (tarif régional 5).

^{11/} taxes fixées à 80% de la valeur unitaire FOB taux de taxation pour l'exportation fixée à 22% pour qualités supérieures et 12% pour qualités inférieures (non classées, branches, rejets) taxes d'abatage 5% sur la reboisement 3.5% des valeurs mercantiles Non compris "taxe sur le chiffre d'affaires à l'exploitation, taxe de solidarité nationale, timbre douanier".

ETUDE DU SECTEUR FORESTIER DE L'AFRIQUE DE L'OUEST
 Pourcentage des Valeurs f.o.b. dans les taxes à l'exportation prélevées
 sur le bois rond destiné à l'exportation

	Référence FOB ₃ 2/ \$/m	Côte d'Ivoire %	Libéria %	Ghana %	Cameroon %	Congo %	Gabon %	RCA %
1. Assamela/Kokrodua	160	80.2		11.4	42.8	13.1		0.7
2. Sapelli/Aboudijrou	107	31.6	14.0	11.2	27.7	10.0	7.5	1.0
3. Acajou/Mahogany	93	34.4	11.3	11.4	30.2	13.9	6.7	1.2
4. Makore/Douka	96	32.5	14.2	11.4	29.4	12.9	6.5	1.1
5. Niangon	80	33.9	5.1	11.6	27.0		7.8	
6. Sipo	129	42.7	14.9	11.0	24.1	17.8	6.3	0.8
7. Avodire	60	21.5	7.0	11.7	23.0	6.0	8.5	1.8
8. Bosse	73	27.2	12.6	11.4	19.4	5.2	7.0	1.6
9. Dibetu	91	41.0	13.3	11.1	33.6	13.2	6.8	1.2
10. Tiama	76	28.7	12.1	11.3	19.6	11.7	5.7	1.4
11. Bete	96	31.0	6.6	10.5	18.7			
12. Aniegre	69	33.5	7.1	10.7				
13. Kossipo	87	25.1	13.9	11.7	31.9	12.3	4.9	1.3
14. Amazakoué	82	24.4	11.2	10.6				
15. Iroko	76	26.3	10.3	10.7	25.7	5.8	5.7	1.4
16. Lengue/Doussie	100	21.8	4.9	10.5	34.8	10.7	8.1	1.1
17. Samba/Obeche/Ayoua	49	20.8	15.9	11.0	36.5	6.3		2.2
18. Framiré	58	15.3	10.9	10.9	15.8			
19. Ilomba	42	16.9	13.1	11.2	17.1		8.6	
20. Fromager	40	12.3	12.3	11.3	17.7	4.5	5.0	2.7
21. Ako	49	10.8	10.0	11.0	15.5		5.7	
22. Koto	58	10.7	10.8	10.8	15.4			
23. Bubinga/Kevazingo	124				36.6		4.1	
24. Zingana	111				16.0		7.3	
25. Azobe/Bongossi	44	15.9	11.2		20.2		4.5	
26. Moabi	89				22.3		5.7	
27. Ozigo	44	10.8	12.9	11.0	14.4		6.4	
28. Frake/Limba							8.8	
Congo/B essences de qualité Supérieure								
LM	71					22.0		
EC	49					13.7		
Bois de Sciage/ non classé	44					7.0		
29. Okoumé qualité supérieure (LM)	108					24.4	24.9	
2ème	99					24.7	24.7	
3ème	88					25.2	25.0	
Bois de sciage	72					9.3	25.1	
non classé	45					12.4	17.7	
rejeté	28					17.8	18.2	

1/ Total des taxes forestières du Tableau 5.04

2/ Valeurs mercuriales FOB pour les comparaisons régionales pour les essences 1-22 basées sur la valeur moyenne unitaire FOB en Côte d'Ivoire en 1973. Valeurs mercuriales FOB pour Okoumé par classes Gabon, janvier 1974. Limba par classes basées sur les estimations de prix FOB 1973 au Congo les essences 23-27 estimées sur la valeur unitaire au Cameroun pour le 1er semestre 1974.

Source: estimations de la mission.

ETUDE DU SECTEUR FORESTIER DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Taxes imposées sur les produits de bois finis

Taxe d'exportation 1/

	Taux d'imposition	Valeur moyenne d'exportation	Moyenne d'impôts par m ³ pour le bois transformé	Moyenne d'impôts par m ³ pour le bois rond	Taxe forestière locale/m ³ de bois rond transformé localement	Total impôts par m ³ pour le bois rond	Total impôts par m ³ pour les grumes exportées
Côte d'Ivoire (en FCFA taux d'impôts de juin 1974; valeurs des impôts d'avril 1974)							
bois de sciage/ général	^{2/} 7.5 (12.5)	^{3/} 32,000	2,400 (4,000)	1,200 (2,000)	150	1,350 (2,150)	4,500
bois de sciage, dimensions standard	4 (8)		1,280 (2,560)	640 (1,280)	150	800 (1,400)	
déroulages de placages ^{4/}	5	^{5/} 27,400	1,370	685	150	850	
contre plaqué	2	^{5/} 55,500	1,110	555	150	700	
Cameroun (en FCFA taux de l'impôt en vigueur en 1974; valeur des impôts en vigueur depuis mars 1973)							
bois de sciage			^{5/} 1,200	600	^{7/} 440	1,000	^{8/} 4,400
déroulage de placages	2	25,000	500	250	^{9/} 400	650	
contre plaqué	2	60,000	1,200	600	^{9/} 600	1,200	
Congo (en FCFA; taux de l'impôt conforme à la nouvelle loi sur les forêts)							
tous bois transformés	^{10/} 10.5	^{12/} 18,000	5,000	1,900	^{13/} 600	2,500	^{14/} 4,400
- Okoumé 2ème qualité ^{11/}	4	16,000	2,300	640	500	1,150	^{15/} 2,400
- autres espèces							
Ghana (NG)							
bois de sciage	5	140	7	3.5	1.5	5	12
Contre-plaqué et placage (pas de taxes à l'exportation)							
Libéria (\$EU)							
bois de sciage	3	100	3	1.5	0.3	1.8	15
déroulage de placage	3	110	3.3	1.7	0.3	2.0	
contre plaqué		240	7.2	3.6	0.3	4.0	

1/ en supposant un taux de conversion moyen de 50%.

2/ moyenne des taxes et valeurs applicables en 1973/74 pour le bois de sciage conformément aux différentes essences d'exportation de bois de sciage; les chiffres entre parenthèses indiquent les taux d'imposition proposés à l'origine et devant être effectifs à partir de janvier 1975, et les valeurs correspondantes.

3/ valeur unitaire moyenne pour les 11 premiers mois de 1974.

4/ taux et imposition pour le bois de placage tranché.

5/ valeur unitaire moyenne pour 1973.

6/ taxe moyenne estimée à 10%, valeurs mercatoriales moyennes FCFA 12,000/m³; en 1973 les taux d'imposition ont été réduits de 25% et 50% respectivement pour Ayour et Azobe.7/ taux de taxation 7%; valeur moyenne de la taxe 12,000 FCFA/m³; y compris CFAP 40/m³ pour d'autres impôts forestiers locaux; depuis 1975 aucun prix de vente est imposé sur les exportations de grumes et de bois de sciage.

8/ y compris, la taxe à l'exportation, la commission sur l'abattage et diverses taxes forestières locales. Charges fiscales moyennes pour les premiers 6 mois de 1974.

9/ 40 FCFA/m³ des taxes forestières locales. En plus 7% de la valeur des taxes sur le prix de vente des grumes transformés localement; valeur moyenne de la taxe pour le déroulage de placage estimé à 5,000 FCFA/m³; valeur moyenne de la taxe pour les différentes sortes de contre plaqué estimées à 8,000 FCFA/m³.

10/ les nouvelles taxes pour tous les produits transformés (bois de sciage, déroulages de placage et contre plaqué) sont répartis également sur la valeur FOB des grumes d'exportation.

11/ moins de 40% GST

12/ valeur unitaire FOB par m³ pour les grumes exportées en janvier 1974

13/ 3.5% taxe de gestion forestière

14/ région 5 d'abattage, 1ère qualité, y compris 3.5% taxe de gestion forestière.

15/ Région 4 d'abattage, 1ère qualité, y compris 3% taxe de gestion forestière.

TABLEAU 5.07

ETUDE DU SECTEUR FORESTIER DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Ratio moyen des valeurs f.o.b. et des taxes forestières

	1965	1970	1971	1972	1973	1974
<u>Côte d'Ivoire (FCFA/m³)</u>						
Valeurs unitaires moyennes f.o.b.	7,370	9,320	8,836	10,260	16,093	17,000
Indice 1970 = 100	84	100	95	110	172	-
Taxe forestière moyenne	1,250	1,705	2,054	2,083	2,420	4,525 ^{1/}
indice 1970 = 100	70	100	120	122	142	-
Marge FOB/taxes forestières	6,670	7,618	6,782	8,177	13,647	-
Indice 1970 = 100	88	100	89	107	179	-
Proportion FOB/% charges fiscal forestières	15.3	18.4	23.2	20.3	15.1	23.6 ^{1/}
<u>Cameroun (FCFA/m³)</u>						
Valeurs unitaires moyennes f.o.b.	-	9,071	9,186	9,556	15,253	21,944 ^{2/}
Indice 1970 = 100	-	100	101	98	164	-
Taxe forestière moyenne	-	800	820	850	1,301	4,356 ^{2/}
indice 1970 = 100	-	100	102	106	162	-
Marge FOB/taxes forestières	-	8,271	8,366	8,706	13,952	17,588
Indice 1970 = 100	-	100	101	105	169	212
proportion FOB/% charges fiscal forestières	-	8.8	8.9	9.0	8.5	19.8
<u>Congo (FCFA/m³)</u>						
Valeurs unitaires moyennes f.o.b.	8,271	9,677	-	10,761	20,766	-
Indice 1970 = 100	85	100	-	111	215	-
Taxe forestière moyenne	507	1,717	1,647	1,572	2,179	-
indice 1970 = 100	30	100	95	92	127	-
Marge FOB/taxes forestière	7,764	7,960	-	9,189	18,587	-
Indice 1970 = 100	98	100	-	115	233	-
Proportion FOB/% charges fiscal forestières	6.1	17.6	-	14.6	10.5	-
<u>Ghana (N¢/m³)</u>						
Valeurs unitaires moyennes f.o.b.	22.7	32.8	28.7	59.1	104.0	-
Indice 1970 = 100	69	100	88	180	317	-
Taxe forestière moyenne	-	2.8	2.9	2.5	2.2	-
indice 1970 = 100	-	100	104	89	79	-
Marge FOB/ taxes forestières	-	30.0	25.8	56.6	101.8	-
Indice 1970 = 100	-	100	86	189	339	-
Proportion FOB/% charges fiscal forestières	-	8.5	7.8	4.2	2.1	11.1 ^{2/}
<u>Libéria (\$EU/m³)</u>						
Moyenne annuelle des valeurs unitaires FOB	-	39.9	35.1	36.9	-	-
		100	88	92	-	-

^{1/} l'estimation de la taxe à cause des changements des valeurs mercuriales en avril 1974; calculée sur la base des différentes essences comme en 1973.

^{2/} le 1er semestre de 1974

^{3/} effets de la nouvelle taxation forestière en 1974.

Source: estimations de la mission.

ETUDE DU SECTEUR FORESTIER DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Marge entre les valeurs mercantiles de 1973 et le total des taxes

		<u>Forestières, plus la moyenne des coûts de transport</u>											
		3/			4/		5/		7/		9/		11/
		Côte D'Ivoire	Libéria	Ghana	Cameroun		Congo		Gabon		RCA		
					Douala	Pointe Noire	Mossendjo	Ouessou					
					Route	Rail							
					US\$m ³								
Sapelli	Valeur FOB moins les taxes	73	92	95	95	77	77	96	96	99	106		
	coûts de transport	27	12	27	22	26	35	20	32	21	44		
	résiduel	46	80	68	73	51	42	76	64	78	62		
Sipo	Valeur FOB moins les taxes	74	110	115	115	98	98	106	106	121	128		
	coûts de transport	27	12	27	22	26	35	20	32	21	44		
	résiduel	47	98	88	93	72	63	86	74	100	84		
Tiama	Valeur FOB moins les taxes	54	67	67	67	61	61	67	67	72	75		
	coûts de transport	26	12	25	21	24	32	18	30	19	41		
	résiduel	28	55	42	46	37	29	49	37	53	34		
Kossipo	Valeur FOB moins les taxes	65	75	75	75	59	59	76	76	83	86		
	coûts de transport	27	12	27	22	26	35	20	32	21	44		
	résiduel	38	63	48	53	33	24	56	44	61	42		
Iroko	Valeur FOB moins les taxes	56	68	68	68	56	56	72	72	72	75		
	coûts de transport	30	13	31	26	29	40	22	37	23	50		
	résiduel	26	55	37	42	27	16	50	35	49	25		
Ilomba	Valeur FOB moins les taxes	35	36	37	37	35	35	39	39	38	41		
	coûts de transport	24	11	23	19	22	30	17	26	18	38		
	résiduel	9	25	14	18	13	5	22	11	20	3		
Fromager	Valeur FOB moins les taxes	35	35	35	35	33	33	38	38	38	39		
	coûts de transport	21	10	20	16	18	25	14	23	15	32		
	résiduel	14	25	15	19	15	8	24	15	23	7		

1/ Les coûts de transport ont été relevés à partir du Rapport technique; les coûts comprennent les frais de chargement, frais de port et autres taux de conversion lt= 1.4 m³, sur cette base les frais de transport ont été ajustés aux poids spécifiques des essences sélectionnées(0,85 Sapelli, Sipo, Kossipo; 0,8 Tiama; 1,0 Iroko; 0,7 Ilomba; 0,6 Fromager).

Différents moyens de transport (route, rail, rivière) pour les principales régions productrices.
2/ valeur de référence FOB, 1973 à partir du tableau 6; total des taxes forestières à partir du tableau 5.04.

3/ transport routier sur 300 km

4/ transport routier sur 100 km

5/ transport routier sur 350 km

6/ 600 km du dépôt à la station de trains + 250 km de rails

7/ 100 km du dépôt à la station de trains + 300 km de rails

8/ 100 km du dépôt à la station de trains + transport par chemin de fer/ rivière jusqu'à P.N

9/ 60 km du dépôt à la station de trains + transport par chemin de fer/ rivière jusqu'à P.N

10/ 60 km du dépôt à la station de train + transport par chemin de fer/ rivière jusqu'à P.N.

11/ 130 km de routes + chemin de fer jusqu'au Fort.

P.N. = Pointe Noire

TABLEAU 5.08

ETUDE DU SECTEUR FORESTIER DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Côte d'Ivoire: Pourcentage des valeurs moyennes f.ob.b des taxes à l'exportation

prélevées sur les grumes

	1969	1970	1972	1973		
				1er trim.	2ème trim.	2ème Sem. 1/
<u>Catégorie A</u>						
Aboudikrou	10,5	15,5	20,3	14,4	20,9	25,2
Acajou	12,8	17,3	22,0	16,0	22,6	21,6
Sipo	9,2	16,4	18,0	12,6	29,3	35,5
Niangon	12,5	14,6	21,0	17,0	14,7	28,0
Makoré	10,7	15,1	19,2	14,9	19,7	28,5
Assamela	11,3	16,2	25,5	22,8	55,0	67,3
Bété	10,1	12,3	18,4	14,9	17,4	25,7
Dibetou	9,3	14,4	17,1	13,7	23,5	31,6
<u>Catégorie B</u>						
Avodiré	12,0	13,9	17,7	17,1	14,8	17,7
Bossé	12,2	15,0	17,6	13,2	11,6	21,2
Tiama	11,8	13,7	16,6	12,0	10,8	23,1
Aniguéri	10,7	11,2	17,9	17,5	16,7	30,2
Kossipo	9,3	11,6	16,6	13,1	10,1	20,3
Amazakoué	10,7	10,2	16,6	15,4	11,6	20,2
Iroko	12,6	15,0	13,9	11,7	11,7	23,3
Lengué	6,7	13,1	12,4	11,8	10,5	18,0
Samba	12,9	15,5	16,5	13,5	11,8	16,2
<u>Catégorie C</u>						
Framiré	13,0	16,8	14,6	12,4	7,5	12,3
Ilomba	9,2	13,6	12,5	11,7	10,7	14,0
Fraké	8,7	14,2	12,7	10,3	7,7	8,8
Fromager	10,6	13,7	11,2	9,7	11,6	9,4
Ako	15,0	13,6	13,3	10,3	8,4	9,5
Koto	16,0	11,4	10,4	9,3	6,2	8,6

1/ estimation; taux de taxation de mars 1974.

Source: estimations de la mission

TABLEAU 5.10

ETUDE DU SECTEUR FORESTIER DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Côte d'Ivoire - Valeur moyenne f.o.b. des essences sélectionnées destinées à l'exportation 1/

('000 FCFA/ m3)

	1960	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	
										Janv.-juin	Juil.-déc.
Assamela	-	13.3	14.3	14.7	15.3	19.0	20.0	19.5	22.2	29.0	42.4
Aboudikrou	8.6	9.4	9.2	9.8	10.0	10.5	11.5	12.0	12.3	20.4	28.7
Acajou	8.4	8.6	8.7	8.8	8.4	9.4	9.5	9.3	10.4	16.8	25.0
Makoré	8.3	9.4	10.0	9.8	9.4	10.3	11.0	11.0	12.1	18.4	25.3
Niangon	7.7	9.3	9.2	8.9	8.4	9.6	10.1	10.1	10.9	15.9	20.4
Sipo	8.2	9.2	9.3	9.7	10.3	12.0	13.0	12.0	16.5	27.8	34.1
Avodiré	8.5	8.2	8.7	9.0	9.0	9.2	10.0	-	10.2	12.3	14.8
Bossé	6.3	7.2	7.1	7.0	7.0	7.8	8.0	-	8.9	13.9	14.9
Dibetou	6.4	8.4	8.8	9.0	8.6	9.7	9.9	9.8	10.9	15.9	25.5
Tiama	5.7	6.5	6.8	6.9	6.8	7.6	8.0	8.1	8.9	14.2	20.3
Bété	7.9	9.0	9.0	9.1	9.3	10.9	12.0	10.9	12.4	17.9	24.8
Aniguéri	-	-	-	-	-	-	11.0	-	12.7	15.1	16.4
Kossipo	-	-	-	-	-	-	9.4	-	10.6	15.7	23.1
Amazakoué	-	-	-	-	-	-	10.7	-	12.5	15.7	21.2
Samba	5.1	5.6	5.2	5.4	5.3	5.8	6.0	6.0	6.6	9.5	12.7
Irako	8.7	8.8	8.5	8.5	8.5	9.5	9.7	11.1	10.5	15.3	18.4
Framiré	5.8	6.0	6.5	6.3	6.4	6.9	6.5	6.9	7.5	10.8	14.8
Lengue	8.5	11.0	10.3	9.9	11.2	12.6	13.8	13.5	14.6	18.8	26.0
Ilomba	5.1	5.9	6.0	4.6	5.6	6.0	6.3	6.3	6.9	9.0	10.5
Fraké	5.5	-	-	7.1	6.2	6.3	6.7	-	7.2	10.8	11.5
Ako	-	6.2	-	-	-	-	6.7	-	6.9	10.8	10.7
Koto	-	-	-	-	-	-	8.0	-	8.8	12.0	14.3
Promager	-	5.0	5.0	4.6	4.6	4.7	4.8	-	5.9	8.3	9.6
Autres	6.0	7.4	7.4	7.9	-	9.1	-	-	8.5	12.4	14.2

1/ Sur la base du volume total d'exportation et des valeurs F.O.B. déclarées.

TABLEAU 5.11

ETUDE DU SECTEUR FORESTIER DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Congo: Impact des taux de taxation sur le total des taxes prélevées sur les
grumes destinées à l'exportation
 (Essences sélectionnées: \$EU/t Okoumé - \$EU/m³ pour d'autres essences)

	Valeur de mercuriales 1973		Principale Région productrice de bois		Région la plus favorable à l'ex- ploitation des bois		Région la moins favorable	
	1/ 2/	2/ 3/	Taux de taxes, %	Total des taxes	Taux de taxes, %	Total des taxes	Taux de taxes, %	Total des taxes
Okoume	1	93	24	22	37	34	19	18
	2	67	7	5	24	16	7	5
	3	31	7	2	7	2	7	2
Limba	1	71	23	16	28	20	12	9
	2	49	13	6	21	10	6	3
	3	44	6	3	13	6	6	3
Sapelli	1	107	10	11	20	21	8	8
	2	65	6	4	12	8	6	4
Sipo	1	129	18	23	24	31	14	18
	2	85	9	8	14	12	6	5
Kossipo	1	87	12	10	21	18	7	5
	2	58	7	4	7	4	6	4
Tiama	1	76	12	7	21	16	7	5
	2	50	7	3	7	3	6	3
Iroko		76	6	5	20	15	6	4
Autres espèces		45	6	3	13	6	6	3

1/ groupes de qualité.

2/ \$EU = 225 FCFA

3/ taxes à l'exportation + 3% pour le reboisement et la gestion.

ETUDE DU SECTEUR FORESTIER DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Gabon: Valeurs annuelles f.o.b. des grumes Okoumé

Qualités	('000' FCFA/T)									1973		1974
	1950	1955	1960	1964/67	1968	1969	1970	1971	1972	Janv. 73	Août 73	fév. 74
1er choix	12.3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Première qualité (LM) Grumes de déroulage	8.0	10.8	14.7	17.0	17.5	18.5	20.8	22.5	23.2	23.2	31.0	39.8
Première qualité (LM) grumes de tranchage	-	-	13.6	-	-	17.5	19.5	20.5	21.8	22.5	30.0	38.5
2ème choix	-	9.7	13.7	15.9	16.5	-	-	-	-	-	-	-
2ème qualité	5.6	7.7	11.2	13.5	14.3	15.7	17.6	18.8	20.0	20.9	28.0	36.2
3ème choix	-	-	8.9	11.1	12.1	13.5	15.2	16.2	17.5	18.3	25.0	32.3
Bloc de sciage	2.5	4.7	7.6	9.0	9.8	11.0	12.5	13.1	14.4	15.2	20.4	26.5
Petit diamètre 2ème choix	-	6.2	11.5	12.0	12.5	13.5	15.2	16.2	17.5	-	-	-
Petit diamètre 3ème choix	-	-	7.6	10.0	10.5	11.0	12.5	13.1	14.4	-	-	-
Petit diamètre bois de sciage	-	-	-	7.8	8.2	9.2	10.2	10.5	11.4	12.5	17.0	22.3
Non classé												
- Diamètre: plus de 60 cm	-	2.1	4.7	6.0	6.5	7.5	8.5	8.7	9.6	10.7	14.5	16.4
- Diamètre: moins de 60 cm	-	-	-	-	-	6.8	7.5	-	-	-	-	-
Rejets	-	-	-	3.0	3.0	3.8	4.2	4.2	4.6	6.0	8.0	10.3

Sources: Données relatives au Pays.

ETUDE DU SECTEUR FORESTIER DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Estimation des zones pour lesquelles il existe des permis
d'exploitation et des zones disponibles pour des concessions futures

(en millions d'hectares)

Superficie totale présentant un inté- rêt commercial ^{1/}	Superficie totale concedée	Superficie envisagée pour de futures concessions	Forêt disponible pour de futures concessions
Côte d'Ivoire 7,0	7,0	Seuls les permis exis- tants pourront être attribués à nouveau	Aucune zone supplémentaire disponible
Cameroun oriental 15,0	7,4 plus 3,4 ayant fait l'objet d'une demande	0,4 forêt de Deng Deng	3,0 zones de réserves prin- cipalement situées à Yok douma et Dja
occidental 2,5	1,3 plus 0,7 ayant fait l'objet d'une demande ou étant exploitée		1,3 autres zones
Congo 17,0 ^{2/}	1,8 y compris 0,3 préalablement at- tribué à l'ONAF	1,0 zone de Sibiti- Zanaga 2,9 région d'Ouessou 0,3 région d'Impfondo	5,0 secteur septentrional Z. II & IV 4,0 secteur septentrional Zone III 2,0 secteur méridional Nouvelle attribution de con- cessions dans l'avenir
Ghana 3,0	1,5 à l'intérieur réserves forestières. 1,5 à l'extérieur réserves forestières.		Aucune zone supplémentaire disponible
Libéria 4,8 ^{3/}	3,8 ^{4/} attri- bués au 8 jan- vier 1973	1,0 ayant fait l'ob- jet d'une demande au 8 janvier 1973	Aucune zone supplémentaire disponible
Gabon 20,5	0,4 dans la premiè- re zone à des ex- ploitants gabonais 5,6 dans la deu- xième zone 2,0 dans zone prévue pour la voie ferrée		6,0 y compris Okoumé 6,5 non compris Okoumé
RCA 3,0	1,2		1,8
Nigéria 1,8	totalité des zones de haute futaie attribuées en concessions et plans de gestion		aucune zone supplémentaire disponible
Total 74,6	35,3 - 39,4	5,6	29,6

^{1/} Uniquement les zones forestières de la ceinture tropicale de hautes futaies.

^{2/} Y compris une zone estimée à quatre millions d'hectares dans la Zone III du secteur septentrional. Le reste de cette zone (trois millions d'hectares) est inondé en permanence et n'est pas exploitable dans l'avenir immédiat.

^{3/} Y compris forêt de la partie centrale du pays, dont une grande partie sera peut-être nécessaire pour l'agriculture au cours de la prochaine décennie.

^{4/} Dont trois millions d'hectares faisant l'objet de contrats d'utilisation, 0,2 million d'hectares constituant des zones de nettoyage final et 0,6 million d'hectares de terres boisées faisant l'objet de contrats de développement agricole.

TABLEAU 7.01

ETUDE DU SECTEUR FORESTIER DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Dépenses publiques consacrées à l'administration forestière et au reboisement

<u>Côte d'Ivoire</u>	en millions de francs CFA		
	1972 <u>1/</u>	1973	1974
Secrétariat des services de reboisement (Budget général)	121	368	522
Dépenses d'équipement BSIE, SODEFOR et autres investissements	700	711	895
TOTAL	821	1 079	1 471
<u>Cameroun</u>	en millions de francs CFA		
	1972/73 <u>2/</u>		
Total de l'évaluation des dépenses pour Services forestiers, Reboisement, Ecole forestière et contribution à des projets de développement forestier entrepris grâce à l'aide extérieure	360		
<u>Congo</u>	en millions de francs CFA		
	1973		1974
Ministère des Forêts, y compris Direction des Forêts et Inspections Régionales			
Budget ordinaire			125 <u>3/</u>
Budget d'équipement (inventaires et reboisement)			243
Centre de formation forestière (recherche, bourses d'études, formation).			25
TOTAL	350		393
<u>Ghana</u> <u>4/</u>	en millions de ₵		
	1971	1973	1974
Budget des services forestiers	2.571	2.800	
<u>Libéria</u>	en milliers de dollars		
	1973		1974 <u>5/</u>
Budget du Bureau de conservation des forêts	325		445

1/ Y compris les dépenses consacrées aux écoles forestières et au Département d'exploitation des forêts qui dépend du Secrétariat depuis 1972. Non compris les dépenses consacrées à la faune et aux parcs nationaux.

2/ Exercice 1972/73

Y compris dépenses pour la Faune et les Parcs Nationaux.

3/ Y compris dépenses pour la Faune et les Parcs Nationaux.

4/ Les dernières statistiques officielles remontent à 1971; pour 1973, dépenses estimatives. Les dépenses consacrées au Service forestier n'incluent pas la faune et les parcs nationaux, l'Institut de recherche forestière et le budget de l'Office de commercialisation du bois.

5/ Chiffres extraits du budget provisoire.

Source: Statistiques nationales.

ETUDE DU SECTEUR FORESTIER DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Normes Techniques Relatives aux Besoins en Main-d'Oeuvre 1/

1.	Plantations forestières	
	1.1 Etablissement	1T/200 ha
	1.2 Gestion	1T/1.000 ha
2.	Gestion des forêts naturelles	
		1T/10.000 m ³ de production annuelle
		1T/30.000 m ³ de production annuelle d'autres bois
3.	Approvisionnement des industries forestières (abattage, débardage, transport)	
		1T/10.000 m ³ de production annuelle
		1T/30.000 m ³ de production annuelle d'autres bois
4.	Industries forestières	
	4.1 Scieries	1T/25.000 m ³ de consommation annuelle de grumes
	4.2 Usines de panneaux	1T/12.500 m ³ de consommation annuelle de grumes
	4.3 Usines de pâte et papier	1T/ 3.500 tonnes de production annuelle
5.	Ressources forestières à usages multiples (Parcs nationaux, faune, zones récréatives, lutte contre l'érosion, conservation du sol et des ressources en eau, protection des forêts permanentes); estimations individuelles selon l'importance relative de ces divers éléments.	
6.	Autres activités liées au secteur forestier et aux industries forestières (enseignement et formation, recherche, intérêt général) 15 % du total des besoins Nr. 1-5	
7.	Coefficient des besoins en techniciens et en cadres	
		Coefficient cadres/ techniciens
	Plantations (création et gestion)	1 : 7
	Gestion des forêts naturelles	1 : 6
	Approvisionnement des industries forestières	1 : 9
	Industries forestières	
	- Scieries	1 : 5
	- Panneaux	1 : 3
	- Pâte et papier	1 : 3
	Utilisations multiples	1 : 4
	Autres activités connexes	1 : 3

Source: Hilmi H.A. : Education et formation forestières en Afrique;
FAO; FO:W CFET/71/2c; Rome 1971 (pages 10-12)

1/ T, technicien; P, cadre

T - Techniciens ayant un minimum de 9 ans d'éducation plus une formation technique dans une école spécialisée pendant 2 ans.

P - Cadres avec un minimum de 3 ans à temps complet au niveau universitaire ou équivalent, dans le domaine forestier.

TABLEAU 7.03

ETUDE DU SECTEUR FORESTIER DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Estimation des besoins en main-d'oeuvre 1/

Forestières d'ici 1985

	P R O D U C T I O N			total de la production organique	utilisations multiples de la forêt ^{3/}	approvi- sionnement en bois pour l'indus- trie fores- tières	total de la produc- tion mécani- que ^{4/}	total de la produc- tion fores- tière		
	Construction de nouvelles plantations	Gestion de la forêt existantes	Forêt naturelle ^{2/}						grumes	autres
	Taux annuel planté	région acquise		Millions de m ³						
<u>Côte d'Ivoire</u>										
- Objectifs envisagés 1985	5,000 ha	70,000 ha	95%			4.5	0.8			
- Personnel nécessaire T 5/ 1985	25	70	501	596	160	450	27	477	1,233	
	P 4	10	84	98	40	50	3	53	191	
<u>Cameroun</u>										
- Objectifs envisagés 1985	5,000 ha	50,000 ha	100%			2.4	0.8			
- Personnel nécessaire T 1985	25	50	267	342	120	240	27	267	729	
	P 4	7	45	56	30	27	3	30	116	
<u>Congo</u>										
- Objectifs envisagés 1985	5,000 ha	60,000 ha	100%			1.9	0.2			
- Personnel nécessaire T 1985	25	60	195	280	100	190	5	195	575	
	P 4	8	35	47	25	21	1	22	94	
<u>Gabon</u>										
- Objectifs envisagés 1985	5,000 ha	30,000 ha	100%			3.5	0.1			
- Personnel nécessaire T 1985	25	30	353	408	100	350	3	353	861	
	P 4	4	59	67	25	40	-	40	132	
<u>RCA</u>										
- Objectifs envisagés 1985	1,000 ha	10,000 ha	100%			1.2	0.4			
- Personnel nécessaire T 1985	5	10	104	119	120	120	4	124	363	
	P 1	1	17	19	30	13	1	14	63	
<u>Principaux pays francophones</u>										
- Objectifs envisagés 1985										
- Personnel nécessaire T 1985	105	220	1,420	1,745	600	1,350	66	1,416	3,761	
	P 17	30	240	287	150	150	9	159	596	
<u>Ghana</u>										
- Objectifs envisagés 1985	10,000 ha	150,000 ha	90%			2.5	1.2			
- Personnel nécessaire T 1985	50	150	260	460	160	250	39	289	909	
	P 7	23	43	73	40	28	4	32	145	
<u>Libéria</u>										
- Objectifs envisagés 1985	3,000 ha	20,000 ha	100%			1.4	0.2			
- Personnel nécessaire T 1985	15	20	155	190	100	140	5	145	435	
	P 7	3	24	29	25	16	1	17	71	

1/ données provenant du Tableau 7.02

2/ Pourcentage de la production totale de grumes provenant de la forêt naturelle en 1985.

3/ inclus les besoins pour les parcs nationaux, faune, zones récréatives, conservation du sol, protection des forêts permanentes.

4/ estimation de la production annuelle du volume en 1985

5/ T= techniciens ayant au moins 9 ans d'école spécialisée, dont 2 ans consisteront d'une formation technique. P= personnel cadre avec au moins 3 ans de formation au niveau universitaire.

ETUDE DU SECTEUR FORESTIER DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Estimation des besoins de main-d'oeuvre des Industries du bois d'ici 1985 ^{1/} ^{2/}

	Consommation de bois rond par industrie forestière ^{3/}		Total de l'industrie forestière
	Scieries	Panneaux à base de bois	
Côte d'Ivoire			
- Objectifs 1985	2.5 Million m ³	0.8 Million m ³	
- Personnel nécessaire T ^{4/}	100	64	164
1985 P	20	22	42
Cameroun			
- Objectifs 1985	0.8 Million m ³	0.6 Million m ³	
- Personnel nécessaire T	32	48	80
1985 P	6	16	22
Congo			
- Objectifs 1985	0.4 Million m ³	0.5 Million m ³	
- Personnel nécessaire T	16	40	56
1985 P	3	13	16
Gabon			
- Objectifs 1985	0.4 Million m ³	0.6 Million m ³	
- Personnel nécessaire T	16	48	64
1985 P	3	16	19
RCA			
- Objectifs 1985	0.6 Million m ³	0.2 Million m ³	
- Personnel nécessaire T	24	16	40
1985 P	4	5	9
Principaux pays francophones			
- Objectifs 1985			
- Personnel nécessaire T	188	216	404
1985 P	36	72	108
Ghana			
- Objectifs 1985	1.5 Million m ³	0.3 Million m ³	
- Personnel nécessaire T	60	24	84
1985 P	12	8	20
Liberia			
- Objectifs 1985	0.8 Million m ³	0.4 Million m ³	
- Personnel nécessaire T	32	32	64
1985 P	6	11	17

1/ données provenant du Tableau 7.02

2/ à l'exclusion de la pâte à papier et du papier.

3/ consommation estimée en 1985.

4/ T - Techniciens ayant in minimum de 9 ans d'éducation plus une formation technique dans une école spécialisée pendant 2 ans.

P - Cadres avec un minimum de 3 ans à temps complet au niveau universitaire ou équivalent, dans le domaine forestier.

ETUDE DU SECTEUR FORESTIER DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Récapitulation des besoins de main-d'oeuvre du secteur forestier

d'ici 1985 (forestiers, industrie et activités connexes) 1/

		Exploitation ^{2/} forestière	Transformation ^{3/} du bois	Autres Activités ^{4/} forestières	total
Côte d'Ivoire	T	1 233	164	225	1 622
	P	191	42	75	308
Cameroun	T	729	80	120	929
	P	116	22	40	178
Congo	T	575	56	95	726
	P	94	16	32	142
Gabon	T	861	64	135	1 060
	P	132	19	45	196
RCA	T	363	40	55	458
	P	63	19	18	90
Principaux pays francophones	T	3 761	404	630	4 795
	P	596	108	210	914
Autres pays francophones 5/	T				
	P				
Ghana	T	909	84	150	1 143
	P	145	20	50	215
Liberia	T	435	64	75	574
	P	71	17	25	113

1/ Paramètres à partir du tableau 7.02

2/ Tableau 7.03

3/ Tableau 7.04

4/ formation, recherches et Informations

5/ Haute Volta, Benin, Togo et Tchad.

T - Techniciens ayant un minimum de 9 ans d'éducation plus une formation technique dans une école spécialisée pendant 2 ans.

P - Cadres avec un minimum de 3 ans à temps complet au niveau universitaire ou équivalent, dans le domaine forestier.

ETUDE DU SECTEUR FORESTIER DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Estimation des besoins en personnel du secteur public d'ici 1985

		Reboisement et Gestion des forêts naturelles <u>1/</u>	Diverses Utilisations de la forêt <u>2/</u>	Activités connexes <u>3/</u>	Total pour le secteur publique
Côte d'Ivoire	T <u>4/</u>	596	160	140	896
	P	98	40	50	188
Cameroon	T	342	120	80	542
	P	56	30	30	116
Congo	T	280	100	70	450
	P	47	25	20	92
Gabon	T	408	100	100	608
	P	67	25	30	122
CAR	T	119	120	40	279
	P	19	30	12	61
Ghana	T	460	160	100	720
	P	73	40	35	148
Liberia	T	190	100	50	340
	P	29	25	20	74

1/ Voir tableau 7.032/ Voir tableau 7.033/ 70% de la colonne 3, tableau 7.054/ T - technicien; P - Cadre tel qu'indiqué à la note 1 du tableau 7.02.

ETUDE DU SECTEUR FORESTIER DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Estimation de la demande de main-d'oeuvre de l'Industrie forestière

d'ici 1985

		Approvisionnement en bois pour l'in- dustrie forestière 1/	Transformation du bois 2/	Activités connexes 3/	TOTAL
Côte d'Ivoire	T 4/	477	164	85	726
	F	53	42	25	120
Cameroon	T	267	80	40	387
	P	30	22	10	62
Congo	T	195	56	25	276
	P	22	16	12	50
Gabon	T	353	64	35	452
	P	40	19	15	74
RCA	T	124	40	15	179
	P	14	9	6	29
Ghana	T	289	84	50	423
	P	32	20	15	67
Liberia	T	145	64	25	234
	P	17	17	5	39

1/ Voir tableau 7.03

2/ Voir tableau 7.04

3/ 30% de la 3ème colonne du tableau 7.05

4/ T - technicien; P - cadre tel qu'indiqué à la note 1 du tableau 7.02

